

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Commission ressources et dialogue social

Compte administratif 2022

5. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : autorisations de programme du budget principal
6. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget principal
7. Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2022
8. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : autorisations de programme des budgets annexes
9. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
10. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
11. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
12. Rapport d'activité 2022 : budget annexe de la Structure accueil enfance
13. Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe de la Structure accueil enfance
14. Affectation du résultat 2022 : budget principal
15. Affectation du résultat 2022 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
16. Affectation du résultat 2022 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
17. Affectation du résultat 2022 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
18. Affectation du résultat 2022 : budget annexe de la Structure accueil enfance

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 – autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En 2022, le montant des autorisations de programme (AP) votées sur le budget principal s'est élevé à 106,84 M€ dont 59,94 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 46,90 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 95,22 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 59,94 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 35,29 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale, par mission et programme, des AP adoptées lors du budget primitif 2022 et réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP non individualisé est caduque au 31 décembre 2022.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

1.1 Bilan des autorisations de programme en maîtrise d'ouvrage 2022

Les AP votées et révisées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 59,94 M€ et la totalité ont été individualisées.

La **mission éducation** s'élève à 8,02 M€ et concerne la programmation dans les collèges. Les AP 2022 permettent le financement des travaux d'entretien et de maintenance sur l'ensemble des collèges pour 6,6 M€, la réhabilitation et la restructuration du service de restauration des collèges Pierre et Marie Curie, Alaric et Victor Hugo pour 1,4 M€ et le renouvellement des équipements mobiliers du collège du Bastion (0,02 M€).

Les AP de la **mission culture et patrimoine** s'élèvent à 7,93 M€, et concernent les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (7 M€), les chantiers collectifs de l'acte 2 du pays cathare et la médiation numérique pour les archives (0,87 M€) et les études du plan de gestion des sites dans le cadre de la candidature à l'UNESCO (0,06 M€).

La **mission sport jeunesse** totalise 0,6 M€ dédié aux études de la liaison de la voie verte au niveau de Bram (0,4 M€), à l'aménagement de l'aire de Bezons (0,16 M€) et à l'entretien des sentiers départementaux (0,04 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant de 0,65 M€ et concerne le programme de protection des espaces naturels sensibles (0,28 M€) et le soutien aux actions de performance énergétique (0,37 M€), ainsi qu'une AP relative à l'observatoire de l'eau (0,01 M€). Cette dernière enveloppe est désindividualisée au cours de la séance pour être clôturée car elle n'a fait l'objet d'aucun engagement dans l'année.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** d'un montant de 0,25 M€ concerne la mise à jour des données du schéma de l'eau brute en lien avec BRL et la chambre d'agriculture.

La **mission réseau routier et mobilité** a été dotée d'une enveloppe de 36,55 M€. Les AP votées lors du budget primitif 2022 se sont élevées à 25,25 M€ dédiés à la programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation des chaussées et des dépendances). A cela s'ajoute une AP complémentaire votée par anticipation à la DM3 de 11,3 M€ pour des études et des acquisitions foncières (2,1 M€), les travaux neufs (1,4 M€), la réparation du pont de la Corrèze RD 627 à Leucate et des travaux de grosses réparations pour la pérennisation du réseau (7,8 M€).

Sur le programme routes, l'ensemble des individualisations totalise 36,55 M€, ventilées selon les natures suivantes :

- études : 2,1 M€
- travaux neufs : 1,4 M€,
- entretien et gestion du réseau : 33,05 M€.

La **mission administration générale** s'élève à 5,94 M€. Le programme des systèmes d'information et télécommunication s'est vu allouer une enveloppe de 5,86 M€. Pour le programme bâtimentaire, un total d'AP de 0,08 M€ se destine notamment aux études du projet de maison de l'ingénierie.

Le détail de l'ensemble des autorisations de programme vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
D Education	8 020 000,00	8 020 000,00	8 020 000,00
<i>D1 Collèges</i>	8 020 000,00	8 020 000,00	8 020 000,00
E Culture et patrimoine	9 334 600,00	7 929 600,00	7 929 600,00
<i>E2 - Sites culturels</i>	9 324 600,00	7 919 600,00	7 919 600,00
<i>E3 - Archives</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00
F Sport Jeunesse	600 025,91	600 025,91	600 025,91
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	600 025,91	600 025,91	600 025,91
G Environnement et prévention des risques	588 500,00	659 780,00	659 780,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	275 000,00	275 000,00	275 000,00
<i>G3 Energies renouvelables</i>	300 000,00	371 280,00	371 280,00
H Aménagement et attractivité du territoire	250 000,00	250 000,00	250 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	250 000	250 000,00	250 000,00
I Réseau routier et mobilité	25 250 000,00	36 550 000,00	36 550 000,00
<i>I1 Routes</i>	25 250 000	36 550 000,00	36 550 000,00
K Administration générale	5 936 000,00	5 936 000,00	5 936 000,00
<i>K3 - Système Information et télécommunications</i>	5 861 000,00	5 861 000,00	5 861 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Total général	49 979 125,91	59 945 405,91	59 945 405,91

Comme évoquée précédemment, il est nécessaire de désindividualiser l'AP du programme G1 d'un montant de 13 500 € relatif à l'observatoire de l'eau car cette AP d'un an n'a fait l'objet d'aucun engagement juridique dans l'année. Elle est, selon l'article 6.5 du règlement budgétaire et financier, caduque.

Le détail de l'autorisation de programme concerné par la clôture vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
G Environnement et prévention des risques	13 500,00	13 500,00	0,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	0,00
Total général	13 500,00	13 500,00	0,00

1.2 Autorisations de programme en maîtrise d'ouvrage antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions, d'une réalisation anticipée des travaux ou du dépassement de la durée de vie de l'AP.

Cette dernière règle de gestion donne de la fluidité à la programmation financière.

Pour les opérations dont la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, la part non consommée des AP doit être désindividualisée avant de procéder à la clôture.

Il convient dans ce cadre de prononcer la clôture d'AP antérieures à 2022 pour un montant de 133,82 M€ dont 2,52 M€ consommés en intégralité (annexe 4.2) et 142,4 M€ non consommés intégralement comme détaillés sur les programmes du tableau ci-après :

	AP <2022	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
D Education	52 800 491,16	- 1 356 836,77	51 443 654,39	51 443 654,39
D1 - Collèges	52 809 169,92	- 1 356 836,77	51 452 333,15	51 452 333,15
E Culture et patrimoine	7 843 919,77	- 3 073 472,90	4 770 446,87	4 770 446,87
E1 - Développement culturel	2 020 594,40	- 783 805,48	1 236 788,92	1 236 788,92
E2 - Sites culturels	5 495 650,37	- 2 219 921,85	3 275 728,52	3 275 728,52
E3 - Archives	327 675,00	- 69 745,57	257 929,43	257 929,43
F Sport Jeunesse	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
F1 - Sports et activité de pleine nature	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
G Environnement et prévention des risques	1 030 525,86	- 369 699,79	660 826,07	660 826,07
G1 - Eau	104 546,80	- 13 994,18	90 552,62	90 552,62
G2 - Espaces naturels	925 979,06	- 355 705,61	570 273,45	570 273,45
I Réseau routier et mobilité	64 408 529,68	- 4 151 210,38	60 257 319,30	60 257 319,30
I1 - Routes	64 408 529,68	- 4 151 210,38	60 257 319,30	60 257 319,30
K Administration générale	15 459 437,47	- 1 745 174,00	13 714 263,47	13 714 263,47
K3 - Système Information et télécommunications	13 604 161,61	- 1 302 198,57	12 301 963,04	12 301 963,04
K4 - Logistique et patrimoine	1 855 275,86	- 442 975,43	1 412 300,43	1 412 300,43
L Pilotage et coordination	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
L2 - Communication externe	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
Total général	142 425 903,94	- 11 126 712,15	131 299 191,79	131 299 191,79

Sur ce montant de 142,4 M€, la fraction non consommée de 11,12 M€ doit être désindividualisée pour faire l'objet d'une tombée d'AP. Ainsi, la clôture est à prononcer pour un montant de 131,3 M€ (cf annexe 3 et 4).

2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions 2022:

2.1 Bilan des autorisations de programmes en subvention 2022

En matière de subventions d'investissement le montant des AP votées en 2022 est de 46,89 M€ pour un montant individualisé de 35,29 M€.

Le montant d'AP non individualisé au cours de l'exercice, soit 11,60 M€, donne lieu à une réduction. Elle résulte de projets ne présentant pas un degré suffisant de maturité ou de programmations financières moins importantes que prévues initialement. La répartition de ces réductions d'AP est la suivante :

- **mission autonomie** : 2,34 M€ suite au report du projet de reconstruction de l'EHPAD de Saissac.
- **mission culture et patrimoine** : 2,38 M€ suite au redimensionnement des demandes d'aides à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare.
- **mission environnement et prévention des risques** : 2,61 M€ dont 1,9 M€ concernant le programme sécurité civile (modernisation DFCI) et 0,64 M€ pour les espaces naturels. La réduction tient à un redimensionnement des demandes d'aides ou des capacités des maîtres d'ouvrages.
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 4,2 M€ dont 2,69 M€ pour le programme inondations suite au décalage des projets de reconstruction des EHPAD de Trèbes et Saint Hilaire, et 1,57 M€ pour les projets hydro-agricoles.

Les individualisations d'AP 2022 s'élèvent à 35,29 M€ et se présentent comme suit :

Pour la **mission action sociale et insertion**, le montant individualisé est de 1,22 M€ et recouvre le soutien à la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,77 M€) ou encore le PIG précarité énergétique (0,4 M€).

La **mission autonomie** (0,4 M€) concerne la construction d'habitat collectif et le financement d'une porte coupe-feu à l'EHPAD Las Aïnats à Caunes-Minervois.

La **mission culture et patrimoine** (1 M€) permet le financement de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (0,71 M€) ou encore des subventions allouées à l'association patrimoine mondial UNESCO pour la réalisation d'une campagne de relevés topographiques des sites concernés par la candidature au patrimoine mondial (0,3 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,24 M€) concerne les projets d'aménagement cyclable des Communes (0,15 M€) et des subventions pour les sentiers de randonnée (0,09 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (6,56 M€) comprend les investissements liés à l'eau (5,3 M€) réparties entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (3,5 M€) et la prévention des inondations (1,8 M€). Elle concerne également les interventions en faveur des espaces naturels sensibles (1,15 M€), les subventions en matière de DFCI (0,09 M€) et le financement à l'entente pour la forêt méditerranéenne (0,02 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (23,34 M€) comprend les engagements sur les grands projets départementaux dont la 2^{ème} phase du Très Haut Débit et la LGV (13,02 M€) et l'aide aux équipements publics (9,64 M€). Les investissements dans le secteur agricole (0,68 M€) se répartissent entre les projets hydrauliques (0,47 M€) et les circuits de proximité (0,2 M€).

La **mission réseau routier et mobilité** (1,02 M€) permet d'accompagner les cessions de domanialité à la Commune de Roquefeuil et au Grand Narbonne (indemnités de remise en état des parcelles départementales cédées).

L'AP sur la **mission pilotage et coordination** (1,5 M€) se destine au financement de la deuxième édition du Budget participatif.

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
B Action sociale et insertion	1 235 000,00	1 235 000,00	1 221 000,00
B4 Logement	1 235 000,00	1 235 000,00	1 221 000,00
C Autonomie	2 740 600,00	2 740 600,00	402 315,80
C1 Personnes âgées	2 740 600,00	2 740 600,00	402 315,80
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	3 390 000,00	3 390 000,00	1 007 654,17
E2 Sites culturels	3 390 000,00	3 390 000,00	1 007 654,17
F Sport et jeunesse	300 000,00	300 000,00	240 003,37
F1 Sport et activités de plein nature	300 000,00	300 000,00	240 003,37
G Environnement et prévention des risques	9 210 000,00	9 170 000,00	6 561 007,23
G1 Eau	5 400 000,00	5 360 000,00	5 302 728,35
G2 Espaces naturels	1 790 000,00	1 790 000,00	1 149 666,88
G4 Sécurité civile	2 020 000,00	2 020 000,00	108 612,00
H Aménagement et attractivité du territoire	26 477 600,00	27 538 200,00	23 339 643,31
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	12 000 000,00	13 020 600,00	13 020 600,00
H2 Accompagnement des territoires	9 650 000,00	9 690 000,00	9 642 179,68
H5 Agriculture et pêche	2 140 000,00	2 140 000,00	676 863,63
H6 Inondations	2 687 600,00	2 687 600,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
I1 Routes	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total général	45 873 200,00	46 893 800,00	35 291 623,88

2.2- Autorisations de programme en subventions antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la clôture des autorisations de programme de subventions en cas d'une réalisation complète ou d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions.

Pour les opérations dont la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, la part non consommée des AP doit être désindividualisée avant de procéder à la clôture.

La clôture des AP antérieures à 2022 est à prononcer pour un montant de 40,55 M€ dont 22,46 M€ consommés en intégralité (annexe 5) et 20,7 M€ non consommés intégralement comme détaillés dans le tableau suivant :

	AP < 2022	Désindividualisation pour clôture AP	AP actualisée après CA 2022	Total AP liquidé au 31/12/2022
A Enfance Famille	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
A1 Petite enfance	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
B Action sociale et insertion	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
B4 Logement	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
F Sport Jeunesse	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
F1 Sports&activ. pleine nature	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
G Env. et prév. des risques	17 017 041,38	1 846 266,41	15 170 774,97	15 170 774,97
G1 Eau	16 990 258,38	1 842 495,41	15 147 762,97	15 147 762,97
G2 Espaces naturels	26 783,00	3 771,00	23 012,00	23 012,00
H Aménag. attractivité du terr.	1 860 376,79	75 202,40	1 785 174,39	1 785 174,39
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	92 950,00	69,00	92 881,00	92 881,00
H2 Accompagnement territoires	228 701,00	52 446,00	176 255,00	176 255,00
H4 Tourisme	1 488 310,29	7 777,75	1 480 532,54	1 480 532,54
H5 Agriculture et pêche	50 415,50	14 909,65	35 505,85	35 505,85
I Réseau routier et mobilité	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
I1 Routes	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
Total général	20 732 418,17	2 642 838,08	18 089 580,09	18 089 580,09

Sur ce montant de 20,7 M€, la fraction non consommée de 2,6 M€ doit être désindividualisée pour

faire l'objet d'une tombée d'AP. Ainsi, la clôture est à prononcer pour un montant de 18,1M€ (cf :annexe 6).

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte :

- du bilan des individualisations des AP 2022 et de la caducité et la clôture des AP 2022 pour un montant de 0,01 M€ (annexe 1 et 2),
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux (annexe 3) et de la clôture de ces AP (annexe 4) pour un montant de 133,82 M€,
- de la clôture des AP antérieures à 2022 relatives aux subventions d'équipement pour un montant total de 40,55 M€ (annexe 5 et 6).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

ANNEXE 1 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme 2022 relatives aux équipements départementaux.

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2022 :	13 500 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	13 500 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	13 500 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux	Libellé				13 500,00 €	0,00 €	-13 500,00 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	2022	G102E14	21	13 500,00	0,00	- 13 500,00
Total					13 500,00 €	0,00 €	- 13 500,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 500 €**

ANNEXE 2 – Clôture d'AP 2022 relatives aux équipements départementaux.

Caducité d'AP 2022 car non engagée sur l'exercice :

	AP Initiale 2022	désindividualisation pour clôture AP	AP 2022 actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
G Environnement et prévention des risques	13 500,00	- 13 500,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500,00	- 13 500,00	0,00	0,00
Total général	13 500,00	- 13 500,00	0,00	0,00

Clôture d'AP 2022 consommée en totalité :

	Millesime AP/EPCP Initial	Code enveloppe	AP Initiale	Total AP Liquidé
F Sport Jeunesse			40 025,91	40 025,91
F1 - Sports et activité de pleine nature	2022	F103E20	40 025,91	40 025,91
Total général			40 025,91	40 025,91

ANNEXE 3 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **47 855 491,16 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **47 855 491,16 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **239 722,05 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme			
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022
Code Action	Libellé					
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					46 741 151,03 €	46 542 970,24 €
D11	Etudes accessibilité		D102E01	20	119 784,11	105 019,22
	Travaux accessibilité			23	9 341 882,31	9 325 170,20
	Fontanilles : reconstruction	<2018	D107E02	20	196 612,68	196 612,68
	Rosa Parks : Etudes Rosa Parks			23	23 482 237,01	23 454 815,40
	Rosa Parks : Construction Collège et travaux		D109E01	20	194 651,61	194 651,61
				23	13 405 983,31	13 266 701,13
Total action D12 - Équipement					1 114 340,13 €	1 072 798,87 €
D12	Equipements accessibilité		D102E01		310 000,15	268 458,89
	Fontanilles : reconstruction	< 2018	D107E02	21	7 794,00	7 794,00
	Rosa Parks : Equipements		D109E01		796 545,98	796 545,98
Total					47 855 491,16 €	47 615 769,11 €
						- 239 722,05 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **239 722,05 €**

Montant du programme voté 2018 : **2 145 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 145 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **648 060,47 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme			
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022
Code Action	Libellé					
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					1 245 000,00 €	1 004 191,15 €
D11	Courrière : Construction chaufferie bois		D106E03	23	900 000,00	898 475,93
	Autres locaux	2018	D110E03	20	100 000,00	39 845,40
	TOUS COLLEGES		D112E03	20	200 000,00	65 869,82
	Maîtrise de l'énergie		D113E03	23	45 000,00	0,00
Total action D12 - Équipement					900 000,00 €	492 748,38 €
D12	Achat de mobilier	2018	D110E02	21	500 000,00	138 163,45
	TOUS COLLEGES		D112E04	21	400 000,00	354 584,93
Total					2 145 000,00 €	1 496 939,53 €
						- 648 060,47 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **648 060,47 €**

Montant du programme voté 2019 : **1 270 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 270 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **177 771,69 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme			
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022
Code Action	Libellé					
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					1 270 000,00 €	1 092 228,31 €
D11	Travaux accessibilité	2019	D102E02	23	970 000,00	828 020,61
	Courrière : Construction chaufferie bois		D106E04	23	300 000,00	264 207,70
Total					1 270 000,00 €	1 092 228,31 €
						- 177 771,69 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **177 771,69 €**

Montant du programme voté 2020 :	1 530 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 530 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	291 282,56 €

Segment	Opération	Millésim			Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation							
D11	Bieules : Extension par création d'un bâtiment	2020	D106E05	20	50 000,00	6 821,31	- 43 178,69
	Bastion : (350 000€ de travaux) et autres collèges		D110E09	23	1 000 000,00	825 094,85	- 174 905,15
	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC Anglade notamment		D113E09	20	30 000,00	15 707,93	- 14 292,07
Total action D12 - Equipment							
D12	Cuisines équipements	2020	D110E10	21	350 000,00	349 067,99	- 932,01
	Bornes de recharges pour VL électriques		D113E06	21	100 000,00	42 025,36	- 57 974,64
Total					1 530 000,00 €	1 238 717,44 €	- 291 282,56 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **291 282,56 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté < 2018 :	778 094,40 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	778 094,40 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	621 350,00 €

Segment	Opération	Millésim			Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle							
E13	Mise en valeur offre cult Abbaye	< 2018	E101E01	20	236 000,00	45 000,00	- 191 000,00
				21	104 694,40	104 694,40	0,00
				23	437 400,00	7 050,00	- 430 350,00
Total					778 094,40 €	156 744,40 €	- 621 350,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **621 350,00 €**

Montant du programme voté 2018 :	1 212 500 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 212 500 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	152 446,16 €

Segment	Opération	Millésim			Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action E11 - Développement des collections							
E11	Développement des collections	2018	E102E10	21	1 042 500,00	1 003 109,06	- 39 390,94
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques							
E12	Aides aux acteurs culturels	2018	E102E10	21	170 000,00	56 944,78	- 113 055,22
Total					1 212 500,00 €	1 060 053,84 €	- 152 446,16 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **152 446,16 €**

Montant du programme voté 2021 :	30 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	30 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	10 009,32 €

Segment	Opération	Millésim			Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action E11 - Développement des collections							
E11	Collection œuvres d'art (Abbé Cazaux)	2021	E101E21	23	10 000,00	0,00	- 10 000,00
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques							
E12	Aides aux acteurs culturels	2020	E101E22	21	20 000,00	19 990,68	- 9,32
Total					30 000,00 €	19 990,68 €	-10 009,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **10 009,32 €**

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté < 2018 : **4 660 650,37 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **4 660 650,37 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 014 493,25 €**

Segment	Opération	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E21 - Aides à l'investissement					4 660 650,37 €	2 646 157,12 €	- 2 014 493,25 €
E21	Saint Martin des Puits	<2018	E201E01	20	42 000,00	15 915,32	- 26 084,68
	Chantiers collectifs / développement outils numériques/plan 2 D/3 D/ Appli jeu/ Appli guide			23	276 000,00	0,00	- 276 000,00
	Travaux MH Abbaye de Lagrasse			20	1 975 000,00	1 919 743,57	- 55 256,43
	Chantiers collectifs / développement outils numériques/Apli jeu/ Appli guide		E203E01	21	2 164,80	2 164,80	0,00
	Chantiers collectifs			23	1 171 101,90	0,00	- 1 171 101,90
	Travaux MH Abbaye de Lagrasse / restauration peintures murales				28 898,10	28 898,10	0,00
	Total				4 660 650,37 €	2 646 157,12 €	- 2 014 493,25 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 014 493,25 €**

Montant du programme voté 2019 : **335 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **335 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **140 537,09 €**

Segment	Opération	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E21 - Aides à l'investissement					335 000,00 €	194 462,91 €	- 140 537,09 €
E21	Travaux MH Abbaye de Lagrasse / Travaux chapelle	2019	E203E14	20	5 040,00	5 040,00	0,00
	Chantiers collectifs		E203E20	23	65 000,00	21 618,00	- 43 382,00
	Total			20	264 960,00	167 804,91	- 97 155,09
					335 000,00 €	194 462,91 €	- 140 537,09 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **140 537,09 €**

Montant du programme voté 2020 : **500 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **500 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **64 891,50 €**

Segment	Opération	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E21 - Aides à l'investissement					500 000,00 €	435 108,50 €	- 64 891,50 €
E21	Chantiers collectifs	2020	E203E22	20	500 000,00	435 108,50	- 64 891,50
	Total				500 000,00 €	435 108,50 €	- 64 891,50 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **64 891,50 €**

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2018 : **137 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **137 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **60 792,05 €**

Segment	Opération	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E31 - Développement des collections					137 000,00	76 207,95	- 60 792,05
E31	Action culturelle	2018	E301E06	21	30 000,00	10 280,64	- 19 719,36
	Action culturelle		E301E08	21	107 000,00	65 927,31	- 41 072,69
	Total				137 000,00	76 207,95	- 60 792,05

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **60 792,05 €**

Montant du programme voté 2019 :	190 675 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	190 675 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	8 953,52 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action E31 - Développement des collections					190 675,00	181 721,48	- 8 953,52	
E31	Conservation préventive	2019	E301E16	21	190 675,00	181 721,48	- 8 953,52	
Total					190 675,00	181 721,48	- 8 953,52	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **8 953,52 €**

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2018 :	690 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	690 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	306 159,22 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action F12 - Sports de pleine nature					690 000,00 €	383 840,78 €	-306 159,22 €	
F12	Activités de plein air	2018	F1001E05	20	15 000,00	11 382,09	- 3 617,91	
	Voie verte du Canal du Midi à Montségur (Etudes préalables)		F103E07	20	400 000,00	100 885,35	- 299 114,65	
	Espaces sites itinéraires		F103E09	23	275 000,00	271 573,34	- 3 426,66	
Total					690 000,00 €	383 840,78 €	-306 159,22 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **306 159,22 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté < 2018 :	104 546,80 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	104 546,80 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	13 994,18 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux					104 546,80 €	90 552,62 €	-13 994,18 €	
G14	Etude MOA Dalle Continuité Hydraulique Pont de Ferrals	<2018	G102E02	20	50 000,00	50 000,00	0,00	
				21	4 546,80	4 546,80	0,00	
				23	50 000,00	36 005,82	- 13 994,18	
Total					104 546,80 €	90 552,62 €	-13 994,18 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 994,18 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2018 :	716 979,06 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	716 979,06 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	241 284,73 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action G21 - Pépinières					236 979,06 €	185 535,14 €	- 51 443,92 €	
G21	Travaux pépinières Lézignan et Nébias	2018	G202E03	21	49 479,06	47 827,22	- 1 651,84	
				23	187 500,00	137 707,92	- 49 792,08	
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					480 000,00 €	290 159,19 €	- 189 840,81 €	
G22	Etudes ENS	2018	G203E14	20	230 000,00	199 727,21	- 30 272,79	
			G203E15	21	250 000,00	90 431,98	- 159 568,02	
Total					716 979,06 €	475 694,33 €	- 241 284,73 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **241 284,73 €**

Montant du programme voté 2019 :	60 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	60 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	14 881,09 €

Segment		Opération		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
	Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)			60 000,00 €		45 118,91 €		- 14 881,09 €	
G22	Acquisitions ENS		2019	G203E20	21		60 000,00	45 118,91	- 14 881,09
	Total						60 000,00 €	45 118,91 €	- 14 881,09 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **14 881,09 €**

Montant du programme voté 2020 :	149 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	149 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	99 539,79 €

Segment		Opération		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
	Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)			149 000,00 €		49 460,21 €		- 99 539,79 €	
G22	Gestion des propriétés ENS		2020	G203E26	23		149 000,00	49 460,21	- 99 539,79
	Total						149 000,00 €	49 460,21 €	- 99 539,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **99 539,79 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 :	37 058 529,68 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	37 058 529,68 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	3 020 019,39 €

Segment		Opération		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
	Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						27 985 627,97 €	25 200 290,11 €	- 2 785 337,86 €
I13									
	Autres opérations					21	230 682,19	230 682,19	0,00
	RD13 rectif. rocade Raonel						13 250 086,90	13 250 086,90	0,00
	RD14 recalibrage /renforc.						621 500,84	607 371,66	- 14 129,18
	RD5 Mise en sécurité pont Cabezac						80 000,00	763,34	- 79 236,66
	RD6009 Renforc. Sigean PO						1 500 000,00	138 642,60	- 1 361 357,40
	RD6113 Tvx de reprise Béragne						1 400 000,00	1 357 327,88	- 42 672,12
	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécurité (rocade Carca)						1 425 000,00	610 269,26	- 814 730,74
	RD624 renforc. Castel/Peyrens						1 700 000,00	1 695 862,46	- 4 137,54
	RD124 Sécurisation RD Canal Paraiza/Ven						1 200 000,00	1 085 930,79	- 114 069,21
	RD14 Glissement Hille Bugarach						649 428,00	543 462,56	- 105 965,44
	RD709 Renforcement PLN à La Palme						259 000,00	96 742,92	- 162 257,08
	Réparation/mise conforme. OA HVA						1 600 000,00	1 588 769,14	- 11 230,86
	Renforcement rocade Carca						253 750,55	224 634,09	- 29 116,46
	Routes solaires						2 091 000,00	2 064 103,80	- 26 896,20
	Sécurisation réseau et équip.						150 000,00	140 461,03	- 9 538,97
	I14 - Imprévisus et divers						1 575 179,49	1 565 179,49	- 10 000,00
	Diverses RD Tvx purges falaise						9 072 901,71 €	8 838 220,18 €	- 234 681,53 €
	RD168 Sécurisation plan du Roy						1 211 465,92	1 211 465,92	0,00
	Traitement évén. aléatoires						650 000,00	510 240,52	- 139 759,48
	Total						513 989,65	466 714,11	- 47 275,54
							6 697 446,14	6 649 799,63	- 47 646,51
							37 058 529,68 €	34 038 510,29 €	- 3 020 019,39 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 020 019,39 €**

Montant du programme voté 2018 :	21 950 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	21 950 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	681 708,65 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						
Total action I11 - Etudes					1 950 000,00 €	1 633 826,11 €	-316 173,89 €
I11	Etudes 2018 à 2021	2018	I104E02	20	1 483 955,64	1 483 955,64	0,00
	Div. acqui. foncières 2018-2022			21	466 044,36	149 870,47	- 316 173,89
I14 - Imprévus et divers					20 000 000,00 €	19 634 465,24 €	- 365 534,76 €
I14	Inondations octobre 2018	2018	I106E04	23	20 000 000,00	19 634 465,24	- 365 534,76
Total					21 950 000,00 €	21 268 291,35 €	- 681 708,65 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **681 708,65 €**

Montant du programme voté 2019 :	5 000 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	5 000 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	139 434,02 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						
Total action I14 - Imprévus et divers					5 000 000,00 €	4 860 565,98 €	- 139 434,02 €
I14	Inondations octobre 2018	2019	I106E20	23	5 000 000,00	4 860 565,98	- 139 434,02
Total					5 000 000,00 €	4 860 565,98 €	- 139 434,02 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **139 434,02 €**

Montant du programme voté 2021 :	400 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	400 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	310 048,32 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						
Total action I12 - Travaux neufs					400 000,00 €	89 951,68 €	- 310 048,32 €
I12	RD118 Réparation pont sur "La Sals" à Couiza	2021	I105E05	23	400 000,00	89 951,68	- 310 048,32
Total					400 000,00 €	89 951,68 €	- 310 048,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **310 048,32 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté < 2018 :	9 179 161,61 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	9 179 161,61 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	394 047,21 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						
Total action K31 - Systèmes d'information					9 179 161,61 €	8 785 114,40 €	- 394 047,21 €
K31	Logiciels métiers			20	5 507 017,70	5 209 361,62	- 297 656,08
				21	30 000,00	29 941,97	- 58,03
	Postes de travail			20	427 600,12	427 600,12	0,00
				21	1 392 893,43	1 380 530,50	- 12 362,93
	Infrastructures			20	671 984,00	655 297,46	- 16 686,54
				21	767 221,38	759 937,75	- 7 283,63
	Autre opération SDSI			20	197 479,52	197 479,52	0,00
				21	184 965,46	124 965,46	- 60 000,00
Total					9 179 161,61 €	8 785 114,40 €	- 394 047,21 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **394 047,21 €**

Montant du programme voté 2018 :	3 770 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	3 770 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	627 498,55 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information							
					3 770 000,00 €	3 142 501,45 €	-627 498,55 €
K31	Logiciels métiers	2018	K309E09	20	465 000,00	282 963,18	- 182 036,82
	Postes de travail		K309E07		580 000,00	357 768,87	- 222 231,13
	Infrastructures		K309E06	21	1 800 000,00	1 790 720,73	- 9 279,27
			K309E04		925 000,00	711 048,67	- 213 951,33
Total					3 770 000,00 €	3 142 501,45 €	-627 498,55 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **627 498,55 €**

Montant du programme voté 2019 :	655 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	655 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	280 652,81 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information							
					465 750,00 €	229 820,53 €	-235 929,47 €
K31	Infrastructures	2019	K309E05	20	410 000,00	174 077,40	- 235 922,60
	Audiovisuel		K302E03	21	55 750,00	55 743,13	- 6,87
Total action K32 - Télécommunications							
K32	Téléphonie	2019	K302E03	21	189 250,00	144 526,66	- 44 723,34
Total					655 000,00 €	374 347,19 €	-280 652,81 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **280 652,81 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté < 2018 :	522 062,82 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	522 062,82 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	30 035,88 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action K41 - Moyens courants des services							
					522 062,82 €	492 026,94 €	- 30 035,88 €
K41	Acquisition matériel	<2018	K422E01	21	522 062,82	492 026,94	- 30 035,88
Total					522 062,82 €	492 026,94 €	- 30 035,88 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **30 035,88 €**

Montant du programme voté 2018 :	1 233 213,04 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 233 213,04 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	349 541,79 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action K41 - Moyens courants des services							
					465 000,00 €	309 601,37 €	- 155 398,63 €
K41	Acquisition matériel	2018	K422E04	21	465 000,00	309 601,37	- 155 398,63
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier							
K42	Etudes FDE (Faculté d'éducation)	2018	K409E10	20	598 713,04	481 233,04	- 117 480,00
	Acquisition matériel		K4002E09	21	20 000,00	12 550,78	- 7 449,22
	FIPH 2018-2022		K4002E10		82 000,00	65 062,73	- 16 937,27
			K408E03	23	67 500,00	15 223,33	- 52 276,67
Total					1 233 213,04 €	883 671,25 €	- 349 541,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **349 541,79 €**

Montant du programme voté 2019 :	100 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	100 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	63 397,76 €

Segment	Opération	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					100 000,00 €	36 602,24 €	- 63 397,76 €
K41	Etudes générales - 2018/2022	2019	K408E16	20	100 000,00	36 602,24	- 63 397,76
Total					100 000,00 €	36 602,24 €	- 63 397,76 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **63 397,76 €**

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2018 :	193 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	193 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	124 159,09 €

Segment	Opération	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						
Total action L21 - Actions de communication					193 000,00 €	68 840,91 €	- 124 159,09 €
L21	Refonte site internet	2018	L201E07	20	193 000,00	68 840,91	- 124 159,09
Total					193 000,00 €	68 840,91 €	- 124 159,09 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **124 159,09 €**

ANNEXE 4 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

4.1 Clôture AP antérieures à 2022 non consommées en totalité :

	AP <2018	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
D Education	47 855 491,16	- 239 722,05	47 615 769,11	47 615 769,11
D1 - Collèges	47 855 491,16	- 239 722,05	47 615 769,11	47 615 769,11
E Culture et patrimoine	5 438 744,77	- 2 635 843,26	2 802 901,51	2 802 901,51
E1 - Développement culturel	778 094,40	- 621 350,00	156 744,40	156 744,40
E2 - Sites culturels	4 660 650,37	- 2 014 493,26	2 646 157,11	2 646 157,11
G Environnement et prévention des risques	104 546,80	- 13 994,18	90 552,62	90 551,82
G1 - Eau	104 546,80	- 13 994,18	90 552,62	90 551,82
I Réseau routier et mobilité	37 058 529,68	- 3 020 019,39	34 038 510,29	34 038 510,29
I1 - Routes	37 058 529,68	- 3 020 019,39	34 038 510,29	34 038 510,29
K Administration générale	9 701 224,43	- 424 083,09	9 277 141,34	9 277 141,34
K3 - Système Information et télécommunications	9 179 161,61	- 394 047,21	8 785 114,40	8 785 114,40
K4 - Logistique et patrimoine	522 062,82	- 30 035,88	492 026,94	492 026,94
Total général	100 158 536,84	- 6 333 661,97	93 824 874,87	93 824 874,07

	AP 2018	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
D Education	2 145 000,00	- 648 060,47	1 496 939,53	1 496 939,53
D1 - Collèges	2 145 000,00	- 648 060,47	1 496 939,53	1 496 939,53
E Culture et patrimoine	1 349 500,00	- 213 238,21	1 136 261,79	1 136 261,79
E1 - Développement culturel	1 212 500,00	- 152 446,16	1 060 053,84	1 060 053,84
E3 - Archives	137 000,00	- 60 792,05	76 207,95	76 207,95
F Sport Jeunesse	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
F1 - Sports et activité de pleine nature	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
G Environnement et prévention des risques	716 979,06	- 241 284,73	475 694,33	475 694,33
G2 - Espaces naturels	716 979,06	- 241 284,73	475 694,33	475 694,33
I Réseau routier et mobilité	21 950 000,00	- 681 708,65	21 268 291,35	21 268 291,35
I1 - Routes	21 950 000,00	- 681 708,65	21 268 291,35	21 268 291,35
K Administration générale	5 003 213,04	- 977 040,34	4 026 172,70	4 026 172,70
K3 - Système Information et télécommunications	3 770 000,00	- 627 498,55	3 142 501,45	3 142 501,45
K4 - Logistique et patrimoine	1 233 213,04	- 349 541,79	883 671,25	883 671,25
L Pilotage et coordination	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
L2 - Communication externe	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
Total général	32 047 692,10	- 3 191 650,71	28 856 041,39	28 856 041,39

	AP 2019	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
D Education	1 270 000,00	- 177 771,69	1 092 228,31	1 092 228,31
D1 - Collèges	1 270 000,00	- 177 771,69	1 092 228,31	1 092 228,31
E Culture et patrimoine	525 675,00	- 149 490,61	376 184,39	376 184,39
E2 - Sites culturels	335 000,00	- 140 537,09	194 462,91	194 462,91
E3 - Archives	190 675,00	- 8 953,52	181 721,48	181 721,48
G Environnement et prévention des risques	60 000,00	- 14 881,09	45 118,91	45 118,91
G2 - Espaces naturels	60 000,00	- 14 881,09	45 118,91	45 118,91
I Réseau routier et mobilité	5 000 000,00	- 139 434,02	4 860 565,98	4 860 565,98
I1 - Routes	5 000 000,00	- 139 434,02	4 860 565,98	4 860 565,98
K Administration générale	755 000,00	- 344 050,57	410 949,43	410 949,43
K3 - Système Information et télécommunications	655 000,00	- 280 652,81	374 347,19	374 347,19
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	- 63 397,76	36 602,24	36 602,24
Total général	7 610 675,00	- 825 627,98	6 785 047,02	6 785 047,02

	AP 2020	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
D Education	1 530 000,00	- 291 282,56	1 238 717,44	1 238 717,44
D1 - Collèges	1 530 000,00	- 291 282,56	1 238 717,44	1 238 717,44
E Culture et patrimoine	500 000,00	- 64 891,50	435 108,50	435 108,50
E2 - Sites culturels	500 000,00	- 64 891,50	435 108,50	435 108,50
G Environnement et prévention des risques	149 000,00	- 99 539,79	49 460,21	49 460,21
G2 - Espaces naturels	149 000,00	- 99 539,79	49 460,21	49 460,21
Total général	2 179 000,00	- 455 713,85	1 723 286,15	1 723 286,15

	AP 2021	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
E Culture et patrimoine	30 000,00	- 10 009,32	19 990,68	19 990,68
E1 - Développement culturel	30 000,00	- 10 009,32	19 990,68	19 990,68
I Réseau routier et mobilité	400 000,00	- 310 048,32	89 951,68	89 951,68
I1 - Routes	400 000,00	- 310 048,32	89 951,68	89 951,68
Total général	430 000,00	- 320 057,64	109 942,36	109 942,36

4.2 Clôture AP antérieures à 2022 consommées en totalité :

	Millesime AP/EPCP Initial	Code enveloppe	AP Initiale	Total AP Liquidé
D Education			8 678,76	8 678,76
D1 - Collèges	<2018	D109E02	8 678,76	8 678,76
K Administration générale			2 448 675,56	2 448 675,56
K3 - Système Information et télécommunications	<2018	K302E02	8 647,02	8 647,02
	2021	K302E04	140 000,00	140 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	<2018	K407E01	1 588 391,41	1 588 391,41
		K4002E01	851 637,13	851 637,13
L Pilotage et coordination			65 000,00	65 000,00
L2 - Communication externe	<2018	L201E01	60 000,00	60 000,00
	2018	L201E05	5 000,00	5 000,00
Total général			2 522 354,32	2 522 354,32

ANNEXE 5 - Clôture des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement consommées en intégralité antérieures à 2022

	Millésime AP/EPCP	Code Enveloppe	AP initiale	Total AP liquidé
A Enfance Famille			423 651,00	423 651,00
A1 Petite enfance	2014	A1002E01	413 651,00	413 651,00
	2020	A1002E06	10 000,00	10 000,00
B Action sociale et insertion			208 000,00	208 000,00
B3 Action sociale	2020	B306E03	46 000,00	46 000,00
B4 Logement	2018	B403E07	162 000,00	162 000,00
C Autonomie			743 503,00	743 503,00
C2 Personnes handicapées	2014	C201E01	743 503,00	743 503,00
D Education			1 736 000,00	1 736 000,00
D1 Collèges	2014	D109E02	1 736 000,00	1 736 000,00
E Culture et patrimoine			3 406 446,00	3 406 446,00
E1 Développement culturel	2014	E101E02	342 084,00	342 084,00
E2 Sites culturels	2014	E204E01	3 064 362,00	3 064 362,00
F Sport Jeunesse			5 501 023,85	5 501 023,85
	2014	F101E01	4 221 161,00	4 221 161,00
F1 Sports&activ. pleine nature	2014	F103E02	1 043 707,25	1 043 707,25
	2018	F103E06	35 937,60	35 937,60
	2019	F101E03	160 218,00	160 218,00
	2021	F1001E10	40 000,00	40 000,00
G Env. et prév. des risques			5 957 755,99	5 957 755,99
	2014	G2001E01	181 200,00	181 200,00
G2 Espaces naturels	2014	G203E01	5 019 564,21	5 019 564,21
	2018	G201E04	80 000,00	80 000,00
	2019	G201E05	80 000,00	80 000,00
	2020	G201E06	80 000,00	80 000,00
	2021	G201E07	80 000,00	80 000,00
	2022	G201E08	80 000,00	80 000,00
G3 Energies renouvelables	2014	G301E02	276 991,78	276 991,78
	2019	G401E20	20 000,00	20 000,00
G4 Sécurité civile	2019	G401E12	20 000,00	20 000,00
	2020	G401E17	20 000,00	20 000,00
	2022	G401E22	20 000,00	20 000,00
H Aménag. attractivité du terr.			3 012 949,91	3 012 949,91
H2 Accompagnement territoires	2014	H204E01	1 500 374,52	1 500 374,52
	2019	H203E13	75 000,00	75 000,00
	2021	H201E13	35 100,00	35 100,00
H4 Tourisme	2018	H403E05	280 000,00	280 000,00
	2014	H501E01	144 406,00	144 406,00
H5 Agriculture et pêche	2018	H503E07	960 000,00	960 000,00
	2020	H502E14	9 243,34	9 243,34
	2021	H502E17	8 826,05	8 826,05
I Réseau routier et mobilité			1 311 759,05	1 311 759,05
I1 Routes	2014	I106E02	1 000 000,00	1 000 000,00
	2014	I1002E02	79 847,05	79 847,05
	2019	I102E08	39 912,00	39 912,00
	2021	I1002E16	140 000,00	140 000,00
	2021	I1002E17	32 000,00	32 000,00
	2022	I1002E20	20 000,00	20 000,00
K Administration générale			155 275,00	155 275,00
K2 Budget et finances	2014	K203E01	155 275,00	155 275,00
Total général			22 456 363,80	22 456 363,80

ANNEXE 6 - Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement non consommées en intégralité antérieures à 2022

6.1 Désindividualisation de la part d'AP non consommée

Programme A1 - Petite enfance

Montant du programme voté en 2018 :	360 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	360 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	49 852,00 €

Segment	Opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action A13 - Modes d'accueil					360 000,00 €	310 148,00 €	-49 852,00 €
A13	EAJE (avant 2020)	2018	A101E02	204	360 000,00 €	310 148,00 €	-49 852,00 €
Total					360 000,00 €	310 148,00 €	-49 852,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **49 852,00 €**

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté en 2018 :	205 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	205 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	24 913,34 €

Segment	Opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action B45 - ANRU					205 000,00 €	180 086,66 €	-24 913,34 €
B45	ANRU	2018	B403E14	204	205 000,00 €	180 086,66 €	-24 913,34 €
Total					205 000,00 €	180 086,66 €	-24 913,34 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **24 913,34 €**

Programme F1 - Sports et activités de pleine nature

Montant du programme voté en 2020 :	585 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	585 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	585 000,00 €

Segment	Opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action F11 - Soutien aux pratiques sportives					585 000,00 €	0,00 €	-585 000,00 €
F11	Domaine sportif - CNE XIII Alzonne	2020	F1001E06	204	585 000,00 €	0,00 €	-585 000,00 €
Total					585 000,00 €	0,00 €	-585 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **585 000,00 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté avant 2018 :	15 731 300,08 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	15 731 300,08 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	1 595 962,44 €

Segment	Opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action G 13 - Programme de prévention des inondations					13 878 909,90 €	12 598 671,25 €	-1 280 238,65 €
G13	Programme de prévention des inondations	2014	G102E01	204	13 878 909,90 €	12 598 671,25 €	-1 280 238,65 €
Total action G14 Hydrogéologie et qualité des eaux					1 852 390,18 €	1 536 666,39 €	-315 723,79 €
G14	Hydrogéologie et qualité des eaux	2014	G102E01	204	1 852 390,18 €	1 536 666,39 €	-315 723,79 €
Total					15 731 300,08 €	14 135 337,64 €	-1 595 962,44 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **1 595 962,44 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté en 2018: **1 258 958,30 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 258 958,30 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **246 532,97 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action G 13 - Programme de prévention des inondations					1 258 958,30 €	1 012 425,33 €	-246 532,97 €
G13	GEMAPI Aude	2018	G102E10	204	1 160 544,00 €	954 263,79 €	-206 280,21 €
G13	GEMAPI hors Aude	2018	G102E11	204	98 414,30 €	58 161,54 €	-40 252,76 €
Total					1 258 958,30 €	1 012 425,33 €	-246 532,97 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **246 532,97 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté en 2018: **26 783,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **26 783,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 771,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					26 783,00 €	23 012,00 €	-3 771,00 €
G22	PNR et littoral	2018	G203E08	204	19 283,00 €	17 228,00 €	-2 055,00 €
G22	Restaur. patrim.arboré Canal M	2018	G203E10	204	7 500,00 €	5 784,00 €	-1 716,00 €
Total					26 783,00 €	23 012,00 €	-3 771,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **3 771,00 €**

Programme H1 Infrastructures d'intérêt départemental

Montant du programme voté en 2018: **92 950,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **92 950,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **69,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action H12 Port de Port-La-Nouvelle					92 950,00 €	92 881,00 €	-69,00 €
H12	Port de Port-La-Nouvelle	2018	H101E08	204	92 950,00 €	92 881,00 €	-69,00 €
Total					92 950,00 €	92 881,00 €	-69,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **69,00 €**

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté en 2018: **228 701,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **228 701,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **52 446,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					228 701,00 €	176 255,00 €	-52 446,00 €
H22	Services de proximité	2018	H203E06	204	152 711,00 €	140 633,00 €	-12 078,00 €
H22	Équipements touristiques	2018	H203E07	204	35 990,00 €	35 622,00 €	-368,00 €
H22	Maisons de santé pluridiscip.	2018	H203E08	204	40 000,00 €	0,00 €	-40 000,00 €
Total					228 701,00 €	176 255,00 €	-52 446,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **52 446,00 €**

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté avant 2018: **1 488 310,29 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 488 310,29 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **7 777,15 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action H41 Animation et promotion de l'offre touristique					1 488 310,29 €	1 480 532,54 €	-7 777,75 €
H41	Animation et promotion de l'offre touristique	2014	H403E01	204	1 488 310,29 €	1 480 532,54 €	-7 777,75 €
Total					1 488 310,29 €	1 480 532,54 €	-7 777,75 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **7 777,15 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté en 2018:	50 415,50 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	50 415,50 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	23 546,76 €

Segment		Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé							
Total action H52 - Circuit de proximité et agrotourisme						50 415,50 €	35 505,85 €	-14 909,65 €
H52	Circuits de proximité	2018	H502E07	204		50 415,50 €	35 505,85 €	-14 909,65 €
Total						50 415,50 €	35 505,85 €	-14 909,65 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **23 546,76 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté en 2018:	705 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	705 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	61 603,93 €

Segment		Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé							
Total action I12 - Travaux neufs						190 000,00 €	188 396,07 €	-1 603,93 €
I12	Rocade est de Narbonne	2018	I105E03	204		190 000,00 €	188 396,07 €	-1 603,93 €
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						515 000,00 €	455 000,00 €	-60 000,00 €
I13	Cession de domanialité	2018	I100E04	204		515 000,00 €	455 000,00 €	-60 000,00 €
Total						705 000,00 €	643 396,07 €	-61 603,93 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **61 603,93 €**

6.2 Clôture AP antérieures à 2022 non consommées en totalité

	AP < 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP liquidé
G Env. et prév. des risques	15 731 300,08	1 595 962,44	14 135 337,64	14 135 337,64
G1 Eau	15 731 300,08	1 595 962,44	14 135 337,64	14 135 337,64
H Aménag. attractivité du terr.	1 488 310,29	7 777,75	1 480 532,54	1 480 532,54
H4 Tourisme	1 488 310,29	7 777,75	1 480 532,54	1 480 532,54
Total général	17 219 610,37	1 603 740,19	15 615 870,18	15 615 870,18

	AP 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP liquidé
A Enfance Famille	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
A1 Petite enfance	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
B Action sociale et insertion	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
B4 Logement	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
G Env. et prév. des risques	1 285 741,30	250 303,97	1 035 437,33	1 035 437,33
G1 Eau	1 258 958,30	246 532,97	1 012 425,33	1 012 425,33
G2 Espaces naturels	26 783,00	3 771,00	23 012,00	23 012,00
H Aménag. attractivité du terr.	372 066,50	67 424,65	304 641,85	304 641,85
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	92 950,00	69,00	92 881,00	92 881,00
H2 Accompagnement territoires	228 701,00	52 446,00	176 255,00	176 255,00
H5 Agriculture et pêche	50 415,50	14 909,65	35 505,85	35 505,85
I Réseau routier et mobilité	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
I1 - Routes	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
Total général	2 927 807,80	454 097,89	2 473 709,91	2 473 709,91

	AP 2020	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP liquidé
F Sport Jeunesse	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
F1 Sports&activ. pleine nature	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
Total général	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 5

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 – Autorisations de programme - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE

- du bilan des individualisations des AP 2022 et de la caducité et la clôture des AP 2022 pour un montant de 0,01 M€ (annexe 1 et 2),
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux (annexe 3) et de la clôture de ces AP (annexe 4) pour un montant de 133,82 M€,
- de la clôture des AP antérieures à 2022 relatives aux subventions d'équipement pour un montant total de 40,55 M€ (annexe 5 et 6).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

Département de l'Aude

1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

1.1 Bilan des autorisations de programme en maîtrise d'ouvrage 2022

Les AP votées et révisées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 59,94 M€ et la totalité ont été individualisées.

La **mission éducation** s'élève à 8,02 M€ et concerne la programmation dans les collèges. Les AP 2022 permettent le financement des travaux d'entretien et de maintenance sur l'ensemble des collèges pour 6,6 M€, la réhabilitation et la restructuration du service de restauration des collèges Pierre et Marie Curie, Alaric et Victor Hugo pour 1,4 M€ et le renouvellement des équipements mobiliers du collège du Bastion (0,02 M€).

Les AP de la **mission culture et patrimoine** s'élèvent à 7,93 M€, et concernent les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (7 M€), les chantiers collectifs de l'acte 2 du pays cathare et la médiation numérique pour les archives (0,87 M€) et les études du plan de gestion des sites dans le cadre de la candidature à l'UNESCO (0,06 M€).

La **mission sport jeunesse** totalise 0,6 M€ dédié aux études de la liaison de la voie verte au niveau de Bram (0,4 M€), à l'aménagement de l'aire de Bezons (0,16 M€) et à l'entretien des sentiers départementaux (0,04 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant de 0,65 M€ et concerne le programme de protection des espaces naturels sensibles (0,28 M€) et le soutien aux actions de performance énergétique (0,37 M€), ainsi qu'une AP relative à l'observatoire de l'eau (0,01 M€). Cette dernière enveloppe est désindividualisée au cours de la séance pour être clôturée car elle n'a fait l'objet d'aucun engagement dans l'année.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** d'un montant de 0,25 M€ concerne la mise à jour des données du schéma de l'eau brute en lien avec BRL et la chambre d'agriculture.

La **mission réseau routier et mobilité** a été dotée d'une enveloppe de 36,55 M€. Les AP votées lors du budget primitif 2022 se sont élevées à 25,25 M€ dédiés à la programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation des chaussées et des dépendances). A cela s'ajoute une AP complémentaire votée par anticipation à la DM3 de 11,3 M€ pour des études et des acquisitions foncières (2,1 M€), les travaux neufs (1,4 M€), la réparation du pont de la Corrèze RD 627 à Leucate et des travaux de grosses réparations pour la pérennisation du réseau (7,8 M€).

Sur le programme routes, l'ensemble des individualisations totalise 36,55 M€, ventilées selon les natures suivantes :

- études : 2,1 M€
- travaux neufs : 1,4 M€,
- entretien et gestion du réseau : 33,05 M€.

La **mission administration générale** s'élève à 5,94 M€. Le programme des systèmes d'information et télécommunication s'est vu allouer une enveloppe de 5,86 M€. Pour le programme bâimentaire, un total d'AP de 0,08 M€ se destine notamment aux études du projet de maison de l'ingénierie.

Le détail de l'ensemble des autorisations de programme vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
D Education	8 020 000,00	8 020 000,00	8 020 000,00
<i>D1 Collèges</i>	8 020 000,00	8 020 000,00	8 020 000,00
E Culture et patrimoine	9 334 600,00	7 929 600,00	7 929 600,00
<i>E2 - Sites culturels</i>	9 324 600,00	7 919 600,00	7 919 600,00
<i>E3 - Archives</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00
F Sport Jeunesse	600 025,91	600 025,91	600 025,91
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	600 025,91	600 025,91	600 025,91
G Environnement et prévention des risques	588 500,00	659 780,00	659 780,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	275 000,00	275 000,00	275 000,00
<i>G3 Energies renouvelables</i>	300 000,00	371 280,00	371 280,00
H Aménagement et attractivité du territoire	250 000,00	250 000,00	250 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	250 000	250 000,00	250 000,00
I Réseau routier et mobilité	25 250 000,00	36 550 000,00	36 550 000,00
<i>I1 Routes</i>	25 250 000	36 550 000,00	36 550 000,00
K Administration générale	5 936 000,00	5 936 000,00	5 936 000,00
<i>K3 - Système Information et télécommunications</i>	5 861 000,00	5 861 000,00	5 861 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Total général	49 979 125,91	59 945 405,91	59 945 405,91

Comme évoquée précédemment, il est nécessaire de désindividualiser l'AP du programme G1 d'un montant de 13 500 € relatif à l'observatoire de l'eau car cette AP d'un an n'a fait l'objet d'aucun engagement juridique dans l'année. Elle est, selon l'article 6.5 du règlement budgétaire et financier, caduque.

Le détail de l'autorisation de programme concerné par la clôture vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
G Environnement et prévention des risques	13 500,00	13 500,00	0,00
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	0,00
Total général	13 500,00	13 500,00	0,00

1.2 Autorisations de programme en maîtrise d'ouvrage antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions, d'une réalisation anticipée des travaux ou du dépassement de la durée de vie de l'AP.

Cette dernière règle de gestion donne de la fluidité à la programmation financière.

Pour les opérations dont la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, la part non consommée des AP doit être désindividualisée avant de procéder à la clôture.

Il convient dans ce cadre de prononcer la clôture d'AP ~~annoncées à 2022 pour un~~ montant de 133,82 M€ dont 2,52 M€ consommés en intégralité (annexe 4.2) et 142,4 M€ non consommés intégralement comme détaillés sur les programmes du tableau ci-après :

	AP <2022	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP Liquidé
D Education	52 800 491,16	- 1 356 836,77	51 443 654,39	51 443 654,39
D1 - Collèges	52 809 169,92	- 1 356 836,77	51 452 333,15	51 452 333,15
E Culture et patrimoine	7 843 919,77	- 3 073 472,90	4 770 446,87	4 770 446,87
E1 - Développement culturel	2 020 594,40	- 783 805,48	1 236 788,92	1 236 788,92
E2 - Sites culturels	5 495 650,37	- 2 219 921,85	3 275 728,52	3 275 728,52
E3 - Archives	327 675,00	- 69 745,57	257 929,43	257 929,43
F Sport Jeunesse	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
F1 - Sports et activité de pleine nature	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
G Environnement et prévention des risques	1 030 525,86	- 369 699,79	660 826,07	660 826,07
G1 - Eau	104 546,80	- 13 994,18	90 552,62	90 552,62
G2 - Espaces naturels	925 979,06	- 355 705,61	570 273,45	570 273,45
I Réseau routier et mobilité	64 408 529,68	- 4 151 210,38	60 257 319,30	60 257 319,30
I1 - Routes	64 408 529,68	- 4 151 210,38	60 257 319,30	60 257 319,30
K Administration générale	15 459 437,47	- 1 745 174,00	13 714 263,47	13 714 263,47
K3 - Système Information et télécommunications	13 604 161,61	- 1 302 198,57	12 301 963,04	12 301 963,04
K4 - Logistique et patrimoine	1 855 275,86	- 442 975,43	1 412 300,43	1 412 300,43
L Pilotage et coordination	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
L2 - Communication externe	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
Total général	142 425 903,94	- 11 126 712,15	131 299 191,79	131 299 191,79

Sur ce montant de 142,4 M€, la fraction non consommée de 11,12 M€ doit être désindividualisée pour faire l'objet d'une tombée d'AP. Ainsi, la clôture est à prononcer pour un montant de 131,3 M€ (cf annexe 3 et 4).

2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions 2022:

2.1 Bilan des autorisations de programmes en subvention 2022

En matière de subventions d'investissement le montant des AP votées en 2022 est de 46,89 M€ pour un montant individualisé de 35,29 M€.

Le montant d'AP non individualisé au cours de l'exercice, soit 11,60 M€, donne lieu à une réduction. Elle résulte de projets ne présentant pas un degré suffisant de maturité ou de programmations financières moins importantes que prévues initialement. La répartition de ces réductions d'AP est la suivante :

- **mission autonomie** : 2,34 M€ suite au report du projet de reconstruction de l'EHPAD de Saissac.
- **mission culture et patrimoine** : 2,38 M€ suite au redimensionnement des demandes d'aides à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare.
- **mission environnement et prévention des risques** : 2,61 M€ dont 1,9 M€ concernant le programme sécurité civile (modernisation DFCI) et 0,64 M€ pour les espaces naturels. La réduction tient à un redimensionnement des demandes d'aides ou des capacités des maîtres d'ouvrages.

- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 4,2 M€ dont 2,69 M€ pour le programme inondations suite au décalage des projets de reconstruction des EHPAD de Trèbes et Saint Hilaire, et 1,57 M€ pour les projets hydro-agricoles.

Les individualisations d'AP 2022 s'élèvent à 35,29 M€ et se présentent comme suit :

Pour la **mission action sociale et insertion**, le montant individualisé est de 1,22 M€ et recouvre le soutien à la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,77 M€) ou encore le PIG précarité énergétique (0,4 M€).

La **mission autonomie** (0,4 M€) concerne la construction d'habitat collectif et le financement d'une porte coupe-feu à l'EHPAD Las Aïnats à Caunes-Minervois.

La **mission culture et patrimoine** (1 M€) permet le financement de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (0,71 M€) ou encore des subventions allouées à l'association patrimoine mondial UNESCO pour la réalisation d'une campagne de relevés topographiques des sites concernés par la candidature au patrimoine mondial (0,3 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,24 M€) concerne les projets d'aménagement cyclable des Communes (0,15 M€) et des subventions pour les sentiers de randonnée (0,09 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (6,56 M€) comprend les investissements liés à l'eau (5,3 M€) réparties entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (3,5 M€) et la prévention des inondations (1,8 M€). Elle concerne également les interventions en faveur des espaces naturels sensibles (1,15 M€), les subventions en matière de DFCI (0,09 M€) et le financement à l'entente pour la forêt méditerranéenne (0,02 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (23,34 M€) comprend les engagements sur les grands projets départementaux dont la 2^{ème} phase du Très Haut Débit et la LGV (13,02 M€) et l'aide aux équipements publics (9,64 M€). Les investissements dans le secteur agricole (0,68 M€) se répartissent entre les projets hydrauliques (0,47 M€) et les circuits de proximité (0,2 M€).

La **mission réseau routier et mobilité** (1,02 M€) permet d'accompagner les cessions de domanialité à la Commune de Roquefeuil et au Grand Narbonne (indemnités de remise en état des parcelles départementales cédées).

L'AP sur la **mission pilotage et coordination** (1,5 M€) se destine au financement de la deuxième édition du Budget participatif.

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	individualisées
B Action sociale et insertion	1 235 000,00	1 235 000,00	1 221 000,00
B4 Logement	1 235 000,00	1 235 000,00	1 221 000,00
C Autonomie	2 740 600,00	2 740 600,00	402 315,80
C1 Personnes âgées	2 740 600,00	2 740 600,00	402 315,80
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	3 390 000,00	3 390 000,00	1 007 654,17
E2 Sites culturels	3 390 000,00	3 390 000,00	1 007 654,17
F Sport et jeunesse	300 000,00	300 000,00	240 003,37
F1 Sport et activités de plein nature	300 000,00	300 000,00	240 003,37
G Environnement et prévention des risques	9 210 000,00	9 170 000,00	6 561 007,23
G1 Eau	5 400 000,00	5 360 000,00	5 302 728,35
G2 Espaces naturels	1 790 000,00	1 790 000,00	1 149 666,88
G4 Sécurité civile	2 020 000,00	2 020 000,00	108 612,00
H Aménagement et attractivité du territoire	26 477 600,00	27 538 200,00	23 339 643,31
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	12 000 000,00	13 020 600,00	13 020 600,00
H2 Accompagnement des territoires	9 650 000,00	9 690 000,00	9 642 179,68
H5 Agriculture et pêche	2 140 000,00	2 140 000,00	676 863,63
H6 Inondations	2 687 600,00	2 687 600,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
I1 Routes	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
L Pilotage et coordination	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
L3 Budget participatif	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total général	45 873 200,00	46 893 800,00	35 291 623,88

2.2- Autorisations de programme en subventions antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la clôture des autorisations de programme de subventions en cas d'une réalisation complète ou d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions.

Pour les opérations dont la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, la part non consommée des AP doit être désindividualisée avant de procéder à la clôture.

La clôture des AP antérieures à 2022 est à prononcer pour un montant de 40,55 M€ dont 22,46 M€ consommés en intégralité (annexe 5) et 20,7 M€ non consommés intégralement comme détaillés dans le tableau suivant :

	AP < 2022	Désindividualisation pour clôture AP	AP actualisée après CA 2022	Total AP liquide au 31/12/2022
A Enfance Famille	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
A1 Petite enfance	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
B Action sociale et insertion	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
B4 Logement	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
F Sport Jeunesse	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
F1 Sports&activ. pleine nature	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
G Env. et prév. des risques	17 017 041,38	1 846 266,41	15 170 774,97	15 170 774,97
G1 Eau	16 990 258,38	1 842 495,41	15 147 762,97	15 147 762,97
G2 Espaces naturels	26 783,00	3 771,00	23 012,00	23 012,00
H Aménag. attractivité du terr.	1 860 376,79	75 202,40	1 785 174,39	1 785 174,39
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	92 950,00	69,00	92 881,00	92 881,00
H2 Accompagnement territoires	228 701,00	52 446,00	176 255,00	176 255,00
H4 Tourisme	1 488 310,29	7 777,75	1 480 532,54	1 480 532,54
H5 Agriculture et pêche	50 415,50	14 909,65	35 505,85	35 505,85
I Réseau routier et mobilité	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
I1 Routes	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
Total général	20 732 418,17	2 642 838,08	18 089 580,09	18 089 580,09

Sur ce montant de 20,7 M€, la fraction non consommée de 2,6 M€ doit être désindividualisée pour faire l'objet d'une tombée d'AP. Ainsi, la clôture est à prononcer pour un montant de 18,1M€ (cf :annexe 6).

ANNEXE 1 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme 2022 relatives aux équipements départementaux.

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté 2022 :	13 500 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	13 500 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	13 500 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux					13 500,00 €	0,00 €	-13 500,00 €
G14	Gestion ressources, aménagements hydrauliques et planification pour l'eau	2022	G102E14	21	13 500,00	0,00	-13 500,00
Total					13 500,00 €	0,00 €	-13 500,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 500 €**

ANNEXE 2 – Clôture d'AP 2022 relatives aux équipements départementaux.

Caducité d'AP 2022 car non engagée sur l'exercice :

	AP Initiale 2022	désindividualisation pour clôture AP	AP 2022 actualisée après CA2022	Total AP Liquidé
G Environnement et prévention des risques	13 500,00	- 13 500,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500,00	- 13 500,00	0,00	0,00
Total général	13 500,00	- 13 500,00	0,00	0,00

Clôture d'AP 2022 consommée en totalité :

	Millesime AP/EPCP Initial	Code enveloppe	AP Initiale	Total AP Liquidé
F Sport Jeunesse			40 025,91	40 025,91
F1 - Sports et activité de pleine nature	2022	F103E20	40 025,91	40 025,91
Total général			40 025,91	40 025,91

ANNEXE 3 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **47 855 491,16 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **47 855 491,16 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **239 722,05 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
					46 741 151,03 €	46 542 970,24 €	- 198 180,79 €
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation							
D11	Etudes accessibilité	<2018	D102E01	20	119 784,11	105 019,22	- 14 764,89
	Travaux accessibilité			23	9 341 882,31	9 325 170,20	- 16 712,11
D11	Fontanilles : reconstruction	<2018	D107E02	20	196 612,68	196 612,68	0,00
	Rosa Parks : Etudes Rosa Parks			23	23 482 237,01	23 454 815,40	- 27 421,61
D11	Rosa Parks : Construction Collège et travaux	<2018	D109E01	20	194 651,61	194 651,61	0,00
				23	13 405 983,31	13 266 701,13	- 139 282,18
Total action D12 - Equipement					1 114 340,13 €	1 072 798,87 €	- 41 541,26 €
D12	Equipements accessibilité	<2018	D102E01	21	310 000,15	268 458,89	- 41 541,26
	Fontanilles : reconstruction			D107E02	7 794,00	7 794,00	0,00
	Rosa Parks : Equipements			D109E01	796 545,98	796 545,98	0,00
Total					47 855 491,16 €	47 615 769,11 €	- 239 722,05 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **239 722,05 €**

Montant du programme voté 2018 : **2 145 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 145 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **648 060,47 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
					1 245 000,00 €	1 004 191,15 €	- 240 808,85 €
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation							
D11	Courriere : Construction chaufferie bois	2018	D106E03	23	900 000,00	898 475,93	- 1 524,07
	Autres locaux			20	100 000,00	39 845,40	- 60 154,60
D11	TOUS COLLEGES		D110E03	20	200 000,00	65 869,82	- 134 130,18
	Maîtrise de l'énergie		D112E03	23	45 000,00	0,00	- 45 000,00
Total action D12 - Equipement					900 000,00 €	492 748,38 €	- 407 251,62 €
D12	Achat de mobilier	2018	D110E02	21	500 000,00	138 163,45	- 361 836,55
	TOUS COLLEGES		D112E04	21	400 000,00	354 584,93	- 45 415,07
Total					2 145 000,00 €	1 496 939,53 €	- 648 060,47 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **648 060,47 €**

Montant du programme voté 2019 : **1 270 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 270 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **177 771,69 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
					1 270 000,00 €	1 092 228,31 €	- 177 771,69 €
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation							
D11	Travaux accessibilité	2019	D102E02	23	970 000,00	828 020,61	- 141 979,39
	Courriere : Construction chaufferie bois		D106E04	23	300 000,00	264 207,70	- 35 792,30
Total					1 270 000,00 €	1 092 228,31 €	- 177 771,69 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **177 771,69 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Montant du programme voté 2020 :	1 530 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 530 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	291 282,56 €

Segment		Opération		Autorisation de programme			
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation							
D11	Bieules : Extension par création d'un bâtiment	2020	D106E05	20	50 000,00	6 821,31	- 43 178,69
	Bastion : (350 000€ de travaux) et autres collèges		D110E09	23	1 000 000,00	825 094,85	- 174 905,15
	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC Anglade notamment		D113E09	20	30 000,00	15 707,93	- 14 292,07
Total action D12 - Equipment							
D12	Cuisines équipements	2020	D110E10	21	350 000,00	349 067,99	- 932,01
	Bornes de recharges pour VL électriques		D113E06	21	100 000,00	42 025,36	- 57 974,64
Total					1 530 000,00 €	1 238 717,44 €	- 291 282,56 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **291 282,56 €**

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté < 2018 :	778 094,40 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	778 094,40 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	621 350,00 €

Segment		Opération		Autorisation de programme			
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle							
E13	Mise en valeur offre cult Abbaye	< 2018	E101E01	20	236 000,00	45 000,00	- 191 000,00
				21	104 694,40	104 694,40	0,00
				23	437 400,00	7 050,00	- 430 350,00
Total					778 094,40 €	156 744,40 €	- 621 350,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **621 350,00 €**

Montant du programme voté 2018 :	1 212 500 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 212 500 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	152 446,16 €

Segment		Opération		Autorisation de programme			
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action E11 - Développement des collections							
E11	Développement des collections	2018	E102E10	21	1 042 500,00	1 003 109,06	- 39 390,94 €
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques							
E12	Aides aux acteurs culturels	2018	E102E10	21	170 000,00	56 944,78	- 113 055,22 €
Total					1 212 500,00 €	1 060 053,84 €	- 152 446,16 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **152 446,16 €**

Montant du programme voté 2021 :	30 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	30 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	10 009,32 €

Segment		Opération		Autorisation de programme			
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action E11 - Développement des collections							
E11	Collection œuvres d'art (Abbé Cazaux)	2021	E101E21	23	10 000,00	0,00	- 10 000,00 €
Total action E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques							
E12	Aides aux acteurs culturels	2020	E101E22	21	20 000,00	19 990,68	- 9,32 €
Total					30 000,00 €	19 990,68 €	- 10 009,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **10 009,32 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté < 2018 : **4 660 650,37 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **4 660 650,37 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 014 493,25 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E21 - Aides à l'investissement					4 660 650,37 €	2 646 157,12 €	- 2 014 493,25 €
E21	Saint Martin des Puits						
	Chantiers collectifs / développement outils numériques/plan 2 D/3 D/Appli jeu/Appli guide						
	Travaux MH Abbaye de Lagrasse						
	Chantiers collectifs / développement outils numériques/Appli jeu/ Appli guide						
	Chantiers collectifs						
	Travaux MH Abbaye de Lagrasse / restauration peintures murales						
	Total				4 660 650,37 €	2 646 157,12 €	- 2 014 493,25 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 014 493,25 €**

Montant du programme voté 2019 : **335 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **335 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **140 537,09 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E21 - Aides à l'investissement					335 000,00 €	194 462,91 €	- 140 537,09 €
E21	Travaux MH Abbaye de Lagrasse / Travaux chapelle						
	E203E14						
	20				5 040,00	5 040,00	0,00
	23				65 000,00	21 618,00	- 43 382,00
E21	Chantiers collectifs						
	E203E20						
	20				264 960,00	167 804,91	- 97 155,09
	Total				335 000,00 €	194 462,91 €	- 140 537,09 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **140 537,09 €**

Montant du programme voté 2020 : **500 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **500 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **64 891,50 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E21 - Aides à l'investissement					500 000,00 €	435 108,50 €	- 64 891,50 €
E21	Chantiers collectifs						
	2020						
	E203E22						
	20				500 000,00	435 108,50	- 64 891,50
	Total				500 000,00 €	435 108,50 €	- 64 891,50 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **64 891,50 €**

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2018 : **137 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **137 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **60 792,05 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action E31 - Développement des collections					137 000,00	76 207,95	- 60 792,05
E31	Action culturelle	2018	E301E06	21	30 000,00	10 280,64	- 19 719,36
	Action culturelle		E301E08		107 000,00	65 927,31	- 41 072,69
	Total				137 000,00	76 207,95	- 60 792,05

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **60 792,05 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Montant du programme voté 2019 :	190 675 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	190 675 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	8 953,52 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action E31 - Développement des collections					190 675,00	181 721,48	- 8 953,52	
E31	Conservation préventive	2019	E301E16	21	190 675,00	181 721,48	- 8 953,52	
Total					190 675,00	181 721,48	- 8 953,52	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **8 953,52 €**

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2018 :	690 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	690 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	306 159,22 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action F12 - Sports de pleine nature					690 000,00 €	383 840,78 €	-306 159,22 €	
F12	Activités de plein air	2018	F1001E05	20	15 000,00	11 382,09	- 3 617,91	
	Voie verte du Canal du Mdi à Montségur (Etudes préalables)		F103E07	20	400 000,00	100 885,35	- 299 114,65	
	Espaces sites itinéraires		F103E09	23	275 000,00	271 573,34	- 3 426,66	
Total					690 000,00 €	383 840,78 €	-306 159,22 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **306 159,22 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté < 2018 :	104 546,80 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	104 546,80 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	13 994,18 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux					104 546,80 €	90 552,62 €	-13 994,18 €	
G14	Etude MOA Dalle Continuité Hydraulique Pont de Ferrals	<2018	G102E02	20	50 000,00	50 000,00	0,00	
				21	4 546,80	4 546,80	0,00	
				23	50 000,00	36 005,82	- 13 994,18	
Total					104 546,80 €	90 552,62 €	-13 994,18 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **13 994,18 €**

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2018 :	716 979,06 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	716 979,06 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	241 284,73 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé	
Total action G21 - Pépinières					236 979,06 €	185 535,14 €	- 51 443,92 €	
G21	Travaux pépinières Lézignan et Nébias	2018	G202E03	21	49 479,06	47 827,22	- 1 651,84	
	Aménagement d'un hangar pépinière Nébias			23	187 500,00	137 707,92	- 49 792,08	
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					480 000,00 €	290 159,19 €	- 189 840,81 €	
G22	Etudes ENS	2018	G203E14	20	230 000,00	199 727,21	- 30 272,79	
	Signalétique ENS		G203E15	21	250 000,00	90 431,98	- 159 568,02	
Total					716 979,06 €	475 694,33 €	- 241 284,73 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **241 284,73 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Montant du programme voté 2019 :	60 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	60 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	14 881,09 €

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme
Code Action						
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						60 000,00 € 45 118,91 € - 14 881,09 €
G22	Acquisitions ENS		2019	G203E20	21	60 000,00 45 118,91 - 14 881,09
Total						60 000,00 45 118,91 € - 14 881,09 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **14 881,09 €**

Montant du programme voté 2020 :	149 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	149 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	99 539,79 €

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme
Code Action						
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						149 000,00 € 49 460,21 € -99 539,79 €
G22	Gestion des propriétés ENS		2020	G203E26	23	149 000,00 49 460,21 - 99 539,79
Total						149 000,00 € 49 460,21 € - 99 539,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **99 539,79 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 :	37 058 529,68 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	37 058 529,68 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	3 020 019,39 €

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme
Code Action						
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						27 985 627,97 € 25 200 290,11 € -2 785 337,86 €
I13	Autres opérations				21	230 682,19 230 682,19 0,00
	RD13 rectif. rocade Raonel					13 250 086,90 13 250 086,90 0,00
	RD14 recalibrage /renforc.					621 500,84 607 371,66 - 14 129,18
	RD5 Mse sécu pont Cabezac					80 000,00 763,34 - 79 236,66
	RD6009 Renforc. Sigean PO					1 500 000,00 138 642,60 - 1 361 357,40
	RD6113 Tvx de reprise Béragne					1 400 000,00 1 357 327,88 - 42 672,12
	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)					1 425 000,00 610 269,26 - 814 730,74
	RD624 renforc. Castel/Peyrens					1 700 000,00 1 695 862,46 - 4 137,54
	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven					1 200 000,00 1 085 930,79 - 114 069,21
	RD14 Glissement Hile Bugarach					649 428,00 543 462,56 - 105 965,44
	RD709 Renforcem PLN à La Palme					259 000,00 96 742,92 - 162 257,08
	Réparation/mise conform. OA HVA					1 600 000,00 1 588 769,14 - 11 230,86
	Renforcement rocade Carca					253 750,55 224 634,09 - 29 116,46
	Routes solaires					2 091 000,00 2 064 103,80 - 26 896,20
	Sécurisation réseau et équip.					150 000,00 140 461,03 - 9 538,97
	I14 - Imprévus et divers					1 575 179,49 1 565 179,49 - 10 000,00
I14	Diverses RD Tvx purges falaise					9 072 901,71 € 8 838 220,18 € - 234 681,53 €
	RD168 Sécu falaise plan du Roy					1 211 465,92 1 211 465,92 0,00
	Traitemet évén. aléatoires					650 000,00 510 240,52 - 139 759,48
	Total					37 058 529,68 € 34 038 510,29 € - 3 020 019,39 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 020 019,39 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Montant du programme voté 2018 :	21 950 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	21 950 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	681 708,65 €

Segment		Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé		
Total action I11 - Etudes									
I11	Etudes 2018 à 2021	2018	I104E02	20	1 483 955,64	1 483 955,64	0,00		
	Div. acqui. foncières 2018-2022			21	466 044,36	149 870,47	- 316 173,89		
I14 - Imprévus et divers						20 000 000,00 €	19 634 465,24 €	- 365 534,76 €	
I14	Inondations octobre 2018	2018	I106E04	23	20 000 000,00	19 634 465,24	- 365 534,76		
Total						21 950 000,00 €	21 268 291,35 €	- 681 708,65 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **681 708,65 €**

Montant du programme voté 2019 :	5 000 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	5 000 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	139 434,02 €

Segment		Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé		
Total action I14 - Imprévus et divers									
I14	Inondations octobre 2018	2019	I106E20	23	5 000 000,00	4 860 565,98	- 139 434,02		
Total						5 000 000,00 €	4 860 565,98 €	- 139 434,02 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **139 434,02 €**

Montant du programme voté 2021 :	400 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	400 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	310 048,32 €

Segment		Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé		
Total action I12 - Travaux neufs									
I12	RD118 Réparation pont sur "La Sals" à Couiza	2021	I105E05	23	400 000,00	89 951,68	- 310 048,32		
Total						400 000,00 €	89 951,68 €	- 310 048,32 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **310 048,32 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté < 2018 :	9 179 161,61 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	9 179 161,61 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	394 047,21 €

Segment		Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé		
Total action K31 - Systèmes d'information									
K31	Logiciels métiers			20	5 507 017,70	5 209 361,62	- 297 656,08		
				21	30 000,00	29 941,97	- 58,03		
	Postes de travail			20	427 600,12	427 600,12	0,00		
				21	1 392 893,43	1 380 530,50	- 12 362,93		
	Infrastructures			20	671 984,00	655 297,46	- 16 686,54		
				21	767 221,38	759 937,75	- 7 283,63		
	Autre opération SDSI			20	197 479,52	197 479,52	0,00		
				21	184 965,46	124 965,46	- 60 000,00		
Total						9 179 161,61 €	8 785 114,40 €	- 394 047,21 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **394 047,21 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Montant du programme voté 2018 :	3 770 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	3 770 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	627 498,55 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé				3 770 000,00 €	3 142 501,45 €	-627 498,55 €
Total action K31 - Systèmes d'information							
K31	Logiciels métiers	2018	K309E09	20	465 000,00	282 963,18	- 182 036,82
	Postes de travail		K309E07		580 000,00	357 768,87	- 222 231,13
	Infrastructures		K309E06	21	1 800 000,00	1 790 720,73	- 9 279,27
			K309E04		925 000,00	711 048,67	- 213 951,33
Total					3 770 000,00 €	3 142 501,45 €	-627 498,55 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **627 498,55 €**

Montant du programme voté 2019 :	655 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	655 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	280 652,81 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé				465 750,00 €	229 820,53 €	-235 929,47 €
Total action K31 - Systèmes d'information							
K31	Infrastructures	2019	K309E05	20	410 000,00	174 077,40	- 235 922,60
	Audiovisuel		K302E03	21	55 750,00	55 743,13	- 6,87
Total action K32 - Télécommunications					189 250,00 €	144 526,66 €	-44 723,34 €
K32	Téléphonie	2019	K302E03	21	189 250,00	144 526,66	- 44 723,34
Total					655 000,00 €	374 347,19 €	-280 652,81 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **280 652,81 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté < 2018 :	522 062,82 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	522 062,82 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	30 035,88 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé				522 062,82 €	492 026,94 €	- 30 035,88 €
Total action K41 - Moyens courants des services							
K41	Acquisition matériel	<2018	K422E01	21	522 062,82	492 026,94	- 30 035,88
Total					522 062,82 €	492 026,94 €	- 30 035,88 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **30 035,88 €**

Montant du programme voté 2018 :	1 233 213,04 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 233 213,04 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	349 541,79 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé				465 000,00 €	309 601,37 €	- 155 398,63 €
Total action K41 - Moyens courants des services							
K41	Acquisition matériel	2018	K422E04	21	465 000,00	309 601,37	- 155 398,63
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					768 213,04 €	574 069,88 €	- 194 143,16 €
K42	Etudes FDE (Faculté d'éducation)	2018	K409E10	20	598 713,04	481 233,04	- 117 480,00
	Acquisition matériel		K4002E09	21	20 000,00	12 550,78	- 7 449,22
			K4002E10		82 000,00	65 062,73	- 16 937,27
	FIPH 2018-2022		K408E03	23	67 500,00	15 223,33	- 52 276,67
Total					1 233 213,04 €	883 671,25 €	- 349 541,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **349 541,79 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Montant du programme voté 2019 :	100 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	100 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	63 397,76 €

Segment		Opération		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
							100 000,00 €	36 602,24 €	- 63 397,76 €
Total action K41 - Moyens courants des services									
K41	Etudes générales - 2018/2022		2019	K408E16	20		100 000,00	36 602,24	- 63 397,76
Total							100 000,00 €	36 602,24 €	- 63 397,76 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **63 397,76 €**

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2018 :	193 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	193 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	124 159,09 €

Segment		Opération		Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
							193 000,00 €	68 840,91 €	- 124 159,09 €
Total action L21 - Actions de communication									
L21	Refonte site internet	2018	L201E07	20			193 000,00	68 840,91	- 124 159,09
Total							193 000,00 €	68 840,91 €	- 124 159,09 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **124 159,09 €**

ANNEXE 4 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

4.1 Clôture AP antérieures à 2022 non consommées en totalité :

	AP <2018	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA2022	Total AP Liquidé
D Education	47 855 491,16	- 239 722,05	47 615 769,11	47 615 769,11
D1 - Collèges	47 855 491,16	- 239 722,05	47 615 769,11	47 615 769,11
E Culture et patrimoine	5 438 744,77	-2 635 843,26	2 802 901,51	2 802 901,51
E1 - Développement culturel	778 094,40	- 621 350,00	156 744,40	156 744,40
E2 - Sites culturels	4 660 650,37	- 2 014 493,26	2 646 157,11	2 646 157,11
G Environnement et prévention des risques	104 546,80	- 13 994,18	90 552,62	90 551,82
G1 - Eau	104 546,80	- 13 994,18	90 552,62	90 551,82
I Réseau routier et mobilité	37 058 529,68	- 3 020 019,39	34 038 510,29	34 038 510,29
I1 - Routes	37 058 529,68	- 3 020 019,39	34 038 510,29	34 038 510,29
K Administration générale	9 701 224,43	- 424 083,09	9 277 141,34	9 277 141,34
K3 - Système Information et télécommunications	9 179 161,61	- 394 047,21	8 785 114,40	8 785 114,40
K4 - Logistique et patrimoine	522 062,82	- 30 035,88	492 026,94	492 026,94
Total général	100 158 536,84	- 6 333 661,97	93 824 874,87	93 824 874,07

	AP 2018	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA2022	Total AP Liquidé
D Education	2 145 000,00	- 648 060,47	1 496 939,53	1 496 939,53
D1 - Collèges	2 145 000,00	- 648 060,47	1 496 939,53	1 496 939,53
E Culture et patrimoine	1 349 500,00	- 213 238,21	1 136 261,79	1 136 261,79
E1 - Développement culturel	1 212 500,00	- 152 446,16	1 060 053,84	1 060 053,84
E3 - Archives	137 000,00	- 60 792,05	76 207,95	76 207,95
F Sport Jeunesse	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
F1 - Sports et activité de pleine nature	690 000,00	- 306 159,22	383 840,78	383 840,78
G Environnement et prévention des risques	716 979,06	- 241 284,73	475 694,33	475 694,33
G2 - Espaces naturels	716 979,06	- 241 284,73	475 694,33	475 694,33
I Réseau routier et mobilité	21 950 000,00	- 681 708,65	21 268 291,35	21 268 291,35
I1 - Routes	21 950 000,00	- 681 708,65	21 268 291,35	21 268 291,35
K Administration générale	5 003 213,04	- 977 040,34	4 026 172,70	4 026 172,70
K3 - Système Information et télécommunications	3 770 000,00	- 627 498,55	3 142 501,45	3 142 501,45
K4 - Logistique et patrimoine	1 233 213,04	- 349 541,79	883 671,25	883 671,25
L Pilotage et coordination	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
L2 - Communication externe	193 000,00	- 124 159,09	68 840,91	68 840,91
Total général	32 047 692,10	- 3 191 650,71	28 856 041,39	28 856 041,39

	AP 2019	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA2022	Total AP Liquidé
D Education	1 270 000,00	- 177 771,69	1 092 228,31	1 092 228,31
D1 - Collèges	1 270 000,00	- 177 771,69	1 092 228,31	1 092 228,31
E Culture et patrimoine	525 675,00	- 149 490,61	376 184,39	376 184,39
E2 - Sites culturels	335 000,00	- 140 537,09	194 462,91	194 462,91
E3 - Archives	190 675,00	- 8 953,52	181 721,48	181 721,48
G Environnement et prévention des risques	60 000,00	- 14 881,09	45 118,91	45 118,91
G2 - Espaces naturels	60 000,00	- 14 881,09	45 118,91	45 118,91
I Réseau routier et mobilité	5 000 000,00	- 139 434,02	4 860 565,98	4 860 565,98
I1 - Routes	5 000 000,00	- 139 434,02	4 860 565,98	4 860 565,98
K Administration générale	755 000,00	- 344 050,57	410 949,43	410 949,43
K3 - Système Information et télécommunications	655 000,00	- 280 652,81	374 347,19	374 347,19
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	- 63 397,76	36 602,24	36 602,24
Total général	7 610 675,00	- 825 627,98	6 785 047,02	6 785 047,02

	AP 2020	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA2022	Total AP Liquidé
D Education	1 530 000,00	- 291 282,56	1 238 717,44	1 238 717,44
D1 - Collèges	1 530 000,00	- 291 282,56	1 238 717,44	1 238 717,44
E Culture et patrimoine	500 000,00	- 64 891,50	435 108,50	435 108,50
E2 - Sites culturels	500 000,00	- 64 891,50	435 108,50	435 108,50
G Environnement et prévention des risques	149 000,00	- 99 539,79	49 460,21	49 460,21
G2 - Espaces naturels	149 000,00	- 99 539,79	49 460,21	49 460,21
Total général	2 179 000,00	- 455 713,85	1 723 286,15	1 723 286,15

	AP 2021	Désindividuation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA2022	Total AP Liquidé
E Culture et patrimoine	30 000,00	- 10 009,32	19 990,68	19 990,68
E1 - Développement culturel	30 000,00	- 10 009,32	19 990,68	19 990,68
I Réseau routier et mobilité	400 000,00	- 310 048,32	89 951,68	89 951,68
I1 - Routes	400 000,00	- 310 048,32	89 951,68	89 951,68
Total général	430 000,00	- 320 057,64	109 942,36	109 942,36

4.2 Clôture AP antérieures à 2022 consommées en totalité :

	Millesime AP/EPCP Initial	Code enveloppe	AP Initiale	Total AP Liquidé
D Education			8 678,76	8 678,76
D1 - Collèges	<2018	D109E02	8 678,76	8 678,76
K Administration générale			2 448 675,56	2 448 675,56
K3 - Système Information et télécommunications	<2018	K302E02	8 647,02	8 647,02
	2021	K302E04	140 000,00	140 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	<2018	K407E01	1 588 391,41	1 588 391,41
		K4002E01	851 637,13	851 637,13
L Pilotage et coordination			65 000,00	65 000,00
L2 - Communication externe	<2018	L201E01	60 000,00	60 000,00
	2018	L201E05	5 000,00	5 000,00
Total général			2 522 354,32	2 522 354,32

ANNEXE 5 - Clôture des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement consommées en intégralité antérieures à 2022

	Millésime AP/EPCP	Code Enveloppe	AP initiale	Total AP liquidé
A Enfance Famille			423 651,00	423 651,00
A1 Petite enfance	2014	A1002E01	413 651,00	413 651,00
	2020	A1002E06	10 000,00	10 000,00
B Action sociale et insertion			208 000,00	208 000,00
B3 Action sociale	2020	B306E03	46 000,00	46 000,00
B4 Logement	2018	B403E07	162 000,00	162 000,00
C Autonomie			743 503,00	743 503,00
C2 Personnes handicapées	2014	C201E01	743 503,00	743 503,00
D Education			1 736 000,00	1 736 000,00
D1 Collèges	2014	D109E02	1 736 000,00	1 736 000,00
E Culture et patrimoine			3 406 446,00	3 406 446,00
E1 Développement culturel	2014	E101E02	342 084,00	342 084,00
E2 Sites culturels	2014	E204E01	3 064 362,00	3 064 362,00
F Sport Jeunesse			5 501 023,85	5 501 023,85
F1 Sports&activ. pleine nature	2014	F101E01	4 221 161,00	4 221 161,00
	2014	F103E02	1 043 707,25	1 043 707,25
	2018	F103E06	35 937,60	35 937,60
	2019	F101E03	160 218,00	160 218,00
	2021	F1001E10	40 000,00	40 000,00
G Env. et prév. des risques			5 957 755,99	5 957 755,99
G2 Espaces naturels	2014	G2001E01	181 200,00	181 200,00
	2014	G203E01	5 019 564,21	5 019 564,21
	2018	G201E04	80 000,00	80 000,00
	2019	G201E05	80 000,00	80 000,00
	2020	G201E06	80 000,00	80 000,00
	2021	G201E07	80 000,00	80 000,00
	2022	G201E08	80 000,00	80 000,00
G3 Energies renouvelables	2014	G301E02	276 991,78	276 991,78
G4 Sécurité civile	2019	G401E20	20 000,00	20 000,00
	2019	G401E12	20 000,00	20 000,00
	2020	G401E17	20 000,00	20 000,00
	2022	G401E22	20 000,00	20 000,00
H Aménag. attractivité du terr.			3 012 949,91	3 012 949,91
H2 Accompagnement territoires	2014	H204E01	1 500 374,52	1 500 374,52
	2019	H203E13	75 000,00	75 000,00
	2021	H201E13	35 100,00	35 100,00
H4 Tourisme	2018	H403E05	280 000,00	280 000,00
H5 Agriculture et pêche	2014	H501E01	144 406,00	144 406,00
	2018	H503E07	960 000,00	960 000,00
	2020	H502E14	9 243,34	9 243,34
	2021	H502E17	8 826,05	8 826,05
I Réseau routier et mobilité			1 311 759,05	1 311 759,05
I1 Routes	2014	I106E02	1 000 000,00	1 000 000,00
	2014	I1002E02	79 847,05	79 847,05
	2019	I102E08	39 912,00	39 912,00
	2021	I1002E16	140 000,00	140 000,00
	2021	I1002E17	32 000,00	32 000,00
	2022	I1002E20	20 000,00	20 000,00
K Administration générale			155 275,00	155 275,00
K2 Budget et finances	2014	K203E01	155 275,00	155 275,00
Total général			22 456 363,80	22 456 363,80

ANNEXE 6 - Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement non consommées en intégralité antérieures à 2022

6.1 Désindividualisation de la part d'AP non consommée

Programme A1 - Petite enfance

Montant du programme voté en 2018 :	360 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	360 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	49 852,00 €

Segment	Opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
					Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre			
Total action A13 - Modes d'accueil					360 000,00 €	310 148,00 €	-49 852,00 €
A13	EAJE (avant 2020)	2018	A101E02	204	360 000,00 €	310 148,00 €	-49 852,00 €
Total					360 000,00 €	310 148,00 €	-49 852,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **49 852,00 €**

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté en 2018 :	205 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	205 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	24 913,34 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
					Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre			
Total action B45 - ANRU					205 000,00 €	180 086,66 €	-24 913,34 €
B45	ANRU	2018	B403E14	204	205 000,00 €	180 086,66 €	-24 913,34 €
Total					205 000,00 €	180 086,66 €	-24 913,34 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **24 913,34 €**

Programme F1 - Sports et activités de pleine nature

Montant du programme voté en 2020 :	585 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	585 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	585 000,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
					Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre			
Total action F11 - Soutien aux pratiques sportives					585 000,00 €	0,00 €	-585 000,00 €
F11	Domaine sportif - CNE XIII Alzonne	2020	F1001E06	204	585 000,00 €	0,00 €	-585 000,00 €
Total					585 000,00 €	0,00 €	-585 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **585 000,00 €**

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté avant 2018 :	15 731 300,08 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	15 731 300,08 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	1 595 962,44 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
					Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre			
Total action G 13 - Programme de prévention des inondations					13 878 909,90 €	12 598 671,25 €	-1 280 238,65 €
G13	Programme de prévention des inondations	2014	G102E01	204	13 878 909,90 €	12 598 671,25 €	-1 280 238,65 €
Total action G14 Hydrogéologie et qualité des eaux					1 852 390,18 €	1 536 666,39 €	-315 723,79 €
G14	Hydrogéologie et qualité des eaux	2014	G102E01	204	1 852 390,18 €	1 536 666,39 €	-315 723,79 €
Total					15 731 300,08 €	14 135 337,64 €	-1 595 962,44 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **1 595 962,44 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20230413-CA_2022_B20-BF

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté en 2018: **1 258 958,30 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 258 958,30 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **246 532,97 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action G 13 - Programme de prévention des inondations					1 258 958,30 €	1 012 425,33 €	-246 532,97 €
G13	GEMAPI Aude	2018	G102E10	204	1 160 544,00 €	954 263,79 €	-206 280,21 €
G13	GEMAPI hors Aude	2018	G102E11	204	98 414,30 €	58 161,54 €	-40 252,76 €
Total					1 258 958,30 €	1 012 425,33 €	-246 532,97 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

246 532,97 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté en 2018: **26 783,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **26 783,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 771,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					26 783,00 €	23 012,00 €	-3 771,00 €
G22	PNR et littoral	2018	G203E08	204	19 283,00 €	17 228,00 €	-2 055,00 €
G22	Restaur. patrim.arboré Canal M	2018	G203E10	204	7 500,00 €	5 784,00 €	-1 716,00 €
Total					26 783,00 €	23 012,00 €	-3 771,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

3 771,00 €

Programme H1 Infrastructures d'intérêt départemental

Montant du programme voté en 2018: **92 950,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **92 950,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **69,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action H12 Port de Port-La-Nouvelle					92 950,00 €	92 881,00 €	-69,00 €
H12	Port de Port-La-Nouvelle	2018	H101E08	204	92 950,00 €	92 881,00 €	-69,00 €
Total					92 950,00 €	92 881,00 €	-69,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

69,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté en 2018: **228 701,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **228 701,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **52 446,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					228 701,00 €	176 255,00 €	-52 446,00 €
H22	Services de proximité	2018	H203E06	204	152 711,00 €	140 633,00 €	-12 078,00 €
H22	Équipements touristiques	2018	H203E07	204	35 990,00 €	35 622,00 €	-368,00 €
H22	Maisons de santé pluridiscipl.	2018	H203E08	204	40 000,00 €	0,00 €	-40 000,00 €
Total					228 701,00 €	176 255,00 €	-52 446,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

52 446,00 €

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté avant 2018 : **1 488 310,29 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 488 310,29 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **7 777,15 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action H41 Animation et promotion de l'offre touristique					1 488 310,29 €	1 480 532,54 €	-7 777,75 €
H41	Animation et promotion de l'offre touristique	2014	H403E01	204	1 488 310,29 €	1 480 532,54 €	-7 777,75 €
Total					1 488 310,29 €	1 480 532,54 €	-7 777,75 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

7 777,15 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté en 2018: 50 415,50 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 50 415,50 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 23 546,76 €

Segment	Opération			Autorisation de programme			
Code Action	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action H52 - Circuit de proximité et agrotourisme					50 415,50 €	35 505,85 €	-14 909,65 €
H52 Circuits de proximité	2018	H502E07		204	50 415,50 €	35 505,85 €	-14 909,65 €
Total					50 415,50 €	35 505,85 €	-14 909,65 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 23 546,76 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté en 2018: 705 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 705 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 61 603,93 €

Segment	Opération			Autorisation de programme			
Code Action	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs					190 000,00 €	188 396,07 €	-1 603,93 €
I12 Rocade est de Narbonne	2018	I105E03		204	190 000,00 €	188 396,07 €	-1 603,93 €
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					515 000,00 €	455 000,00 €	-60 000,00 €
I13 Cession de domanialité	2018	I1002E04		204	515 000,00 €	455 000,00 €	-60 000,00 €
Total					705 000,00 €	643 396,07 €	-61 603,93 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 61 603,93 €

6.2 Clôture AP antérieures à 2022 non consommées en totalité

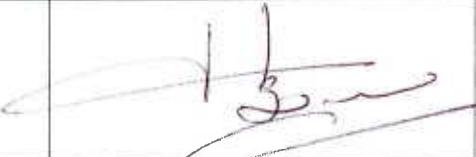
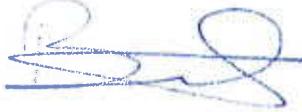
	AP < 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP liquidé
G Env. et prév. des risques	15 731 300,08	1 595 962,44	14 135 337,64	14 135 337,64
G1 Eau	15 731 300,08	1 595 962,44	14 135 337,64	14 135 337,64
H Aménag. attractivité du terr.	1 488 310,29	7 777,75	1 480 532,54	1 480 532,54
H4 Tourisme	1 488 310,29	7 777,75	1 480 532,54	1 480 532,54
Total général	17 219 610,37	1 603 740,19	15 615 870,18	15 615 870,18

	AP 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP liquidé
A Enfance Famille	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
A1 Petite enfance	360 000,00	49 852,00	310 148,00	310 148,00
B Action sociale et insertion	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
B4 Logement	205 000,00	24 913,34	180 086,66	180 086,66
G Env. et prév. des risques	1 285 741,30	250 303,97	1 035 437,33	1 035 437,33
G1 Eau	1 258 958,30	246 532,97	1 012 425,33	1 012 425,33
G2 Espaces naturels	26 783,00	3 771,00	23 012,00	23 012,00
H Aménag. attractivité du terr.	372 066,50	67 424,65	304 641,85	304 641,85
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	92 950,00	69,00	92 881,00	92 881,00
H2 Accompagnement territoires	228 701,00	52 446,00	176 255,00	176 255,00
H5 Agriculture et pêche	50 415,50	14 909,65	35 505,85	35 505,85
I Réseau routier et mobilité	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
I1 - Routes	705 000,00	61 603,93	643 396,07	643 396,07
Total général	2 927 807,80	454 097,89	2 473 709,91	2 473 709,91

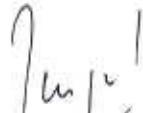
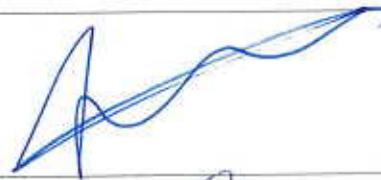
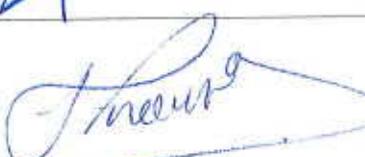
	AP 2020	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2022	Total AP liquidé
F Sport Jeunesse	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
F1 Sports&activ. pleine nature	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00
Total général	585 000,00	585 000,00	0,00	0,00

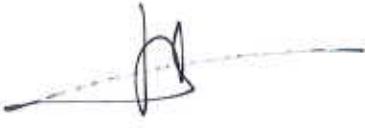
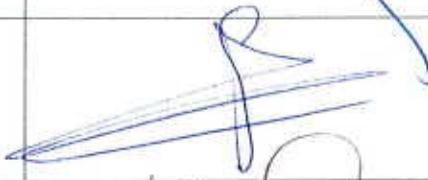
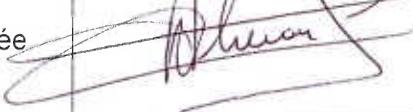
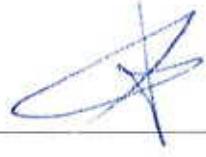
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 – budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2022 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Compte de gestion 2022 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes 2022 ont été clôturés conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2022, ainsi que le compte de gestion établi par le Payeur départemental concernant le budget principal.

Le résultat 2022 sera repris dès le vote du budget primitif 2023.

Voici un bref résumé de l'exercice :

L'exercice financier 2022 est marqué pour le Département par une évolution toujours dynamique des recettes de fonctionnement (+ 5%) en lien avec l'évolution des droits de mutation à titre onéreux et de la fraction de TVA reversée. Mais les dépenses de fonctionnement accélèrent à la même allure (+ 5%), alors qu'en 2021 l'écart de tendance en faveur des recettes était de 4.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 27,8 M€ (+ 5 %). Outre un nouveau record sur les DMTO (88 M€), la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) enregistre une hausse supérieure à 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€. La fraction de TVA reversée progresse de façon très dynamique (+ 9,1%) soit un complément de 11,8 M€, portée par la vague inflationniste et la reprise de la consommation.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a également été soutenue et s'élève à 4,95%, soit une charge supplémentaire de 23,6 M€. Cette évolution se retrouve principalement sur les missions enfance famille, autonomie et les ressources humaines.

La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 3,4 M€ pour s'établir à 74,3 M€. Le taux de CAF ressort à 13% (conforme à la strate des départements) contre une moyenne historique à 8%.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 82,27 M€ contre 71,77 M€ en 2021. La hausse des réalisations est à mettre en regard de l'augmentation des crédits budgétaires en 2022 (+ 6,12 M€) et à l'amélioration du taux de réalisation (+ 5,9 points). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,875 M€ en augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2021.

Dans un contexte de reprise des investissements, notre autofinancement a assuré une couverture supérieure au besoin de financement des investissements (net des emprunts nouveaux) ce qui génère un résultat excédentaire de l'exercice à hauteur de 18,8 M€.

Le résultat financier global ressort à 102,9 M€ au terme de l'exercice 2022. La capacité de désendettement s'améliore de nouveau (3,18 ans). Ce ratio exprime la soutenabilité de notre dette. Dans la mesure où notre encours de dette est en augmentation depuis plusieurs années, la bonne tenue de ce ratio tient du niveau d'autofinancement généré sur l'exercice.

I - Compte administratif 2022

1. Les résultats de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2022, **le compte administratif fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 53 237 969,14 €** en augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2021.

CA 2022	Budget Principal
Section de fonctionnement	
Recettes	582 500 601,72
Dépenses	529 262 632,58
Résultat de l'exercice	53 237 969,14
Résultats antérieurs	90 922 099,56
Résultat de fonctionnement Global 2022	144 160 068,70
Financement de la section d'investissement	-41 278 395,38
Résultat à affecter	102 881 673,32
Section d'investissement	
Recettes	103 452 599,41
Dépenses	111 947 728,78
Solde d'investissement de l'exercice	-8 495 129,37
Résultats antérieurs	-32 783 266,01
Déficit d'investissement	-41 278 395,38
RAR 2022 en dépenses	0,00
RAR 2022 en recettes	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-41 278 395,38

Pour déterminer le **résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 90 922 099,56 € (contre 65 267 756,77 € en 2021). Le résultat de fonctionnement global 2022 s'élève donc à **144 160 068,70 €** (116 830 365,57 € en 2021).

La section d'investissement dégage un solde à financer de **41 278 395,38 €** qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (négatif) 8 495 129,37 €
- résultat reporté (déficit) 32 783 266,01 €

Le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **41 278 395,38 €**

Au total, le **résultat global de clôture 2022** s'élève à **102 881 673,32 €**.

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2022 figurant en annexe. La présentation qui suit est organisée selon la segmentation budgétaire (mission, programme, action).

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 641,21 M€ et à 685,95 M€. Les opérations réelles, c'est-à-dire les opérations donnant lieu à décaissement et encasement, s'élèvent à 605,76 M€ en dépenses et 650,50 M€ en recettes (hors remboursement anticipé temporaire et refinancement de la dette).

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en % par rapport à 2021	Montant	Evol° en % par rapport à 2021
Fonctionnement réel	500 854 398,23	4,95%	576 055 602,12	5,07%
Opérations d'ordre	28 408 234,35		6 444 999,60	
Total fonctionnement	529 262 632,58	5,17%	582 500 601,72	4,99%
Réel (hors Remboursement Anticipé Temporaire - RAT et Refinancement - Refi)	104 901 321,93	10,63%	48 534 691,80	-0,59%
Excédent capitalisé			25 908 266,01	
Investissement réel	104 901 321,93	10,63%	74 442 957,81	12,72%
Opérations d'ordre	7 046 406,85		29 009 641,60	
Total investissement	111 947 728,78	10,32%	103 452 599,41	12,24%
Total des mouvements réels (hors RAT & REFI)	605 755 720,16	5,89%	650 498 559,93	5,89%
Total des mouvements budgétaires	641 210 361,36	6,03%	685 953 201,13	6,02%

2. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 s'établissent à 582,5 M€ en hausse de 27,68 M€, soit + 4,99 % par rapport à 2021 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
Fiscalité directe	38 635 706,00	37 982 104,00	-653 602,00	-1,69%
Contributions directes	15 960 988,00	15 439 121,00	-521 867,00	-3,27%
<i>Taxe foncière Rôles supplémentaires</i>	240 736,00	144 894,00	-95 842,00	-39,81%
<i>CVAE Contribution sur la valeur ajouté des entreprises</i>	13 289 238,00	12 692 097,00	-597 141,00	-4,49%
<i>IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux</i>	2 431 014,00	2 602 130,00	171 116,00	7,04%
Transfert frais de gestion TFB	11 310 893,00	11 316 616,00	5 723,00	0,05%
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation CVAE	1 146 929,00	1 009 471,00	-137 458,00	-11,98%
Fiscalité indirecte	362 324 420,60	384 431 914,47	22 107 493,87	6,10%
Fraction de TVA	128 678 318,00	140 436 035,00	11 757 717,00	9,14%
<i>Fraction compensatoire de la TFPB</i>	124 667 807,00	136 611 450,00	11 943 643,00	9,58%
<i>Fraction complémentaire de TVA</i>	4 010 511,00	3 824 585,00	-185 926,00	-4,64%
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	83 777 562,81	87 673 955,55	3 896 392,74	4,65%
Fonds de péréquation DMTO	20 141 661,00	20 364 222,00	222 561,00	1,10%
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	66 469 080,13	69 862 946,66	3 393 866,53	5,11%
<i>Transferts de compétences</i>	30 709 750,13	32 036 462,87	1 326 712,74	4,32%
<i>Réforme fiscale</i>	35 759 330,00	37 826 483,79	2 067 153,79	5,78%
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 657 092,41	55 078 714,08	421 621,67	0,77%
Taxe d'aménagement	3 491 959,72	3 864 807,98	372 848,26	10,68%
TICFE (Taxe intérieure de consommation finale d'électricité)	4 857 234,24	6 733 238,12	1 876 003,88	38,62%
Taxe additionnelle de séjour	251 512,29	417 995,08	166 482,79	66,19%
Dotations Etat & participations	127 082 159,29	131 577 055,70	4 494 896,41	3,54%
DGF Dotation global de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	70 808 649,00	70 964 609,00	155 960,00	0,22%
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 581 811,00	11 581 811,00	0,00	0,00%
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	476 860,31	489 897,18	13 036,87	2,73%
Concours CNSA APA	19 092 641,67	19 130 266,78	37 625,11	0,20%
Concours CNSA PCH, MDPH, LASV loi d'adaptation de la société au vieillissement	5 820 461,21	9 270 376,12	3 449 914,91	59,27%
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 399 227,00	4 275 559,00	-123 668,00	-2,81%
Fonds de lutte contre la pauvreté - FAPI	1 655 722,03	1 368 588,00	-287 134,03	-17,34%
Allocations compensatrices de fiscalité	3 985 275,00	3 978 427,00	-6 848,00	-0,17%
Fonds de stabilisation / Compensation revalorisation RSA	3 625 069,00	1 128 301,00	-2 496 768,00	-68,88%
Autres participations	5 636 443,07	9 389 220,62	3 752 777,55	66,58%
Produit de gestion	14 141 305,51	14 273 603,16	132 297,65	0,94%
dont recouvrements des participations à l'aide sociale	13 378 959,90	13 348 662,09	-30 297,81	-0,23%
Divers fonctionnement	6 072 321,14	7 790 924,79	1 718 603,65	28,30%
Total recettes réelles (hors résultat)	548 255 912,54	576 055 602,12	27 799 689,58	5,07%
Opérations d'ordre	6 560 158,62	6 444 999,60	-115 159,02	-1,76%
Total recettes fonctionnement	554 816 071,16	582 500 601,72	27 684 530,56	4,99%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 576,06 M€ contre 548,26 M€ en 2021, soit une augmentation de 27,8 M€ (+ 5,07 %).

Dans le détail :

- La fiscalité directe locale s'établit à 37,98 M€.

La cotisation sur la valeur ajoutée s'élève à 12,69 M€ et diminue de 0,6 M€ (soit - 4,49 %) par rapport à 2021. Cette baisse est la conséquence du ralentissement brutal de l'activité en 2020. Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) s'établit à 2,6 M€ en hausse de 0,17 M€. Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), quant à lui, est stable pour un montant de 10,22 M€.

Le transfert des frais de gestion de TFB, destiné à compenser le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarités, augmente très légèrement (5 723 €) et représente 11,32 M€. Les reliquats de rôles supplémentaires ont été perçus pour 0,14 M€.

Le fonds de péréquation CVAE est alimenté au plan national par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population. Pour 2022, le Département a perçu 1 M€, montant en baisse par rapport à 2021 de 0,14 M€. La collectivité n'a pas été prélevé au titre de ce fonds.

- La fiscalité indirecte s'élève à 384,43 M€.

La fraction de TVA compensatoire de la TFPB, 1^{er} poste de la fiscalité reversée mais aussi le plus dynamique, a été perçue à hauteur de 140,44 M€ dont 3,82 M€ de fraction complémentaire de TVA. La progression est de 9,14 % par rapport au montant perçu en 2021, soit + 11,8 M€, ce en lien avec la reprise de la consommation et la dynamique de l'inflation.

Les DMTO occupent le 2nd poste de la fiscalité indirecte. Les recettes enregistrent un nouveau record à 87,67 M€, en augmentation de 4,65 %, soit un revenu complémentaire de 3,9 M€.

Le fonds globalisé de péréquation DMTO, instauré en loi de finances 2020, regroupe en un prélèvement unique, trois anciens prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental). Celui-ci s'établit à 20,36 M€ (+ 0,22 M€).

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en hausse de 3,39 M€ et s'élève à 69,86 M€. Les deux parts évoluent à la hausse par rapport à 2021, respectivement + 1,32 M€ pour le transfert de compétences et + 2,07 M€ pour la réforme fiscale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'établit à 55,08 M€ et est en augmentation. La hausse se constate sur la part de TICPE relative aux transferts de compétences (5,16 M€) qui augmente de 0,42 M€ par rapport à 2021.

Le produit de la taxe d'aménagement a augmenté de 0,37 M€ et s'élève à 3,86 M€. Cette taxe a une évolution aléatoire.

Le montant de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) s'établit à 6,73 M€ en hausse de 1,88 M€. Conformément à la réforme de 2021, le mode de calcul a évolué et correspond au produit perçu en 2021 augmenté de 1,5 % et de l'évolution de l'IPC hors tabac entre 2019 et 2020. La performance de l'exercice est à relativiser car la recette enregistre un rattrapage des sommes dues au titre de 2021.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour, mise en application depuis le 1^{er} janvier 2019, s'établit à 0,42 M€ avec une hausse de 0,17 M€.

- **Les dotations d'Etat et les participations** d'un montant global de 131,58 M€ sont en hausse de 4,49 M€ (soit + 3,54 %).

La dotation globale de fonctionnement évolue légèrement à la hausse (+ 0,16 M€) pour s'établir à 68,42 M€ en lien avec l'augmentation de la population.

La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée et s'établit à 2,55 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant de 11,58 M€ est stable.

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une baisse de 0,12 M€ par rapport à 2021. Son montant s'établit à 4,27 M€ en 2022.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité s'élèvent à 3,98 M€ avec une légère diminution (- 6 848 €).

En 2022, le Département a perçu 0,49 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses éligibles de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie en 2021 (soit + 0,01 M€).

Les concours de la CNSA au titre de l'APA (19,13 M€) augmentent de 0,04 M€.

Les autres concours de la CNSA se portent à 9,27 M€ (+ 3,45 M€), comprenant la dotation PCH qui augmente de 1,21 M€ (5,62 M€) et les dotations fléchées sur les actions de prévention et le forfait autonomie de la conférence des financeurs qui progressent de 0,12 M€ (0,98 M€). La dotation MDPH s'établit à 0,89 M€ (+ 0,34 M€). Par ailleurs, 1,75 M€ ont été encaissés pour les revalorisations salariales des SAAD (1,05 M€), comprenant la dotation complémentaire (article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale) pour le solde 2021 (0,05 M€) et 2022 (0,25 M€) ainsi que la dotation qualité octroyée aux SAAD (0,4 M€).

Le Fonds de lutte contre la pauvreté, adopté en loi de finances 2019, s'élève à 1,37 M€.

Une **compensation de la revalorisation** de l'allocation du RSA a été instituée par la loi de finances rectificatives 2022 (LFR1) avec une enveloppe nationale de 120 M€. La LFR2 en fixe la répartition qui s'avère proportionnelle en fonction du montant de la dépense du RSA 2021 de chaque département soit 1,13 M€ pour l'Aude.

Pour mémoire, le reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarités 2021 s'élevait à 87,9 M€ (hors mesures LFI 2014). Pour 2022, le reste à charges est de 87,1 M€.

Concernant les **autres participations** (9,39 M€), elles augmentent de 3,75 M€. La hausse est liée notamment à la perception de la compensation de l'Etat de 2,2 M€ du tarif plancher de 22 € en 2022 pour les établissements hébergeant les personnes âgées et les personnes handicapées.

Pour le reste de ces participations, il s'agit notamment :

- de la participation de l'Etat (1,8 M€) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (convention Taquet 2021 – 2022), d'un montant de 1,4 M€ et de l'aide exceptionnelle pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'ASE (0,34 M€).

- du Fonds Social Européen d'un montant de 1,6 M€ (+ 0,61 M€),

- la recette du Fonds Unique Logement est stable à 0,66 M€,
- de l'aide de l'Etat pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés qui s'élève à 0,33 M€ (+ 0,15 M€),
- de la participation des communes aux opérations de démoustication qui est stable (0,39 M€) et de la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui s'établit 1,11 M€ (+ 0,06 M€),
- de la prise en charge des consultations médicales de la PMI par le régime d'assurance maladie pour 0,29 M€,
- du concours de l'Etat et de l'ANAH de 0,27 M€ pour la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique,
- de la recette de la DRAAF dans le cadre du plan France Relance en soutien au projet alimentaire territorial « Manger Audois » (0,26 M€),
- de la participation de l'Etat aux actions de coopération décentralisée pour 0,26 M€ (+ 0,13 M€),
- des subventions de la DRAC Occitanie d'un montant de 78 000 € pour l'élaboration du plan de gestion des sites dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial (34 000 €) et pour les actions dans le domaine de la lecture publique (44 000 €).

Les produits de gestion (14,27 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (13,35 M€). Ces derniers sont en légère diminution de 0,03 M€ par rapport à 2021 et se répartissent comme suit :

- Autonomie : 12,05 M€ (- 0,49 M€) dont 7,54 M€ pour l'hébergement des personnes âgées (- 0,13 M€) et 4,51 M€ pour l'hébergement des personnes en situation de handicap (- 0,36 M€).
- Enfance famille : 1,29 M€ (+ 0,46 M€).
- Les autres produits de gestion s'élèvent à 0,92 M€ (+ 0,16 M€) et concernent le remboursement des chèques déjeuners (0,44 M€), les redevances versées par les fermiers sur les concessions hydrauliques départementales (0,36 M€).

Les recettes diverses de fonctionnement regroupent les recettes des autres produits de gestion dont ceux du domaine, les produits financiers, les produits exceptionnels et les atténuations de charges. Pour 2022, les recettes encaissées s'élèvent à 7,79 M€, soit une augmentation de 1,72 M€ par rapport à l'année dernière.

La répartition est la suivante :

- Les produits du domaine diminuent pour s'établir à 1,46 M€. Ils comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public (0,6 M€), les remboursements des frais par des tiers (0,28 M€), les droits d'entrées à l'abbaye de Lagrasse (0,16 M€), les remboursements de frais par les budgets annexes (0,17 M€), les contributions pour dégradation des voies et chemins (0,12 M€) et le produit des coupes de bois (0,12 M€).
- Les indus RSA donnent lieu à une recette de 1,13 M€.
- Les recouvrements d'indus APA (0,21 M€) sont en diminution (- 0,23 M€) contrairement au remboursement des chèques services non employés qui s'élèvent à 0,32 M€ (+ 0,13 M€).
- Les produits exceptionnels divers augmentent de 1,56 M€ pour s'élever à 3,94 M€. Les recettes proviennent pour l'essentiel des remboursements liés à la rémunération (0,48 M€), des remboursements des chèques autonomies (0,21 M€), des cessions de biens (0,93 M€), des recettes de condamnation en justice pour 0,48 M€, des apurement de dépenses (0,66 M€), des reprises sur provisions pour risques et charges (0,82 M€) et des régularisations comptables (0,11 M€).

- Les atténuations de charges s'élèvent à 0,68 M€ et progressent de 0,1 M€.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 529,26 M€ en hausse de 26 M€, soit + 5,17% par rapport à 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 500,85 M€, en hausse de 23,6 M€, soit + 4,95 % par rapport à 2021. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	47 487 520,26	49 896 761,49	2 409 241,23	5,07%
B Action sociale et insertion	116 065 795,85	112 732 166,92	-3 333 628,93	-2,87%
C Autonomie	123 904 566,72	133 383 541,58	9 478 974,86	7,65%
D Education	7 447 480,93	7 687 655,37	240 174,44	3,22%
E Culture et patrimoine	3 134 218,05	3 265 085,40	130 867,35	4,18%
F Sport Jeunesse	2 294 849,09	2 524 198,55	229 349,46	9,99%
G Environnement et prévention des risques	19 883 022,03	20 079 859,89	196 837,86	0,99%
H Aménagement et attractivité du territoire	4 858 889,03	5 408 195,38	549 306,35	11,31%
I Réseau routier et mobilité	11 608 305,58	13 014 724,60	1 406 419,02	12,12%
K Administration générale	138 066 184,93	150 146 219,52	12 080 034,59	8,75%
L Pilotage et coordination	2 464 419,15	2 715 989,53	251 570,38	10,21%
Total dépenses réelles de fonctionnement	477 215 251,62	500 854 398,23	23 639 146,61	4,95%
Opérations d'ordre	26 038 210,74	28 408 234,35	2 370 023,61	9,10%
Total dépenses de fonctionnement	503 253 462,36	529 262 632,58	26 009 170,22	5,17%

Les évolutions entre 2021 et 2022 sur les différentes missions sont les suivantes :

• **Enfance et famille** : les dépenses se situent à 49,9 M€ soit une hausse de 2,4 M€ (+ 5,07 %). Cette augmentation est particulièrement visible sur le programme de l'**aide sociale à l'enfance** (+ 2,35 M€). Sur ce poste, la hausse concerne les mesures de prises en charge physique (+ 1,8 M€) et plus précisément les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 0,55 M€), aux foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels (+ 0,35 M€), et les lieux de vie et d'accueil (+ 0,9 M€). La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance passe de 5,9 M€ en 2021 à 6,2 M€ soit + 0,3 M€ en lien avec les revalorisations salariales. Par ailleurs, les mesures de prévention progressent de 0,24 M€ et regroupent les AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) (- 0,03 M€), les MASP (+ 0,12 M€), les aides ménagères ainsi que la dotation pour le service de prévention spécialisé (+ 0,15 M€).

• **Action sociale et insertion** : les crédits sont en diminution par rapport à 2021 (- 3,3 M€). Cela s'explique par une baisse importante des dépenses d'allocation RSA (- 1,1 M€) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité. Sur le programme **insertion professionnelle**, les crédits sont en diminution (- 0,77 M€), du fait notamment du retard pris par les instances européennes et nationales sur la validation du programme 2022-2027 des crédits FSE. Le

programme **action sociale** diminue également de 0,98 M€ du fait de la non reconduction des aides exceptionnelles sur la période 2020-2021.

Les réalisations du programme **logement** sont en baisse de 0,44 M€ et plus précisément les dépenses en lien avec le Fonds Unique Logement (- 0,48 M€).

- **Autonomie** : + 9,5 M€, soit + 7,65 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (64,3 M€) sont en augmentation de 4,7 M€ du fait des mesures dans le domaine de la dépendance (SEGUR, dotation qualité, relèvement du tarif plancher à 22 € par heure), compensées en totalité ou en partie par la CNSA.

Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (69,06 M€) elles progressent de 4,8 M€. La hausse se répartit entre la prestation de compensation du handicap (+ 1,9 M€) et les frais d'hébergements des personnes handicapées (+ 2,45 M€).

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 296 M€, soit 59,1 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 8,54 M€.

En ce qui concerne plus spécifiquement les allocations individuelles de solidarités, le reste à charge 2022 (hors compensations LFI 2014) s'élève à 87,1 M€, soit une diminution par rapport à 2021 du fait de la baisse du RSA.

- **Education** : + 0,24 M€ (+ 3,22 %). La hausse est principalement liée au relèvement de la dotation de fonctionnement des collèges (+ 0,16 M€) et à la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage pour le collège Alain (+ 0,13 M€). Toutefois, on note une baisse de 0,13 M€ du fait d'un moindre recours au personnel externe pour l'entretien ménager dans les collèges dans un contexte sanitaire sécurisé.

- **Culture et patrimoine** : les dépenses sont en augmentation (+ 0,13 M€), soit + 4,18 %. La hausse se concentre sur les aides aux acteurs culturels qui s'élèvent en 2022 à 2,24 M€ soit un complément de 0,19 M€ induit par la contribution à l'EPCC de l'abbaye de Lagrasse en année pleine (0,25 M€). Quant aux dépenses destinées aux archives, elles représentent un montant de 0,13 M€ et correspondent, pour l'essentiel, à la conservation préventive de fonds documentaires.

- **Sport jeunesse** : les dépenses 2022 sont plus fortes qu'en 2021 de 0,23 M€, soit + 9,99 %. Les dépenses relatives au programme **sports et activités de pleine nature** (1,78 M€) progressent de 0,15 M€ du fait de la charge d'entretien des voies vertes (+ 0,05 M€) et des aides accordées aux communes sur les espaces sites itinéraires (+ 0,06 M€). Quant au programme **jeunesse** (0,74 M€), ce dernier progresse également de 0,08 M€. Le Département accompagne dans ce cadre les actions du Conseil départemental des jeunes. Le financement des projets associatifs en faveur de la jeunesse a été renforcé (+ 0,09 M€). Par ailleurs, une subvention d'aide au fonctionnement de 0,4 M€ a été versée à l'association Acti-City pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes. Enfin, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (0,23 M€), des aides départementales sont accordées au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- **Environnement et prévention des risques** : Cette mission est en légère augmentation par rapport à 2021 (+ 0,2 M€). Le programme **eau** a une dépense stable de 1,04 M€. Les principales charges concernent la participation au SMMAR (0,5 M€) et la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission assistance technique eau et assainissement (0,46 M€). S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS), les dépenses s'établissent à 2,56 M€. Elles sont stables et concernent principalement les participations statutaires à l'entente interdépartementale pour la démoustication (0,9 M€), le financement du CAUE (0,74 M€) et des Parcs Naturels Régionaux (0,64 M€). Sur le programme des énergies renouvelables, le

Département porte des actions d'animation en matière de performance énergétique pour un montant de 0,1 M€ avec notamment le forum Accel'air (0,07 M€). Enfin, le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 16,26 M€ dont la contribution obligatoire (15,4 M€), la participation au financement de l'hélicoptère (0,35 M€) et la couverture de la charge des intérêts sur les emprunts de l'établissement (0,48 M€).

• **Aménagement et attractivité du territoire** : la mission augmente de 0,55 M€ (+ 11,31%) pour s'établir à 5,41 M€. Sur le programme **accompagnement des territoires** (0,33 M€), 0,15 M€ sont dédiés au maintien d'activité en milieu rural dont 0,10 M€ pour le soutien des Maisons des Services au Public (MSAP), 0,1 M€ pour la lutte contre la désertification médicale et 0,08 M€ pour le fonctionnement de l'Agence Technique Départementale. S'agissant de la **coopération décentralisée**, les réalisations s'élèvent à 0,33 M€. Les dépenses en faveur du **tourisme** comprenant la participation à l'Agence de Développement Touristique et la promotion de la Marque Pays Cathare sont en légère hausse pour s'établir à 2,56 M€. Quant au programme **agriculture et pêche**, les dépenses augmentent (+ 0,38 M€) principalement sur le soutien des circuits de proximité (+ 0,39 M€) et le Plan Alimentaire Territorial (0,2 M€). La prise en charge du déficit du budget annexe du laboratoire vétérinaire est stable par rapport à 2021 (0,99 M€).

• **Réseau routier et mobilité** : 13 M€ en hausse de 1,41 M€, soit + 12,12 %. Les dépenses sur le programme des **routes** (9,66 M€) augmentent de 0,83 M€, principalement sur la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, qui progresse de 0,59 M€ pour s'établir à 1 M€. Quant au programme **transports** (3,35 M€), la hausse de 0,56 M€ est en lien avec la prise en charge des transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap, suite à l'augmentation du nombre d'élèves.

• **Administration générale** 150 M€ en hausse de 12,08 M€ soit + 8,75 %. Le programme **ressources humaines** est en hausse de 7,48 M€, en lien avec les mesures de revalorisation salariale (Ségur, revalorisation du point d'indice, revalorisation du régime indemnitaire engagée avant l'été 2022, revalorisation du SMIC pour les personnels contractuels). Un autre impact sur la masse salariale tient à l'avancement des carrières (effet GVT). Le programme **budget et finances** est en augmentation de 3,77 M€ principalement dû au prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO (+ 2,7 M€), au relèvement des provisions pour risques et charges (+ 0,5 M€) dans le cadre du contentieux avec VNF, aux admissions en non-valeur (+ 0,2 M€) et aux intérêts courus non échus (+ 0,2 M€). Le programme **systèmes d'information et télécommunications** (3,56 M€) est quasi stable (+ 0,03 M€). Quant au programme **logistique et patrimoine**, il s'élève à 7,02 M€ contre 6,22 M€ en 2021 (+ 0,79 M€). Cette augmentation est liée à la conjoncture inflationniste, notamment sur les dépenses d'énergie (+ 0,2 M€), de carburant (+ 0,1 M€), d'entretien des bâtiments publics (+ 0,17 M€) et des locations immobilières (+ 0,12 M€).

• **Pilotage et coordination** : + 0,25 M€. Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,81 M€ dont 1,51 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus (+ 0,05 M€) et 0,9 M€ consacrés aux actions de communication (+ 0,08 M€).

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2022.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2022 en recettes et dépenses.

3. La section d'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 103,45 M€ en hausse de 11,28 M€ (soit + 12,24 %) par rapport à 2021, comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
Dotations				
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	12 757 075,43	11 751 454,19	-1 005 621,24	-7,88%
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	1 852 789,24	1 624 165,69	-228 623,55	-12,34%
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	437 343,60	1 773 041,20	1 335 697,60	
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
Subventions et autres	5 939 788,40	5 908 237,61	-31 550,79	-0,53%
Emprunts	30 125 000,00	30 875 000,00	750 000,00	2,49%
Recettes réelles *	48 821 863,83	48 534 691,80	-287 172,03	-0,59%
Excédent capitalisé	17 219 573,89	25 908 266,01	8 688 692,12	50,46%
RAT Remboursement anticipé temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00%
Refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles	66 041 437,72	74 442 957,81	8 401 520,09	12,72%
Opérations d'ordre	26 126 287,83	29 009 641,60	2 883 353,77	11,04%
Total recettes investissement	92 167 725,55	103 452 599,41	11 284 873,86	12,24%

* Hors excédent capitalisé, RAT

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 48,53 M€, en baisse de 0,29 M€ (soit - 0,59 %) par rapport à l'exercice 2021.

Les **dotations** de l'Etat se sont élevées à 11,75 M€ soit une baisse de 1 M€ (- 7,88 %).

Les recettes de la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) s'élèvent à 1,62 M€ pour le financement des projets départementaux.

La DSID relative aux intempéries d'octobre 2018 et de la « Tempête Gloria de 2020 » (1,26 M€) regroupe les opérations de reconstruction des routes et ouvrages d'art (1,08 M€) et les travaux de reconstruction du pont de Salsigne (0,18 M€).

Le montant de la DSID classique (hors inondations) est de 0,36 M€ et correspond aux comptes de subvention pour les travaux de la chaufferie bois du Collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès (0,12 M€), les travaux de restructuration du service de restauration du Collège le Bastion à Carcassonne (0,15 M€) et la construction d'un nouveau bâtiment pour le Collège Bieules à Couiza (0,09 M€).

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) « Plan de Relance » s'élève à 1,77 M€ et concerne des travaux sur les collèges Alain à Carcassonne (1,34 M€), Gaston Bonheur à Trèbes (0,14 M€), Victor Hugo à Narbonne (0,18 M€), Montesquieu à Narbonne (0,01 M€), Corbières Maritimes à Sigean (0,07 M€) et la rénovation énergétique de la division territoriale de Lagrasse (0,04 M€).

Le FCTVA diminue, quant à lui, de 2,11 M€ du fait de dépenses éligibles moins importantes en 2021 liée à la réforme du FCTVA qui réduit le périmètre d'éligibilité des natures de dépenses (exclusion des travaux en régie et des dépenses informatique notamment).

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

Les **subventions d'investissement** clôturent à 5,9 M€ soit – 0,03 M€ par rapport à 2021.

Les recettes de subventions relatives à la **mission réseau routier et mobilité** diminuent (- 1,37 M€) pour s'établir à 2,09 M€. Ce montant comprend les versements de la Région au titre du réseau d'intérêt régional (0,36 M€), les acomptes versés pour les travaux routiers de la RD 6139 de Port La Nouvelle à l'A9 (0,21 M€), de la RD 613 Pont de Nielle (0,09 M€) et de la RD 117 pour la mise en sécurité du défilé de la Pierre-Lys. Ces financements sont complétés par 0,9 M€ de subventions suite aux intempéries de 2018 et 2020. Il faut également intégrer la participation communale de Castelnau-d'Albret pour les travaux de la RD 6113/1113 au giratoire Griffoul (0,10 M€) et le produit des amendes de radars (0,71 M€).

Les subventions de la mission **sports et activités pleine nature** s'établissent à 2,22 M€ incluant des recettes pour la réalisation de la vélo-route du Canal du Midi de 1,56 M€ (acomptes de VNF pour le 1^{er} tronçon de Argens Minervois à Argeliers de 1,23 M€ et versement de l'Etat pour le 2^{ème} tronçon de Nauroze à Homps de 0,33 M€). Les subventions pour la voie verte de Bram à Montségur se sont élevées à 0,66 M€.

Les recettes liées à **l'environnement et à la prévention des risques** diminuent (- 0,41 M€) et s'élèvent à 0,06 M€ provenant intégralement de l'Agence de l'eau pour les projets dans le domaine de l'adduction en eau potable et assainissement.

La mission **éducation** enregistre le versement de la subvention de l'Europe (Feder – programme REACT EU) de 0,61 M€ pour les équipements informatiques des collèges.

Les **autres recettes** incluent notamment la subvention de la mise en réseau culturelle des sites du Pays Cathare (0,22 M€) et le versement par l'Etat du solde de la dotation de solidarité de 0,2 M€ au titre de la Tempête Gloria.

Le recouvrement des prêts FUL diminue de 0,04 M€ pour s'établir à 0,12 M€.

Enfin, le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,87 M€ en augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2021.

3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2022 s'élèvent à 111,95 M€ et sont en hausse de 10,47 M€ (+ 10,32 %) par rapport à 2021. Cela tient à l'augmentation du budget dédié aux équipements départementaux et aux subventions qui passe de 71,8 M€ à 82,3 M€.

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
Equipements départementaux	46 585 675,34	54 582 588,39	7 996 913,05	17,17%
Subventions	25 188 000,54	27 686 670,05	2 498 669,51	9,92%
Total équipements	71 773 675,88	82 269 258,44	10 495 582,56	14,62%
Mouvements financiers	23 051 547,73	22 632 063,49	-419 484,24	-1,82%
Dépenses réelles investissement *	94 825 223,61	104 901 321,93	10 076 098,32	10,63%
Opérations d'ordre	6 648 235,71	7 046 406,85	398 171,14	5,99%
Total dépenses d'investissement	101 473 459,32	111 947 728,78	10 474 269,46	10,32%

* hors remboursement anticipé temporaire et refinancement

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct et les subventions. Dans un rapport spécifique est présenté le montant des autorisations de programme correspondant aux engagements budgétaires votés en 2022.

➤ **Les dépenses d'équipements départementaux**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 54,58 M€ contre 46,59 M€ en 2021, soit une hausse de 8 M€ en lien avec la hausse du budget (+ 6,44 M€) et l'amélioration du taux de réalisation des crédits qui passe à 91,5 % (+ 4 points comparé à 2021).

	CA 2021	CA 2022	Evol°en €	Evol° en %
C Autonomie	50 645,17	0,00	-50 645,17	-100,00%
C1 Personnes âgées	50 645,17	0,00	-50 645,17	-100,00%
D Education	9 971 638,57	14 106 624,75	4 134 986,18	41,47%
D1 Collèges	9 971 638,57	14 106 624,75	4 134 986,18	41,47%
E Culture et patrimoine	804 015,41	497 577,73	-306 437,68	-38,11%
E1 Développement culturel	265 537,20	221 762,45	-43 774,75	-16,49%
E2 Sites culturels	425 635,67	188 747,88	-236 887,79	-55,66%
E3 Archives	112 842,54	87 067,40	-25 775,14	-22,84%
F Sport Jeunesse	4 413 091,89	7 595 392,07	3 182 300,18	72,11%
F1 Sport et activités de pleine nature	4 413 091,89	7 595 392,07	3 182 300,18	72,11%
G Environnement et prévention des risques	470 301,25	471 512,49	1 211,24	0,26%
G1 Eau	0,00	6 036,00	6 036,00	#DIV/0!
G2 Espaces naturels	357 294,27	437 630,49	80 336,22	22,48%
G3 Energies renouvelables	95 976,00	0,00	-95 976,00	-100,00%
G4 Sécurité civile	17 030,98	27 846,00	10 815,02	63,50%
H Aménagement et attractivité du territoire	0,00	344 665,12	344 665,12	#DIV/0!
H5 Agriculture et pêche	0,00	344 665,12	344 665,12	#DIV/0!
I Réseau routier et mobilité	27 986 060,55	27 718 335,17	-267 725,38	-0,96%
I1 Routes	27 986 060,55	27 718 335,17	-267 725,38	-0,96%
K Administration générale	2 880 864,92	3 826 241,99	945 377,07	32,82%
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 668 319,90	2 133 084,66	464 764,76	27,86%
K4 Logistique et patrimoine	1 212 545,02	1 693 157,33	480 612,31	39,64%
L Pilotage et coordination	9 057,58	22 239,07	13 181,49	145,53%
L2 Communication externe	9 057,58	22 239,07	13 181,49	145,53%
Total équipement direct	46 585 675,34	54 582 588,39	7 996 913,05	17,17%

• **Education** : + 4,13 M€. Le montant de dépenses s'élève à 14,11 M€. Les travaux de construction et de réhabilitation se chiffrent à 11,57 M€ (+ 2,41 M€) dont la reconstruction du collège Alain à Carcassonne (+ 3,18 M€) et des travaux pour la maîtrise de l'énergie dans divers collèges (+ 1,31 M€).

Le financement des équipements des collèges est en hausse (+ 1,72 M€) et s'établit à 2,54 M€. Il comprend la fourniture de mobilier pour les salles de classe, l'équipement informatique dans le cadre du plan numérique et l'équipement des cuisines.

• **Culture et patrimoine** : Cette mission s'élève à 0,5 M€ soit - 0,31 M€. Cette baisse concerne essentiellement la programmation des travaux sur les sites culturels (- 0,24 M€).

• **Sport jeunesse** : la réalisation se porte à 7,6 M€ soit + 3,18 M€. La quasi-totalité du programme sports et activités de pleine nature concerne les études et les travaux d'entretien et d'aménagement sur la voie verte (1,61 M€) et la véloroute du canal du Midi (5,9 M€). Ces projets de mobilité douce traduisent l'engagement du Département

dans la transition écologique. Les travaux sur les sentiers Cathares et le GR ont occasionné une dépense de 0,07 M€.

• **Environnement et prévention des risques** : la dépense est d'un montant de 0,47 M€ équivalente à 2021. Le programme espaces naturels (+ 0,08 M€) regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,39 M€) et l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales (0,05 M€).

• **Réseau routier et mobilité** : Le programme des routes s'élève à 27,72 M€. Cette mission est relativement stable par rapport à l'exercice 2021 (- 0,27 M€). Les principales dépenses concernent l'entretien et la gestion du réseau (20,05 M€), les imprévus et divers (3,64 M€), les travaux neufs (3,53 M€) et enfin les études (0,5 M€). Dans le cadre de la gestion du réseau, la pérennisation des chaussées et des dépendances (15,93 M€) et la sécurisation du réseau (1,63 M€) représentent l'essentiel des investissements. Les principaux travaux neufs concernent le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle jusqu'à l'autoroute A9 (0,67 M€), les opérations courantes annuelles (1,23 M€), le renforcement du Col du Bac (0,49 M€) et la réparation du pont de la Nielle sur la RD 613 (0,49 M€). Concernant le poste budgétaire des imprévus et interventions diverses, 3,64 M€ ont été consacrés au traitement des évènements aléatoires dont 2,95 M€ pour la poursuite des réparations post inondations de 2018 (avec la reconstruction du pont de Villegailhenc pour 2,5 M€) et 0,69 M€ concernent le traitement des évènements aléatoires.

• **Administration générale** : d'un montant de 3,83 M€ (+ 0,95 M€). Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunication s'élèvent à 2,13 M€ comprenant l'acquisition et le développement des logiciels (0,82 M€), l'acquisition de postes de travail (0,61 M€) et la téléphonie (0,3 M€). Les dépenses logistiques et bâtimmentaires se portent à 1,69 M€, en hausse de 0,48 M€. Elles s'articulent autour des moyens courants des services (0,31 M€) et des réparations sur les bâtiments (1,39 M€).

• **Pilotage et coordination** : La refonte du site internet du Département a représenté une dépense de 22 239,07 €.

➤ **Les subventions d'équipement**

Les subventions versées en 2022 (27,69 M€) ont augmenté de 2,5 M€. Le taux de réalisation s'améliore et passe de 69,72 % à 77,31 %.

	CA 2021	CA 2022	Evol°en €	Evol° en %
A Enfance Famille	754 538,65	178 203,05	-576 335,60	-76,38%
A1 Petite enfance	12 497,00	0,00	-12 497,00	-100,00%
A2 Aide sociale à l'enfance	742 041,65	178 203,05	-563 838,60	-75,98%
B Action sociale et insertion	621 122,02	733 829,76	112 707,74	18,15%
B3 Action sociale	18 610,20	4 162,93	-14 447,27	-77,63%
B4 Logement	602 511,82	729 666,83	127 155,01	21,10%
C Autonomie	187 094,00	239 674,11	52 580,11	28,10%
C1 Personnes âgées	98 058,00	239 674,11	141 616,11	144,42%
C2 Personnes handicapées	89 036,00	0,00	-89 036,00	-100,00%
E Culture et patrimoine	524 178,97	602 617,18	78 438,21	14,96%
E1 Développement culturel	39 000,00	65 000,00	26 000,00	66,67%
E2 Sites culturels	485 178,97	537 617,18	52 438,21	10,81%
F Sport Jeunesse	160 581,83	158 775,48	-1 806,35	-1,12%
F1 Sport et activités de pleine nature	160 581,83	158 775,48	-1 806,35	-1,12%
G Environnement et prévention des risques	5 040 666,92	4 281 154,90	-759 512,02	-15,07%
G1 Eau	3 897 713,77	3 069 211,54	-828 502,23	-21,26%
G2 Espaces naturels	393 316,86	375 628,51	-17 688,35	-4,50%
G4 Sécurité civile	749 636,29	836 314,85	86 678,56	11,56%
H Aménagement et attractivité du territoire	16 384 245,06	20 949 176,50	4 564 931,44	27,86%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 190 791,65	4 403 352,68	212 561,03	5,07%
H2 Accompagnement des territoires	5 037 210,87	8 313 901,44	3 276 690,57	65,05%
H4 Tourisme	332 092,00	532 466,00	200 374,00	60,34%
H5 Agriculture et pêche	4 849 050,28	5 911 410,40	1 062 360,12	21,91%
H6 Inondations	1 975 100,26	1 788 045,98	-187 054,28	-9,47%
I Réseau routier et mobilité	653 745,29	451 656,66	-202 088,63	-30,91%
I1 Routes	653 745,29	451 656,66	-202 088,63	-30,91%
K Administration générale	36 000,00	17 984,00	-18 016,00	-50,04%
K4 Logistique et patrimoine	36 000,00	17 984,00	-18 016,00	-50,04%
L Pilotage et coordination	825 827,80	73 598,41	-752 229,39	-91,09%
L3 Budget participatif	825 827,80	73 598,41	-752 229,39	-91,09%
Total subventions d'investissement	25 188 000,54	27 686 670,05	2 498 669,51	9,92%

• **Enfance famille** : Le versement de la subvention d'équilibre du budget annexe de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil d'enfants s'est élevé à 0,18 M€ en 2022.

• **Action sociale et insertion** : la dépense s'élève à 0,73 M€ (+ 0,11 M€). Ce montant concerne principalement les aides au logement en faveur des particuliers pour 0,16 M€ dont 0,1 M€ pour le PIG Précarité énergétique. Les subventions versées en faveur de la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale se sont portées à 0,54 M€ et les opérations de rénovations urbaines (ANRU) à 0,03 M€.

• **Autonomie** : 0,24 M€ ont financé l'extension de l'EHPAD à Castelnau-dary (0,18 M€) ou encore la construction d'habitats collectifs (0,03 M€).

• **Culture et patrimoine** : les réalisations s'élèvent à 0,6 M€ (+ 0,08 M€). Le Département a consacré 0,41 M€ à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare, 0,1 M€ aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes et 0,04 M€ aux projets portés par l'association pour le patrimoine mondial UNESCO. Enfin une participation de 0,07 M€ a été versée au GIP Cérès Franco pour les travaux du musée à Montolieu.

• **Sports jeunesse** : comme lors de l'exercice 2021, les crédits budgétaires ont été consommés à hauteur de 0,16 M€. Les subventions ont concerné les voies vertes (0,1 M€) et l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (0,05 M€).

• **Environnement et prévention des risques** : Les crédits de la mission se portent à 4,28 M€ soit – 0,76 M€, par rapport à 2021. Cette baisse est concentrée sur le financement des infrastructures d'AEP et d'assainissement (-0,76 M€). Les dépenses en matière de prévention des inondations sont stables (1,95 M€). Les financements sur le programme espaces naturels, à hauteur de 0,38 M€, se répartissent entre les aides à la biodiversité, la restauration du patrimoine arboré du canal du midi, la démoustication et les projets des PNR. Enfin, le programme sécurité civile s'élève à 0,84 M€ avec 0,75 M€ pour le remboursement des emprunts du SDIS (construction des casernes) et 0,09 M€ pour la DFCI.

• **Aménagement et attractivité du territoire** : 20,95 M€ soit + 4,54 M€. Les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental s'établissent à 4,4 M€ avec la subvention pour le port de Port La Nouvelle (2,27 M€), le THD (1,82 M€), l'aéroport de Carcassonne (0,28 M€) et les études pour la Ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (0,03 M€). Les subventions aux communes pour la construction d'équipements et les aménagements de voirie ont représenté un montant total de 8,31 M€. Le programme tourisme se porte à 0,53 M€ avec principalement la participation au Fonds L'Occal (0,38 M€). Le programme agriculture et pêche a représenté une dépense de 5,9 M€ (+1 M€) et comprend les investissements en hydraulique agricole (5,72 M€) et les subventions aux CUMA (0,14 M€). Enfin, suite aux inondations, 1,79 M€ de subventions ont été versées pour des travaux de réparation de la voirie communale.

• **Réseau routier et mobilité** : les dépenses d'un montant de 0,45 M€ (- 0,2 M€) concernent des projets engagés il y a plusieurs années en matière de voirie communale (0,13 M€) et les frais de remise en état de parcelles départementales suite à des échanges de terrains avec les communes (0,32 M€).

• **Administration générale** : les crédits (0,02 M€) correspondent au solde de la subvention à Carcassonne Agglo pour la construction de l'antenne de la Maison départementale des solidarités à Peyriac-Minervois.

• **Pilotage et coordination** : les dépenses d'un montant de 0,07 M€ (- 0,75 M€) correspondent au financement du solde des derniers projets du budget participatif 2020.

➤ Les mouvements financiers

Les opérations financières s'élèvent à un total de 22,63M€ et sont relativement stables par rapport à 2021. Cette rubrique comprend le remboursement en capital de la dette (21,55 M€), et de manière subsidiaire les prêts accordés dans le cadre du FUL (0,08 M€).

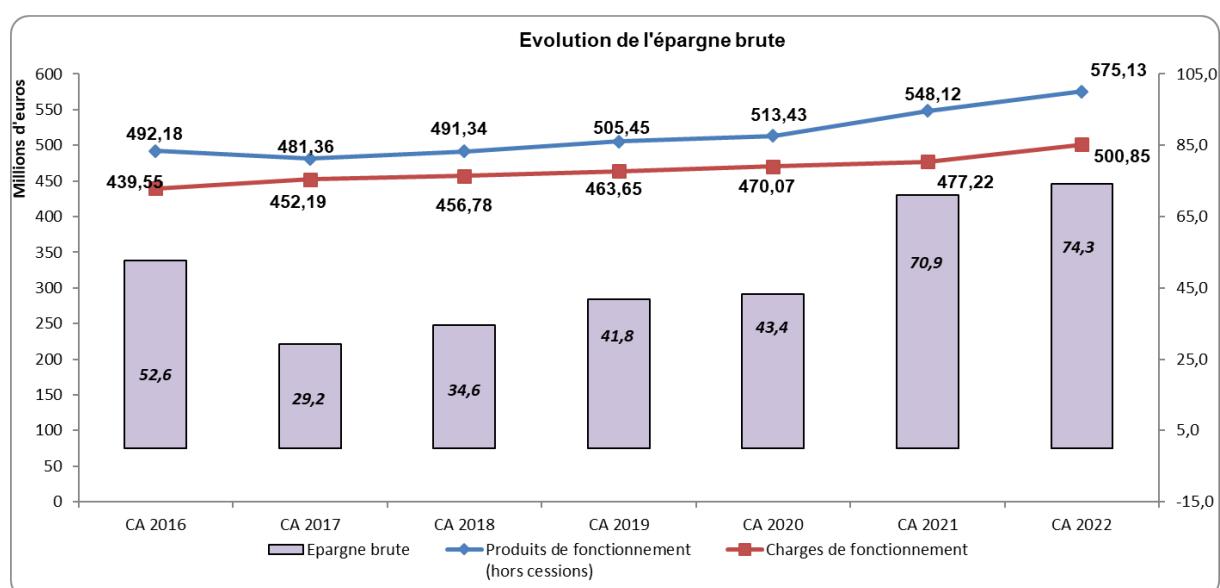
Concernant la dette du Département, un rapport spécifique est présenté au cours de la présente séance détaillant la politique d'emprunt en 2022 et les perspectives pour 2023.

4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier

4.1. L'autofinancement

L'autofinancement (épargne brute ou CAF brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement (hors cession de biens) sur la période 2016-2022. L'année 2022 a été caractérisée par un renforcement de la CAF brute qui progresse de 3,4 M€.

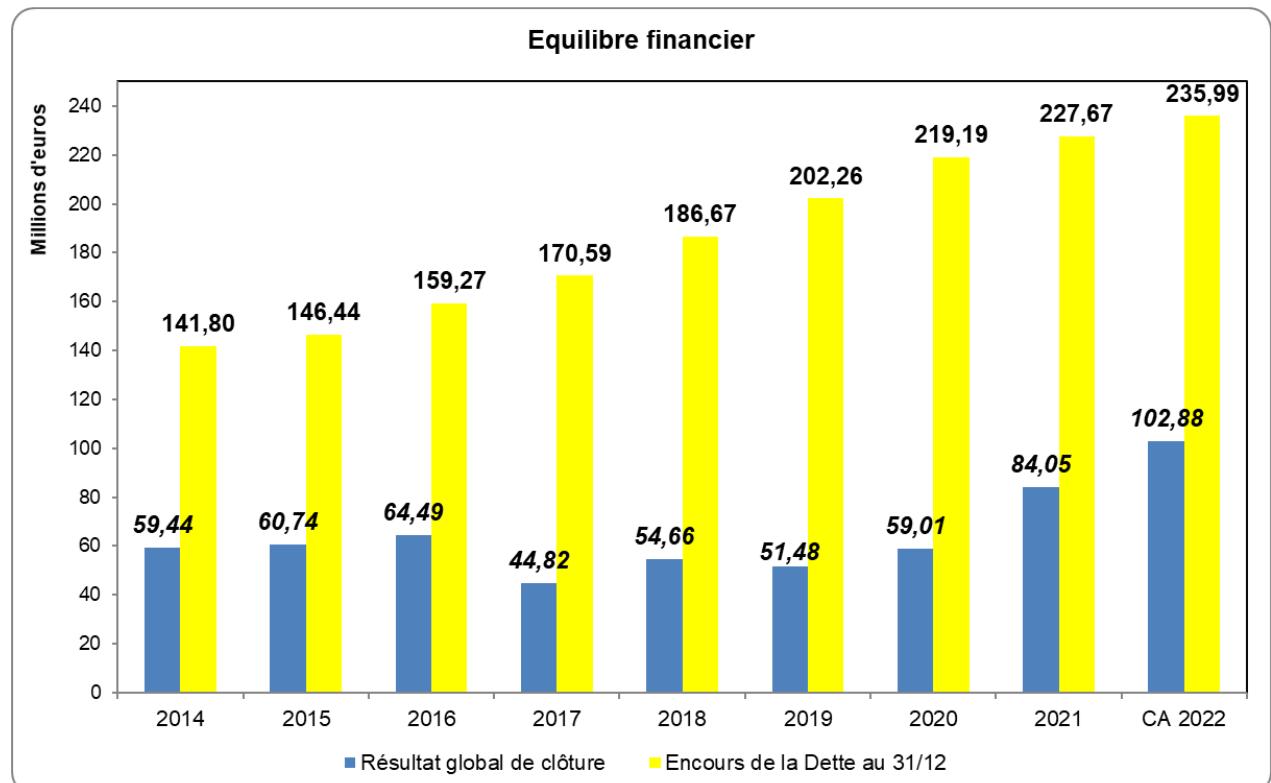


4.2. Equilibre financier

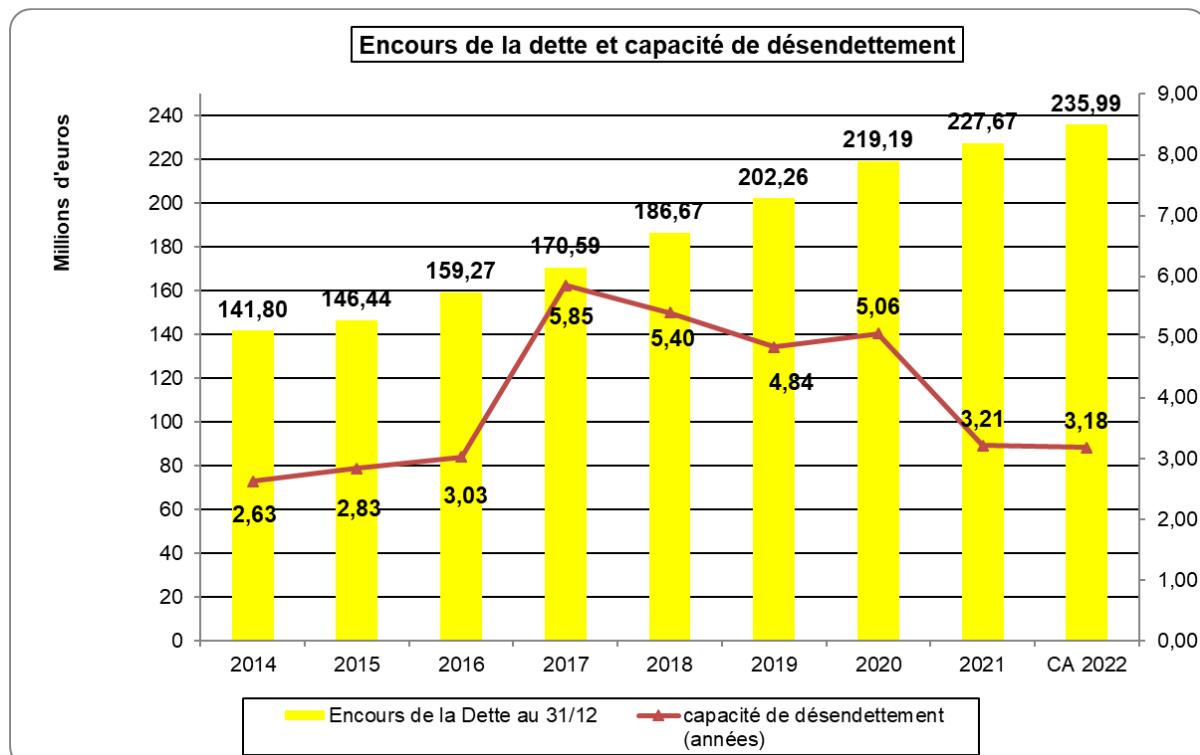
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution comparée de l'encours de dette, du résultat global de clôture et de la capacité de désendettement entre 2014 et 2022. Il illustre bien les efforts de la collectivité pour maintenir une situation financière saine face au dynamisme des dépenses de solidarités. Ces dernières représentent 59,1% des dépenses réelles de fonctionnement soit un montant de 296 M€ en hausse de 8,51 M€ sur 2022.

En 2022, le recours aux emprunts nouveaux a progressé légèrement de 0,75 M€ par rapport aux emprunts contractés en 2021. Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette bancaire s'établit à 235,9 M€ soit + 8,3 M€.

Le résultat global de clôture, en hausse de 18,83 M€, ressort à 102,88 M€ contre 84,05 M€ l'année dernière. Il confère à notre collectivité une solidité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable (près de 2 mois), d'amortir la répétition des chocs inflationnistes et de faire face aux incertitudes futures.



La capacité de désendettement s'établit à 3,18 années contre 3,21 années à la fin de l'exercice 2021. Cette amélioration résulte de la progression de l'autofinancement en 2022. La solvabilité de la collectivité s'est renforcée, malgré l'augmentation du stock de dette.



Le détail des dépenses par programme et missions vous est présenté en annexes n°1 et n°2.

Tels sont les éléments du compte administratif 2022 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

II - Compte de gestion

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2022.

Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2022 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Annexe n°1 du compte administratif 2022
Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	47 487 520,26	49 896 761,49	2 409 241,23	5,07%
A1 Petite enfance	895 906,37	954 286,59	58 380,22	6,52%
A11 Parentalité	254 924,10	242 877,32	-12 046,78	-4,73%
A12 Santé	572 888,76	643 261,31	70 372,55	12,28%
A13 Modes d'accueil	68 093,51	68 147,96	54,45	0,08%
A2 Aide sociale à l'enfance	46 591 613,89	48 942 474,90	2 350 861,01	5,05%
A21 Mesures de prévention	4 755 982,21	4 990 667,72	234 685,51	4,93%
A22 Mesures de prises en charge physique	41 821 151,68	43 937 777,18	2 116 625,50	5,06%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	14 480,00	14 030,00	-450,00	-3,11%
B Action sociale et insertion	116 065 795,85	112 732 166,92	-3 333 628,93	-2,87%
B1 Allocations RMI/RSA	98 926 605,71	97 785 929,23	-1 140 676,48	-1,15%
B11 Allocations	98 683 051,93	97 572 164,86	-1 110 887,07	-1,13%
B12 Régularisations	243 553,78	213 764,37	-29 789,41	-12,23%
B2 Insertion professionnelle	10 735 889,91	9 960 782,71	-775 107,20	-7,22%
B25 Fonds social européen	2 045 485,04	319 884,14	-1 725 600,90	-84,36%
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	1 583 549,70	1 914 638,90	331 089,20	20,91%
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 106 855,17	7 726 259,67	619 404,50	8,72%
B3 Action sociale	2 701 185,51	1 719 818,09	-981 367,42	-36,33%
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	2 329 621,03	1 366 627,73	-962 993,30	-41,34%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	270 864,48	247 190,36	-23 674,12	-8,74%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	100 700,00	106 000,00	5 300,00	5,26%
B4 Logement	3 702 114,72	3 265 636,89	-436 477,83	-11,79%
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 634 750,55	1 679 162,87	44 412,32	2,72%
B42 Aides aux personnes - FUL	2 067 364,17	1 586 474,02	-480 890,15	-23,26%
C Autonomie	123 904 566,72	133 383 541,58	9 478 974,86	7,65%
C1 Personnes âgées	59 632 809,50	64 321 105,28	4 688 295,78	7,86%
C11 Aide sociale	1 394 369,32	4 292 056,39	2 897 687,07	207,81%
C12 Hébergement	11 251 073,19	11 868 172,87	617 099,68	5,48%
C13 APA	46 972 205,99	47 992 450,02	1 020 244,03	2,17%
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	15 161,00	168 426,00	153 265,00	1010,92%
C2 Personnes handicapées	64 271 757,22	69 062 436,30	4 790 679,08	7,45%
C21 PCH et ACTP	26 465 929,77	28 347 596,89	1 881 667,12	7,11%
C22 Hébergement	34 605 726,42	37 052 375,80	2 446 649,38	7,07%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	3 028 885,84	3 493 798,42	464 912,58	15,35%
C24 MDPH	136 165,19	126 165,19	-10 000,00	-7,34%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	35 050,00	42 500,00	7 450,00	21,26%
D Education	7 447 480,93	7 687 655,37	240 174,44	3,22%
D1 Collèges	7 128 524,95	7 385 108,54	256 583,59	3,60%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	132 897,55	132 897,55	#DIV/0!
D12 Équipement	583 069,22	447 316,45	-135 752,77	-23,28%
D13 Entretien et réparations	817 559,77	912 357,21	94 797,44	11,60%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 727 895,96	5 892 537,33	164 641,37	2,87%
D2 Actions éducatives	318 955,98	302 546,83	-16 409,15	-5,14%
D21 Aides à l'enseignement	318 955,98	302 546,83	-16 409,15	-5,14%
E Culture et patrimoine	3 134 218,05	3 265 085,40	130 867,35	4,18%
E1 Développement culturel	2 159 967,08	2 361 802,93	201 835,85	9,34%
E11 Développement des collections	54 898,30	74 673,76	19 775,46	36,02%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 052 437,19	2 240 354,28	187 917,09	9,16%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	52 631,59	46 774,89	-5 856,70	-11,13%
E2 Sites culturels	856 874,94	770 854,36	-86 020,58	-10,04%
E22 Aides au fonctionnement	856 874,94	770 854,36	-86 020,58	-10,04%
E3 Archives	117 376,03	132 428,11	15 052,08	12,82%
E31 Développement des collections	3 310,22	2 549,91	-760,31	-22,97%
E32 Traitement et conservation	91 215,37	99 020,83	7 805,46	8,56%
E33 Médiation culturelle	22 850,44	30 857,37	8 006,93	35,04%
F Sport Jeunesse	2 294 849,09	2 524 198,55	229 349,46	9,99%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 636 244,27	1 783 780,72	147 536,45	9,02%
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 297 039,65	1 312 613,13	15 573,48	1,20%
F12 Sports de pleine nature	339 204,62	471 167,59	131 962,97	38,90%
F2 Jeunesse	658 604,82	740 417,83	81 813,01	12,42%
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	410 087,67	510 514,12	100 426,45	24,49%
F22 Insertion des jeunes	248 517,15	229 903,71	-18 613,44	-7,49%

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
G Environnement et prévention des risques	19 883 022,03	20 079 859,89	196 837,86	0,99%
G1 Eau	1 042 591,80	1 040 710,90	-1 880,90	-0,18%
G11 Etudes	30 124,80	23 083,20	-7 041,60	-23,37%
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	495 450,00	0,00	0,00%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	54 314,54	63 023,31	8 708,77	16,03%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	462 702,46	459 154,39	-3 548,07	-0,77%
G2 Espaces naturels	2 570 061,57	2 560 105,73	-9 955,84	-0,39%
G21 Pépinières	27 961,77	28 002,71	40,94	0,15%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 738 155,52	1 740 570,29	2 414,77	0,14%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	803 944,28	791 532,73	-12 411,55	-1,54%
G3 Energies renouvelables	56 955,43	99 269,73	42 314,30	74,29%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	56 955,43	99 269,73	42 314,30	74,29%
G4 Sécurité civile	16 213 413,23	16 379 773,53	166 360,30	1,03%
G41 SDIS	16 101 562,89	16 261 380,67	159 817,78	0,99%
G42 Autres actions de sécurité civile	111 850,34	118 392,86	6 542,52	5,85%
H Aménagement et attractivité du territoire	4 858 889,03	5 408 195,38	549 306,35	11,31%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	1 885,00	2 020,00	135,00	7,16%
H11 Numérique	1 885,00	2 020,00	135,00	7,16%
H2 Accompagnement des territoires	285 349,50	334 306,50	48 957,00	17,16%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	143 369,50	147 796,50	4 427,00	3,09%
H24 Lutte contre la désertification médicale	61 980,00	106 510,00	44 530,00	71,85%
H25 Agence Technique Départementale	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00%
H3 Coopération décentralisée	306 307,30	335 767,00	29 459,70	9,62%
H31 Programmes de coopération décentralisée	306 307,30	335 767,00	29 459,70	9,62%
H4 Tourisme	2 474 207,46	2 564 880,43	90 672,97	3,66%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 348 500,00	2 389 200,00	40 700,00	1,73%
H42 Marque "Pays cathare"	125 707,46	175 680,43	49 972,97	39,75%
H5 Agriculture et pêche	1 791 139,77	2 171 221,45	380 081,68	21,22%
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 047 868,89	1 048 827,25	958,36	0,09%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	476 617,00	866 118,14	389 501,14	81,72%
H53 Programme hydro-agricole	266 653,88	256 276,06	-10 377,82	-3,89%
I Réseau routier et mobilité	11 608 305,58	13 014 724,60	1 406 419,02	12,12%
I1 Routes	8 816 362,30	9 660 170,20	843 807,90	9,57%
I13 Entretien et gestion du réseau	7 639 783,58	7 924 746,38	284 962,80	3,73%
I14 Imprévus et divers	758 765,23	727 195,57	-31 569,66	-4,16%
I15 Parc et Laboratoire Routier	417 813,49	1 008 228,25	590 414,76	141,31%
I2 Transports	2 791 943,28	3 354 554,40	562 611,12	20,15%
I22 Transports scolaires	2 791 943,28	3 354 554,40	562 611,12	20,15%
K Administration générale	138 066 184,93	150 146 219,52	12 080 034,59	8,75%
K1 Ressources humaines	114 739 699,59	122 221 407,57	7 481 707,98	6,52%
K11 Rémunération du personnel	111 066 531,09	118 363 666,91	7 297 135,82	6,57%
K12 Actions de formation	410 095,38	658 691,22	248 595,84	60,62%
K13 Actions de prévention	14 321,61	64 186,27	49 864,66	348,18%
K14 Action sociale	3 248 751,51	3 134 863,17	-113 888,34	-3,51%
K2 Budget et finances	13 566 905,40	17 342 283,91	3 775 378,51	27,83%
K21 Dette	2 280 733,80	2 484 496,75	203 762,95	8,93%
K22 Provisions pour charges et imprévus	823 100,00	1 368 000,00	544 900,00	66,20%
K23 Subventions diverses	98 770,87	101 831,46	3 060,59	3,10%
K24 Créances, pertes et reversements	10 364 300,73	13 387 955,70	3 023 654,97	29,17%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 530 444,66	3 564 281,12	33 836,46	0,96%
K31 Systèmes d'information	2 990 631,70	3 020 495,25	29 863,55	1,00%
K32 Télécommunications	539 812,96	543 785,87	3 972,91	0,74%
K4 Logistique et patrimoine	6 229 135,28	7 018 246,92	789 111,64	12,67%
K41 Moyens courants des services	2 535 265,05	2 816 174,38	280 909,33	11,08%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 693 870,23	4 202 072,54	508 202,31	13,76%
L Pilotage et coordination	2 464 419,15	2 715 989,53	251 570,38	10,21%
L1 Pilotage stratégique	1 642 988,10	1 813 512,05	170 523,95	10,38%
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 461 610,28	1 515 037,81	53 427,53	3,66%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	5 606,57	14 331,24	8 724,67	155,62%
L13 Pilotage de l'administration	175 771,25	284 143,00	108 371,75	61,65%
L2 Communication externe	821 431,05	902 477,48	81 046,43	9,87%
L21 Actions de communication	821 431,05	902 477,48	81 046,43	9,87%
Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	477 215 251,62	500 854 398,23	23 639 146,61	4,95%

Annexe n°2 du compte administratif 2022
Dépenses réelles d'investissement (sans RAT et Refinancement)

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	754 538,65	178 203,05	-576 335,60	-76,38%
A1 Petite enfance	12 497,00	0,00	-12 497,00	-100,00%
A13 Modes d'accueil	12 497,00	0,00	-12 497,00	-100,00%
A2 Aide sociale à l'enfance	742 041,65	178 203,05	-563 838,60	-75,98%
A22 Mesures de prises en charge physique	742 041,65	178 203,05	-563 838,60	-75,98%
B Action sociale et insertion	751 252,89	815 065,66	63 812,77	8,49%
B2 Insertion professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	0,00	0,00	0,00	0,00%
B3 Action sociale	18 610,20	4 162,93	-14 447,27	-77,63%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	18 610,20	4 162,93	-14 447,27	-77,63%
B4 Logement	732 642,69	810 902,73	78 260,04	10,68%
B42 Aides aux personnes - FUL	130 130,87	81 235,90	-48 894,97	-37,57%
B43 Aides à la construction	435 792,82	544 864,83	109 072,01	25,03%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	118 719,00	156 802,00	38 083,00	32,08%
B45 ANRU	48 000,00	28 000,00	-20 000,00	-41,67%
C Autonomie	337 739,17	239 674,11	-98 065,06	-29,04%
C1 Personnes âgées	248 703,17	239 674,11	-9 029,06	-3,63%
C11 Aide sociale	50 645,17	0,00	-50 645,17	-100,00%
C12 Hébergement	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	98 058,00	239 674,11	141 616,11	144,42%
C2 Personnes handicapées	89 036,00	0,00	-89 036,00	-100,00%
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	89 036,00	0,00	-89 036,00	-100,00%
D Education	9 971 638,57	14 106 624,75	4 134 986,18	41,47%
D1 Collèges	9 971 638,57	14 106 624,75	4 134 986,18	41,47%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	9 157 777,92	11 571 025,14	2 413 247,22	26,35%
D12 Équipement	813 860,65	2 535 599,61	1 721 738,96	211,55%
E Culture et patrimoine	1 328 194,38	1 100 194,91	-227 999,47	-17,17%
E1 Développement culturel	304 537,20	286 762,45	-17 774,75	-5,84%
E11 Développement des collections	248 569,70	178 795,08	-69 774,62	-28,07%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	55 967,50	100 917,37	44 949,87	80,31%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	0,00	7 050,00	7 050,00	0,00%
E2 Sites culturels	910 814,64	726 365,06	-184 449,58	-20,25%
E21 Aides à l'investissement	910 814,64	726 365,06	-184 449,58	-20,25%
E3 Archives	112 842,54	87 067,40	-25 775,14	-22,84%
E31 Développement des collections	5 803,28	14 158,71	8 355,43	143,98%
E32 Traitement et conservation	68 850,46	60 922,69	0,00	-11,51%
E33 Action culturelle	38 188,80	11 986,00	-26 202,80	-68,61%
F Sport Jeunesse	4 573 673,72	7 754 167,55	3 180 493,83	69,54%
F1 Sports et activités de pleine nature	4 573 673,72	7 754 167,55	3 180 493,83	69,54%
F11 Soutien aux pratiques sportives	83 761,00	11 266,00	-72 495,00	-86,55%
F12 Sports de pleine nature	4 489 912,72	7 742 901,55	3 252 988,83	72,45%
G Environnement et prévention des risques	5 510 968,17	4 752 667,39	-758 300,78	-13,76%
G1 Eau	3 897 713,77	3 075 247,54	-822 466,23	-21,10%
G12 Programme AEP Assainissement	1 880 004,73	1 122 938,04	-757 066,69	-40,27%
G13 Programme de prévention des inondations	2 017 709,04	1 946 273,50	-71 435,54	-3,54%
G14 Hydroécologie et qualité des eaux	0,00	6 036,00	6 036,00	0,00%
G2 Espaces naturels	750 611,13	813 259,00	62 647,87	8,35%
G21 Pépinières	17 254,74	49 431,88	32 177,14	186,48%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	733 356,39	763 827,12	30 470,73	4,15%
G3 Energies renouvelables	95 976,00	0,00	-95 976,00	-100,00%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	95 976,00	0,00	-95 976,00	-100,00%
G4 Sécurité civile	766 667,27	864 160,85	97 493,58	12,72%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	729 636,29	746 008,85	16 372,56	2,24%
G42 Autres actions de sécurité civile	37 030,98	118 152,00	81 121,02	219,06%

	CA 2021	CA 2022	Evol° en €	Evol° en %
H Aménagement et attractivité du territoire	16 384 245,06	21 293 841,62	4 909 596,56	29,97%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 190 791,65	4 403 352,68	212 561,03	5,07%
H11 Numérique	1 821 633,25	1 821 633,25	0,00	0,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	0,00	0,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	284 361,37	284 361,37	0,00%
H14 LGV	100 000,00	28 199,66	-71 800,34	-71,80%
H2 Accompagnement des territoires	5 037 210,87	8 313 901,44	3 276 690,57	65,05%
H21 Contrats d'agglomération	202 439,82	2 298,00	-200 141,82	-98,86%
H22 Aides aux constructions publiques	4 416 421,05	8 295 073,44	3 878 652,39	87,82%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	392 600,00	0,00	-392 600,00	-100,00%
H24 Lutte contre la désertification médicale	25 750,00	16 530,00	-9 220,00	-35,81%
H4 Tourisme	332 092,00	532 466,00	200 374,00	60,34%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	332 092,00	532 466,00	200 374,00	60,34%
H5 Agriculture et pêche	4 849 050,28	6 256 075,52	1 407 025,24	29,02%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	118 156,55	390 805,76	272 649,21	230,75%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	52 437,68	143 728,63	91 290,95	174,09%
H53 Programme hydro-agricole	4 678 456,05	5 721 541,13	1 043 085,08	22,30%
H6 Inondations	1 975 100,26	1 788 045,98	-187 054,28	-9,47%
H61 Inondations octobre 2018	1 222 016,65	1 162 011,98	-60 004,67	-4,91%
H62 Inondations octobre 2019	95 535,00	133 343,00	37 808,00	39,58%
H63 Inondations janvier 2020	657 548,61	492 691,00	-164 857,61	-25,07%
I Réseau routier et mobilité	28 639 805,84	28 169 991,83	-469 814,01	-1,64%
I1 Routes	28 639 805,84	28 169 991,83	-469 814,01	-1,64%
I11 Etudes	552 667,70	494 854,04	-57 813,66	-10,46%
I12 Travaux neufs	4 798 602,88	3 530 492,72	-1 268 110,16	-26,43%
I13 Entretien et gestion du réseau	19 988 877,74	20 373 302,58	384 424,84	1,92%
I14 Imprévus et divers	2 939 219,53	3 639 685,83	700 466,30	23,83%
I16 Subventions d'investissement	360 437,99	131 656,66	-228 781,33	-63,47%
K Administration générale	25 738 281,78	26 395 053,58	656 771,80	2,55%
K2 Budget et finances	22 821 416,86	22 550 827,59	-270 589,27	-1,19%
K21 Dette	21 648 858,86	22 550 827,59	901 968,73	4,17%
K27 Recettes non ventilables	1 172 558,00	0,00	-1 172 558,00	-100,00%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 668 319,90	2 133 084,66	464 764,76	27,86%
K31 Systèmes d'information	1 628 788,06	1 836 682,19	207 894,13	12,76%
K32 Télécommunications	39 531,84	296 402,47	256 870,63	649,78%
K4 Logistique et patrimoine	1 248 545,02	1 711 141,33	462 596,31	37,05%
K41 Moyens courants des services	472 059,89	306 685,66	-165 374,23	-35,03%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	776 485,13	1 404 455,67	627 970,54	80,87%
L Pilotage et coordination	834 885,38	95 837,48	-739 047,90	-88,52%
L2 Communication externe	9 057,58	22 239,07	13 181,49	145,53%
L21 Actions de communication	9 057,58	22 239,07	13 181,49	145,53%
L3 Budget participatif	825 827,80	73 598,41	-752 229,39	-91,09%
L31 Actions du budget participatif	825 827,80	73 598,41	-752 229,39	-91,09%
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	94 825 223,61	104 901 321,93	10 076 098,32	10,63%

Département de l'Aude

Session du 13 avril 2023

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
du compte administratif 2022 (article L3313-1 du CGCT)**

En 2022, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

L'exercice financier 2022 est marqué pour le Département par une évolution toujours dynamique des recettes de fonctionnement (+ 5%) en lien avec un nouveau record sur les DMTO et le dynamique de la TVA reversée. Mais les dépenses fonctionnement accélèrent à la même allure (+ 5%), du fait des revalorisations salariales, des interventions dans la protection de l'enfance et des dépenses énergétiques.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 27,8 M€ (+ 5 %). Outre la nouvelle hausse sur les DMTO, et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) qui engrange 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€, la fraction de TVA reversée progresse de façon très dynamique (+ 9,6%) portée par la vague inflationniste et la reprise de la consommation.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 23,6 M€ et concerne principalement les missions enfance famille, autonomie et les ressources humaines.

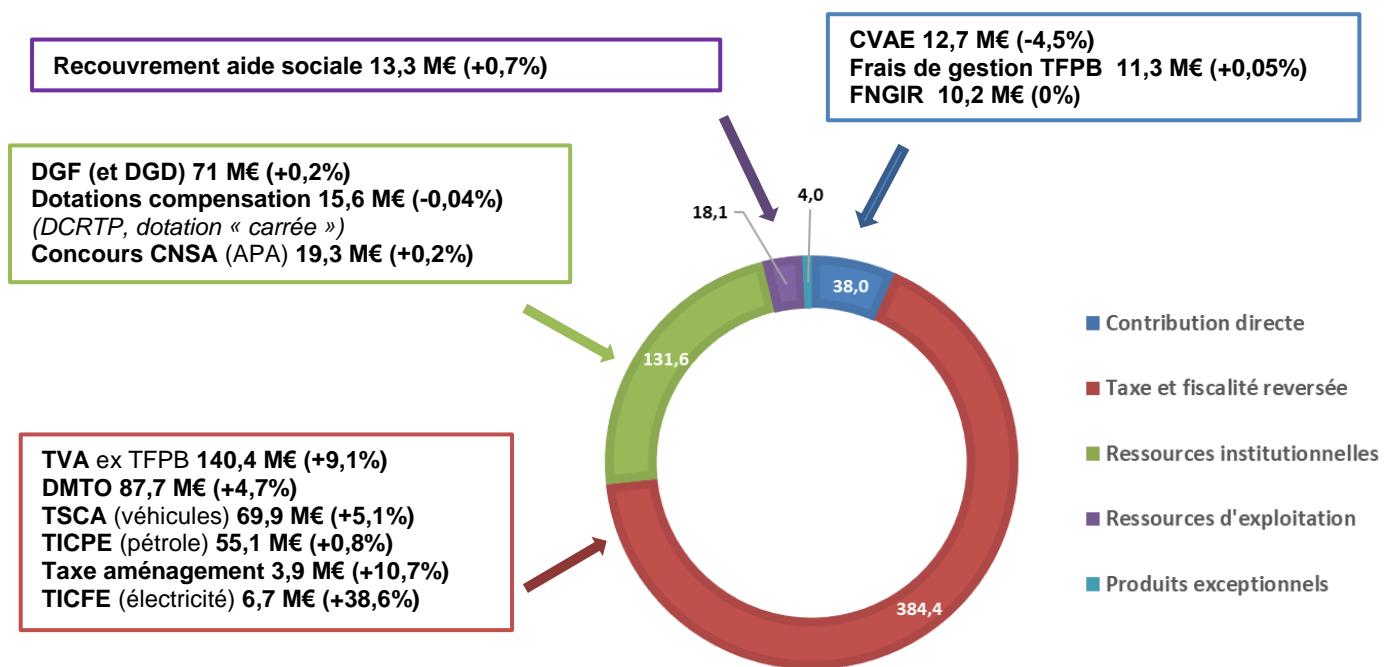
La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 3,4 M€ pour s'établir 74,3 M€. Le taux de CAF ressort à 13% (conforme à la strate des départements) contre une moyenne historique à 8%.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 82,27 M€ contre 71,77 M€ en 2021. La hausse des réalisations est à mettre en regard de l'augmentation des crédits budgétaires en 2022 (+ 6,12 M€) et d'un taux de réalisation amélioré (à 91 %). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,87 M€ en hausse de 0,75 M€ par rapport à 2021.

Dans un contexte de reprise des investissements, notre autofinancement a assuré une couverture supérieure au besoin de financement des investissements (net des emprunts nouveaux) ce qui génère un résultat excédentaire de l'exercice à hauteur de 18,8 M€.

Le résultat financier global ressort à 102,9 M€ au terme de l'exercice 2022. La capacité de désendettement s'améliore de nouveau (3,18 ans). Ce ratio exprime la soutenabilité de notre dette. Dans la mesure où notre encours de dette est en augmentation depuis plusieurs années, la bonne tenue de ce ratio tient du niveau d'autofinancement généré sur l'exercice.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 576,1 M€ contre 548,3 M€ en 2021, soit une hausse de 27,8 M€.

Les recettes de contribution directe se sont élevées à 38 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,3 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,3 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité).

Le produit des taxes et de la fiscalité reversée procure les deux tiers de nos produits récurrents. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 140,4 M€ avec une hausse de 9,14% (+ 11,8 M€). Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte, augmentent de 4,7 % pour atteindre 87,7 M€ (+ 3,9 M€). La TSCA est en hausse de 3,4 M€ pour se porter à 69,9 M€. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 55,1 M€ (+ 0,42 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 6,7 M€ (+ 1,88 M€). Les autres recettes augmentent tels que le reversement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO (+ 0,2 M€), pour un montant de 20,4 M€, ainsi que la taxe d'aménagement (+ 0,37 M€) pour 3,9 M€.

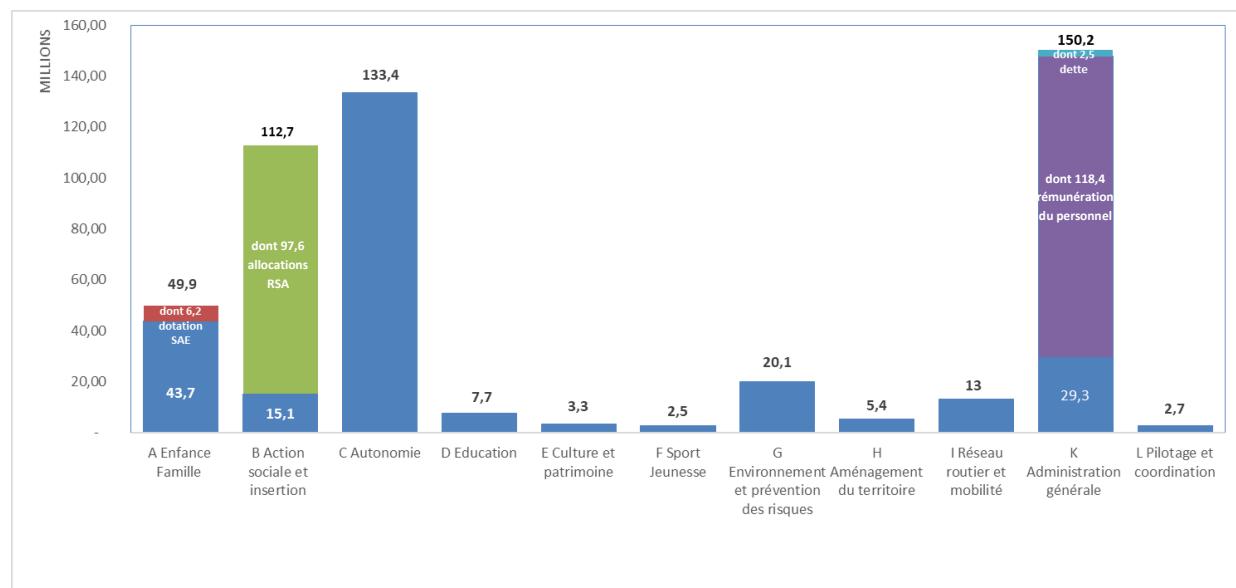
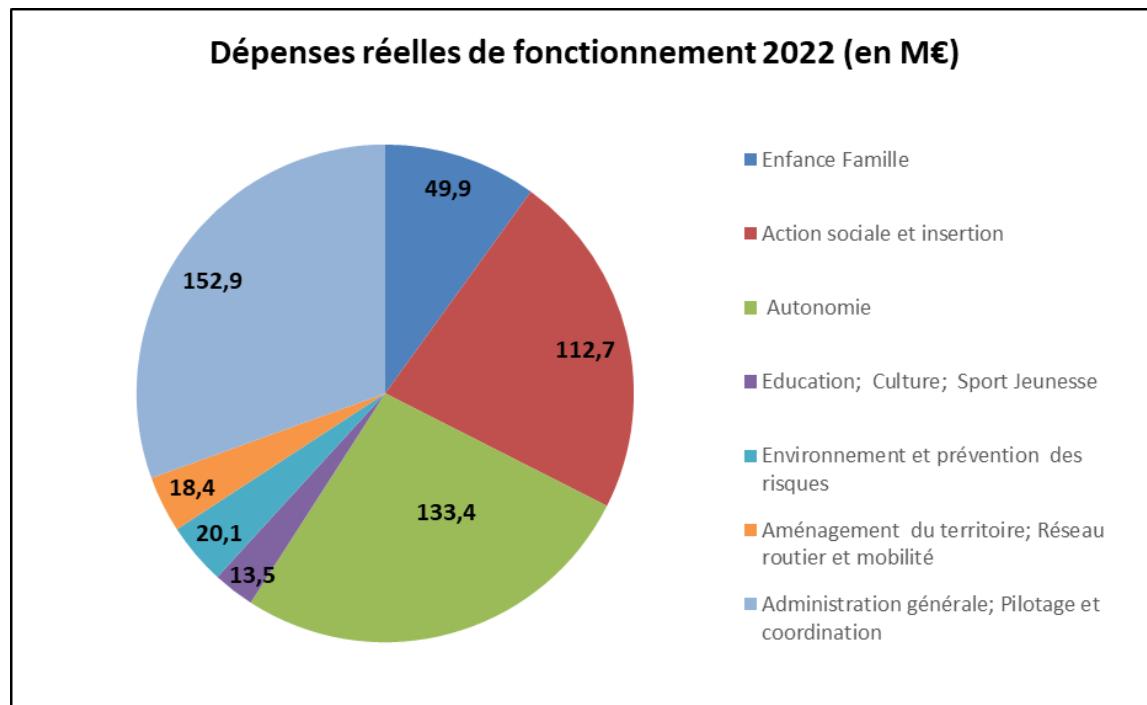
Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 4,5 M€ pour s'établir à 131,6 M€. Les concours de la CNSA progressent de 3,5 M€ et suivent la dynamique de nos financements dans le domaine de la dépendance, marquée par les mesures du Ségur et des revalorisations salariales dans la branche de l'aide à domicile. Le financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance s'élève à 1,77 M€ (convention Adrien Taquet). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,42 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est stable à 11,58 M€, et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,27 M€ (- 0,12 M€).

Les ressources d'exploitation s'élèvent à 18 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (13,3 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 4 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2022 de 23,6 M€ (soit + 5%) pour un montant total de 500,9 M€.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 2,4 M€), de l'autonomie (9,5 M€) et des ressources humaines (+ 7,5 M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 1,1 M€ (soit – 1,2% en 2022) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) totalisent 296 M€, soit 59 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 8,5 M€.

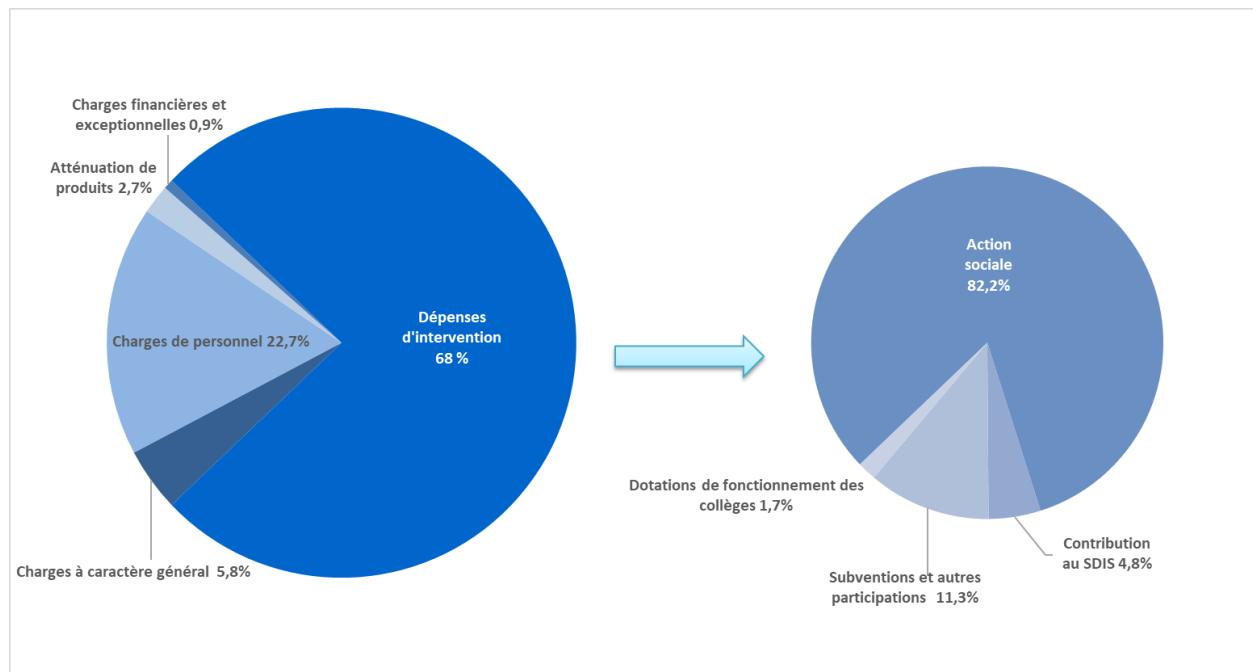
Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance une augmentation de 2,4 M€ s'inscrit dans le renforcement des mesures de prévention et de la prise en charge par les établissements d'accueil.

Concernant la mission autonomie, la progression en montant (+ 9,5 M€) est comparable entre le volet personnes âgées (+ 4,7 M€) et le volet personnes handicapées (+ 4,8 M€). L'APA augmente de 2,2% (soit 1 M€) et la PCH continue d'accélérer à 7,1% (soit 1,9 M€). Les frais d'hébergement des personnes handicapées donnent lieu à une dépense supplémentaire de 2,4 M€.

Concernant les dépenses de personnel, la progression de 6,5% (+ 7,5 M€) résulte des facteurs prix (Ségur, revalorisation du point d'indice) auxquels s'ajoutent la revalorisation du régime indemnitaire engagée avant l'été, la revalorisation du SMIC pour les personnels contractuels et le forfait pour les assistantes maternelles. Un autre impact sur la masse salariale tient à l'effet de niveau c'est-à-dire la progression naturelle liée aux carrières.

Les autres évolutions notables concernent le renchérissement des prestations réglées au Parc et laboratoire routier (+ 0,5 M€), dans le sillage de la flambée du prix des carburants, et les frais de transports des élèves en situation de handicap (+ 0,7 M€) soumis à la double pression des carburants et de la prise en charge de 50 nouveaux élèves.

Présentation du budget par nature de dépenses



Les dépenses d'intervention représentent près de 70% de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements).

3) Les recettes réelles d'investissement

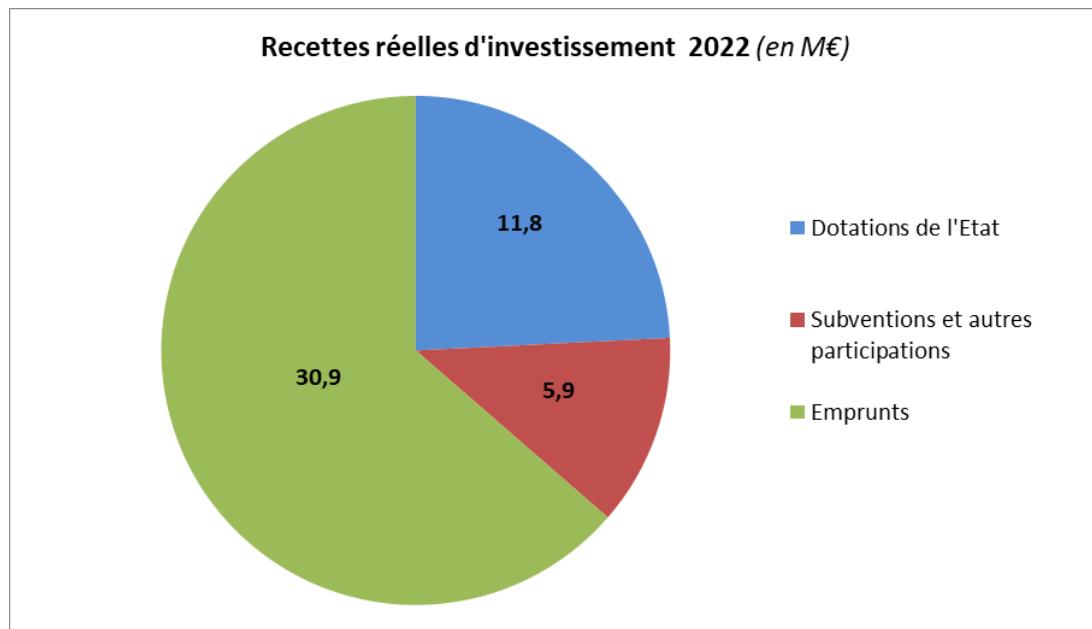
Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 48,5 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (6,1 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des

départements (1,6 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (1,8 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,9 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (2,1 M€), la vélo-route du canal du midi (1,6 M€), la voie verte de Bram à Montségur (0,7 M€) et les équipements informatiques des collèges (0,6 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,875 M€ en augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2021.



4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 82,3 M€, sont en hausse de 10,5 M€.

a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 54,6 M€ contre 46,6 M€ en 2021, soit une hausse de 8 M€. La principale augmentation (+ 4,1 M€) se porte sur la mission éducation (14,1 M€) avec 7,5 M€ consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et près de 1,7 M€ pour la maîtrise de l'énergie dans les établissements.

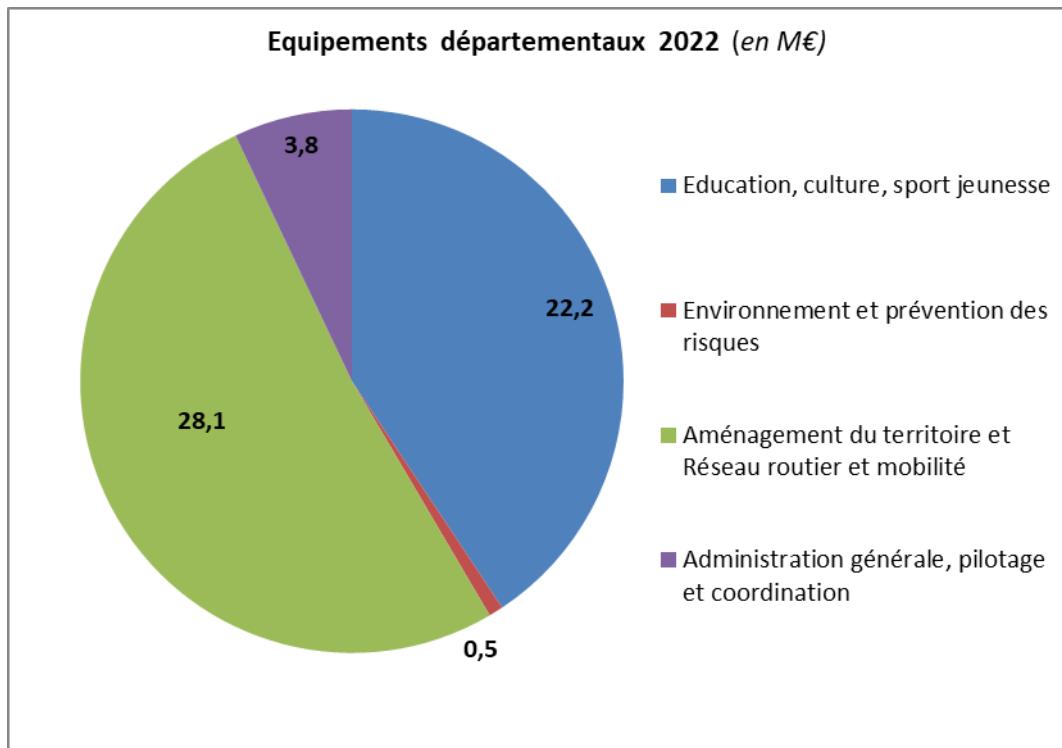
La mission réseau routier et mobilité est à un niveau proche de 2021 (27,7 M€). Les principales dépenses concernent la gestion et l'entretien du réseau pour 20 M€. La reconstruction du pont de Villegailhenc suite aux inondations de 2018 a donné lieu à une dépense de 2,5 M€.

Sur la mission sport et jeunesse (+ 3,2 M€), les réalisations s'élèvent à 7,6 M€, en lien avec les travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 3,8 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (2,1 M€) et la maintenance bâtimmentaire (1,7 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,5 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,13 M€) ou encore les acquisitions pour le fonds documentaire de la bibliothèque départementale et des archives (0,2 M€).

Enfin, sur la mission environnement et prévention des risques (0,5 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,44 M€).



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort de l'action départementale en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2022 (27,7 M€) sont en hausse (+ 2,5 M€).

La mission aménagement du territoire concentre 67 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 21 M€. Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (8,3 M€), le programme hydroagricole (5,7 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (1,8 M€), le THD (1,8 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

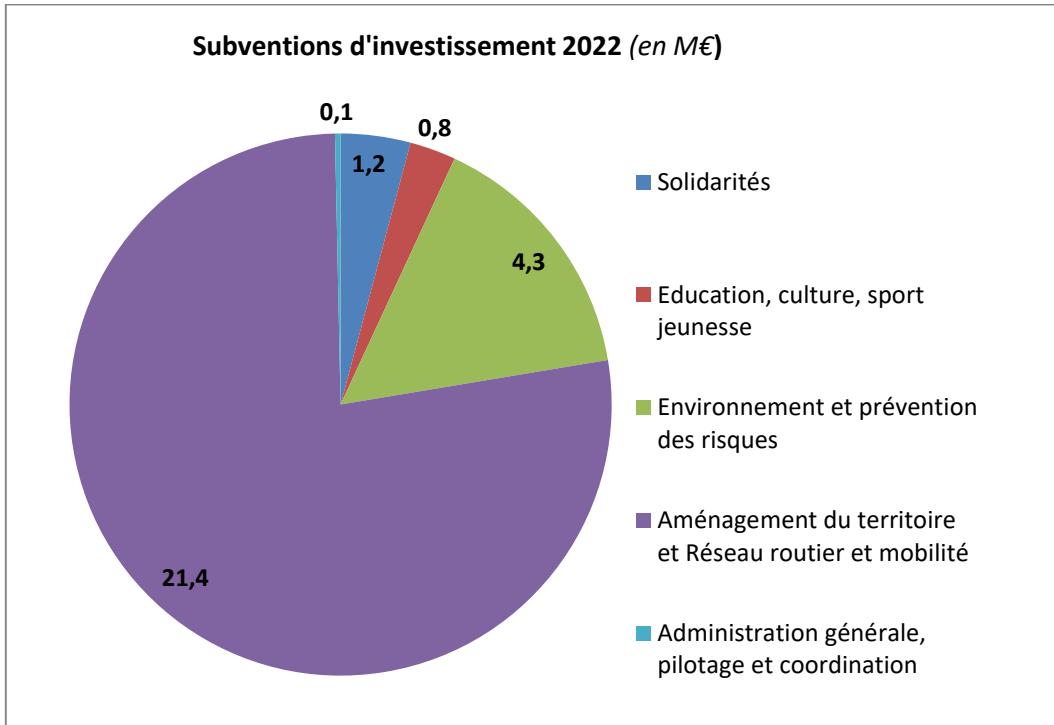
Sur la mission environnement et préventions des risques (4,3 M€), les subventions se répartissent entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,12 M€), la prévention des inondations (2 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1,2 M€), on relève plus particulièrement le financement à la construction de logements apporté aux bailleurs sociaux (0,7 M€) et aux établissements pour personnes âgées (0,2 M€) ou encore la contribution aux projets d'investissement comptabilisés sur le budget annexe de la SAE (0,2 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec le soutien à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€) et le financement des équipements culturels des communes (0,09 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,2 M€) s'adressent aux projets d'aménagements cyclables et aux sentiers de randonnées.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,07 M€ ce qui correspond au règlement du solde des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



5) L'endettement

Fin 2022, la dette du Département s'élève à 236 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,3 M€ sur l'exercice. La part entre les taux fixes et des taux variables s'élèvent respectivement à 60% et 40%.

La dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. L'exposition du Département au risque de taux n'est donc pas amplifiée en cas de tensions sur les marchés financiers (notre encours de dette ne comprend pas de produits structurés).

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 1,53 %. La capacité de désendettement s'améliore encore en passant de 3,21 ans en 2021 à 3,18 ans en 2022.

6) Le résultat financier global en 2022

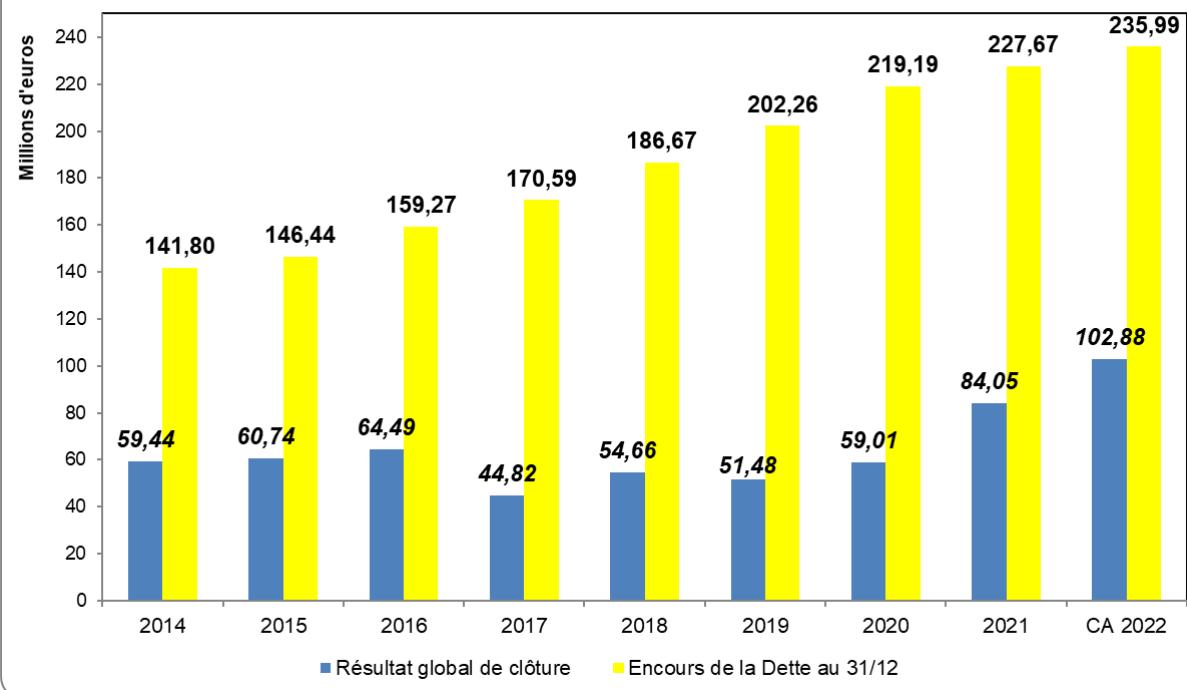
A la clôture de l'exercice 2022, le Département voit sa capacité d'autofinancement brute progresser de 3,4 M€ pour s'établir à 74,3 M€.

Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département a pu être confortée grâce à un nouveau record des recettes DMTO et à la fraction de TVA reversée qui progresse de façon très dynamique (+ 9,6%).

En 2022, les dépenses d'équipement ont accéléré (+ 10,5 M€), après deux années plus difficiles en termes de réalisation du fait de la crise sanitaire.

Le résultat global de clôture ressort à 102,9 M€ en progression de 18,8 M€. Ce résultat confère au Département une solidité financière permettant de couvrir les besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable (près de 2 mois), d'amortir la répétition des chocs inflationnistes et de faire face aux incertitudes futures.

Equilibre financier



Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 6-7

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2022 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le payeur départemental,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2022,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- constatant sa conformité avec le compte de gestion, d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 641 210 361,36 € et en recettes à 685 953 201,13 €,
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

**Département de l'Aude
Session du 13 avril 2023**

**Présentation brève et synthétique retracant les informations financières
essentielles du compte administratif 2022 (article L3313-1 du CGCT)**

En 2022, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

L'exercice financier 2022 est marqué pour le Département par une évolution toujours dynamique des recettes de fonctionnement (+ 5%) en lien avec un nouveau record sur les DMTO et le dynamique de la TVA reversée. Mais les dépenses fonctionnement accélèrent à la même allure (+ 5%), du fait des revalorisations salariales, des interventions dans la protection de l'enfance et des dépenses énergétiques.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 27,8 M€ (+ 5 %). Outre la nouvelle hausse sur les DMTO, et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) qui engrange 5% soit un revenu complémentaire de 3,4 M€, la fraction de TVA reversée progresse de façon très dynamique (+ 9,6%) portée par la vague inflationniste et la reprise de la consommation.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 23,6 M€ et concerne principalement les missions enfance famille, autonomie et les ressources humaines.

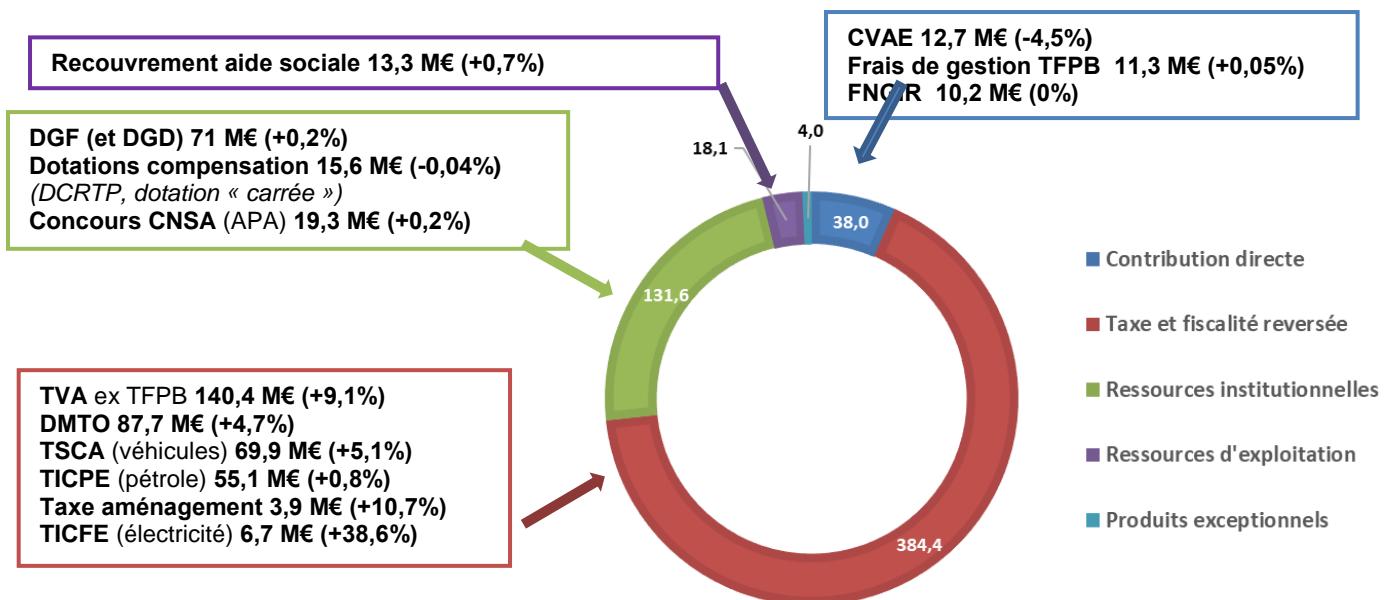
La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a progressé de 3,4 M€ pour s'établir 74,3 M€. Le taux de CAF ressort à 13% (conforme à la strate des départements) contre une moyenne historique à 8%.

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 82,27 M€ contre 71,77 M€ en 2021. La hausse des réalisations est à mettre en regard de l'augmentation des crédits budgétaires en 2022 (+ 6,12 M€) et d'un taux de réalisation amélioré (à 91 %). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,87 M€ en hausse de 0,75 M€ par rapport à 2021.

Dans un contexte de reprise des investissements, notre autofinancement a assuré une couverture supérieure au besoin de financement des investissements (net des emprunts nouveaux) ce qui génère un résultat excédentaire de l'exercice à hauteur de 18,8 M€.

Le résultat financier global ressort à 102,9 M€ au terme de l'exercice 2022. La capacité de désendettement s'améliore de nouveau (3,18 ans). Ce ratio exprime la soutenabilité de notre dette. Dans la mesure où notre encours de dette est en augmentation depuis plusieurs années, la bonne tenue de ce ratio tient du niveau d'autofinancement généré sur l'exercice.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 576,1 M€ contre 548,3 M€ en 2021, soit une hausse de 27,8 M€.

Les recettes de contribution directe se sont élevées à 38 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,3 M€, du versement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,3 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité).

Le produit des taxes et de la fiscalité reversée procure les deux tiers de nos produits récurrents. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 140,4 M€ avec une hausse de 9,14% (+ 11,8 M€). Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte, augmentent de 4,7 % pour atteindre 87,7 M€ (+ 3,9 M€). La TSCA est en hausse de 3,4 M€ pour se porter à 69,9 M€. Le versement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 55,1 M€ (+ 0,42 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 6,7 M€ (+ 1,88 M€). Les autres recettes augmentent tels que le versement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO (+ 0,2 M€), pour un montant de 20,4 M€, ainsi que la taxe d'aménagement (+ 0,37 M€) pour 3,9 M€.

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 4,5 M€ pour s'établir à 131,6 M€. Les concours de la CNSA progressent de 3,5 M€ et suivent la dynamique de nos financements dans le domaine de la dépendance, marquée par les mesures du Ségur et des revalorisations salariales dans la branche de l'aide à domicile. Le financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance s'élève à 1,77 M€ (convention Adrien Taquet). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,42 M€ en lien avec la hausse de la population. La

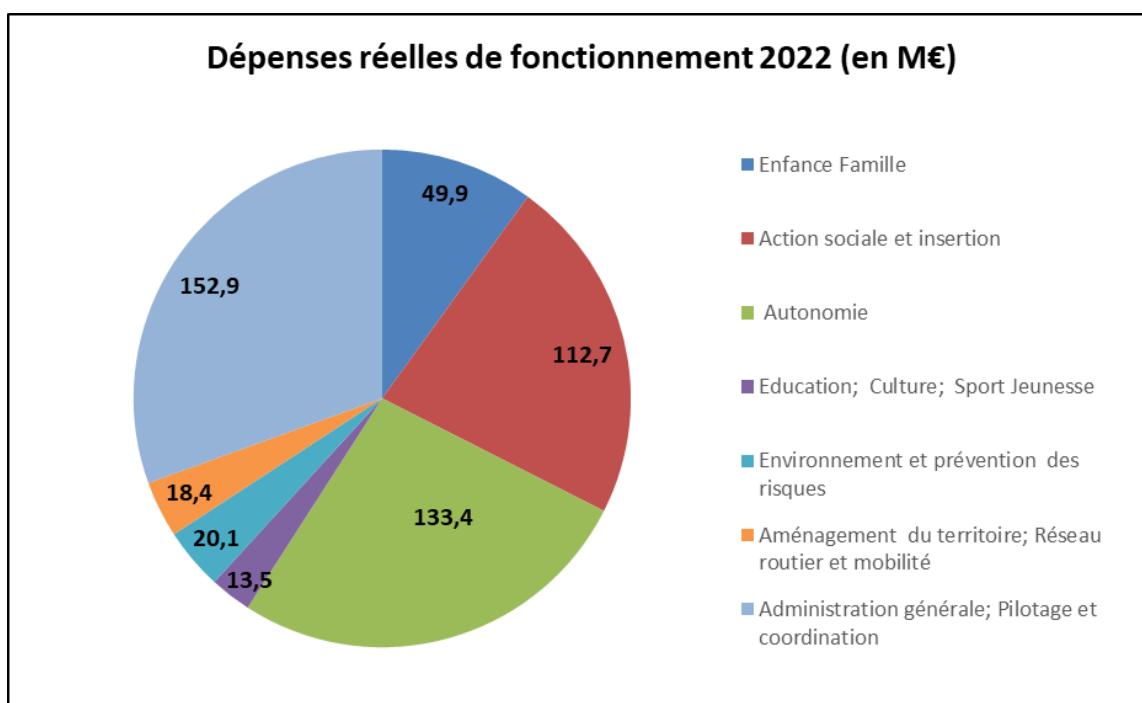
dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est stable à 11,58 M€, et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,27 M€ (- 0,12 M€).

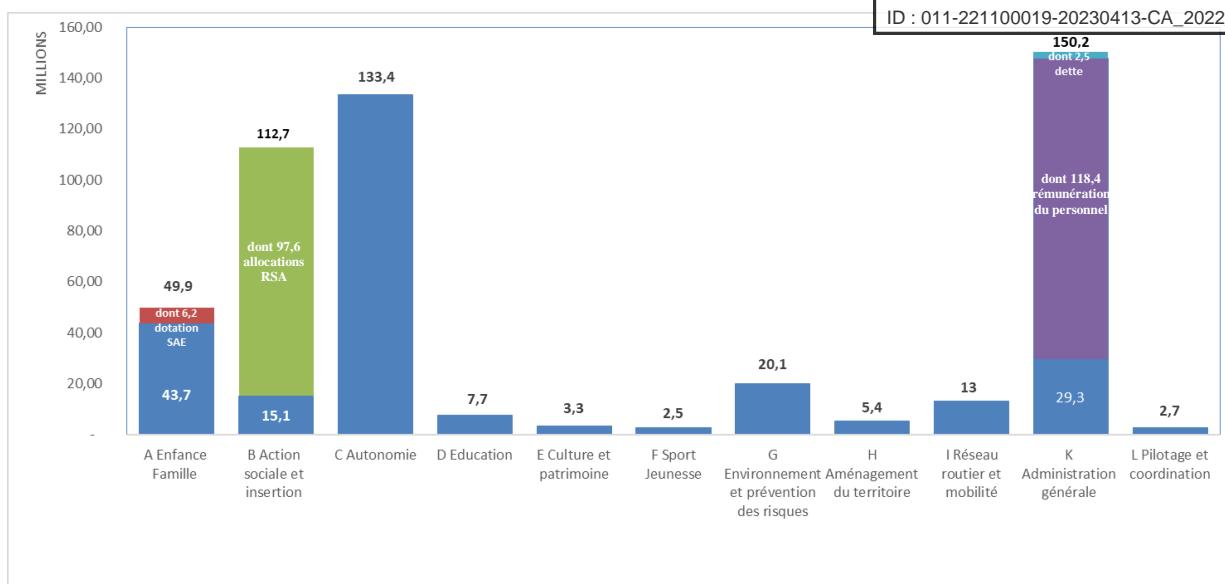
Les ressources d'exploitation s'élèvent à 18 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (13,3 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 4 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2022 de 23,6 M€ (soit + 5%) pour un montant total de 500,9 M€.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique





La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE

(+ 2,4 M€), de l'autonomie (9,5 M€) et des ressources humaines (+ 7,5 M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 1,1 M€ (soit – 1,2% en 2022) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) totalisent 296 M€, soit 59 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 8,5 M€.

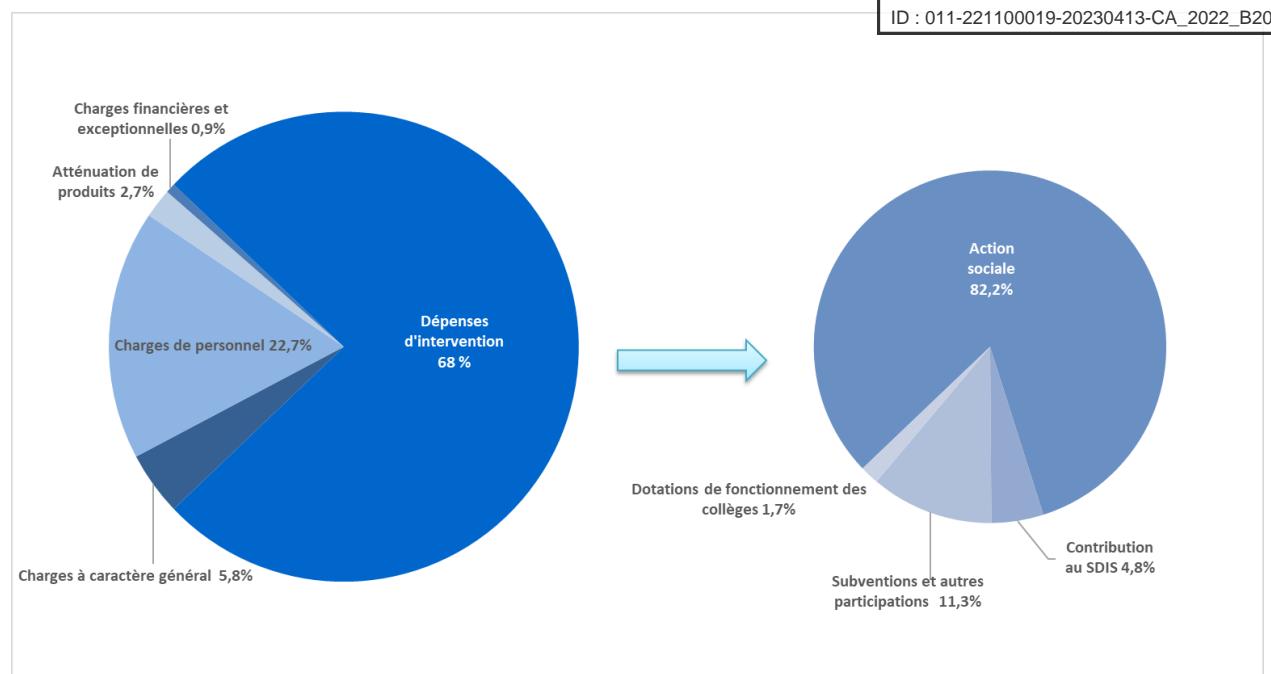
Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance une augmentation de 2,4 M€ s'inscrit dans le renforcement des mesures de prévention et de la prise en charge par les établissements d'accueil.

Concernant la mission autonomie, la progression en montant (+ 9,5 M€) est comparable entre le volet personnes âgées (+ 4,7 M€) et le volet personnes handicapées (+ 4,8 M€). L'APA augmente de 2,2% (soit 1 M€) et la PCH continue d'accélérer à 7,1% (soit 1,9 M€). Les frais d'hébergement des personnes handicapées donnent lieu à une dépense supplémentaire de 2,4 M€.

Concernant les dépenses de personnel, la progression de 6,5% (+ 7,5 M€) résulte des facteurs prix (Ségur, revalorisation du point d'indice) auxquels s'ajoutent la revalorisation du régime indemnitaire engagée avant l'été, la revalorisation du SMIC pour les personnels contractuels et le forfait pour les assistantes maternelles. Un autre impact sur la masse salariale tient à l'effet de niveau c'est-à-dire la progression naturelle liée aux carrières.

Les autres évolutions notables concernent le renchérissement des prestations réglées au Parc et laboratoire routier (+ 0,5 M€), dans le sillage de la flambée du prix des carburants, et les frais de transports des élèves en situation de handicap (+ 0,7 M€) soumis à la double pression des carburants et de la prise en charge de 50 nouveaux élèves.

Présentation du budget par nature de dépenses



Les dépenses d'intervention représentent près de 70% de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements).

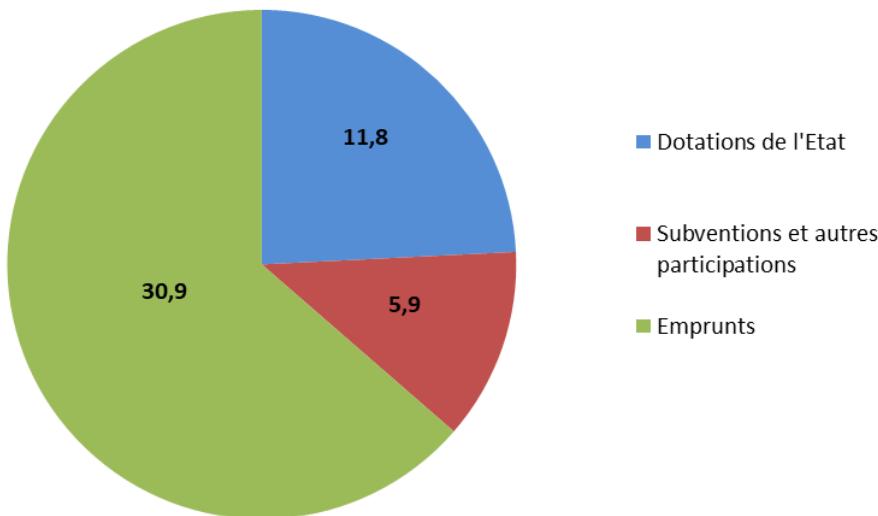
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 48,5 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (6,1 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (1,6 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (1,8 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,9 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (2,1 M€), la vélo-route du canal du midi (1,6 M€), la voie verte de Bram à Montségur (0,7 M€) et les équipements informatiques des collèges (0,6 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 30,875 M€ en augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2021.

Recettes réelles d'investissement 2022 (en M€)

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 82,3 M€, sont en hausse de 10,5 M€.

a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 54,6 M€ contre 46,6 M€ en 2021, soit une hausse de 8 M€. La principale augmentation (+ 4,1 M€) se porte sur la mission éducation (14,1 M€) avec 7,5 M€ consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et près de 1,7 M€ pour la maîtrise de l'énergie dans les établissements.

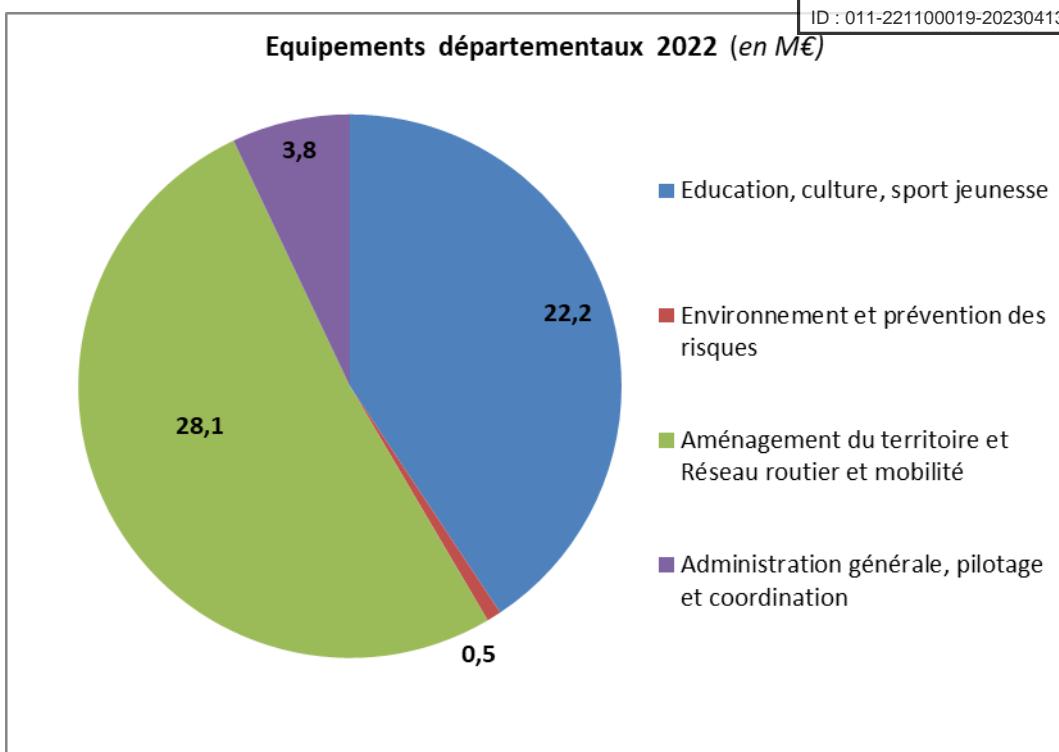
La mission réseau routier et mobilité est à un niveau proche de 2021 (27,7 M€). Les principales dépenses concernent la gestion et l'entretien du réseau pour 20 M€. La reconstruction du pont de Villegailhenc suite aux inondations de 2018 a donné lieu à une dépense de 2,5 M€.

Sur la mission sport et jeunesse (+ 3,2 M€), les réalisations s'élèvent à 7,6 M€, en lien avec les travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 3,8 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (2,1 M€) et la maintenance bâimentaire (1,7 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,5 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,13 M€) ou encore les acquisitions pour le fonds documentaire de la bibliothèque départementale et des archives (0,2 M€).

Enfin, sur la mission environnement et prévention des risques (0,5 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,44 M€).



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort de l'action départementale en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2022 (27,7 M€) sont en hausse (+ 2,5 M€).

La mission aménagement du territoire concentre 67 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 21 M€. Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (8,3 M€), le programme hydroagricole (5,7 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (1,8 M€), le THD (1,8 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

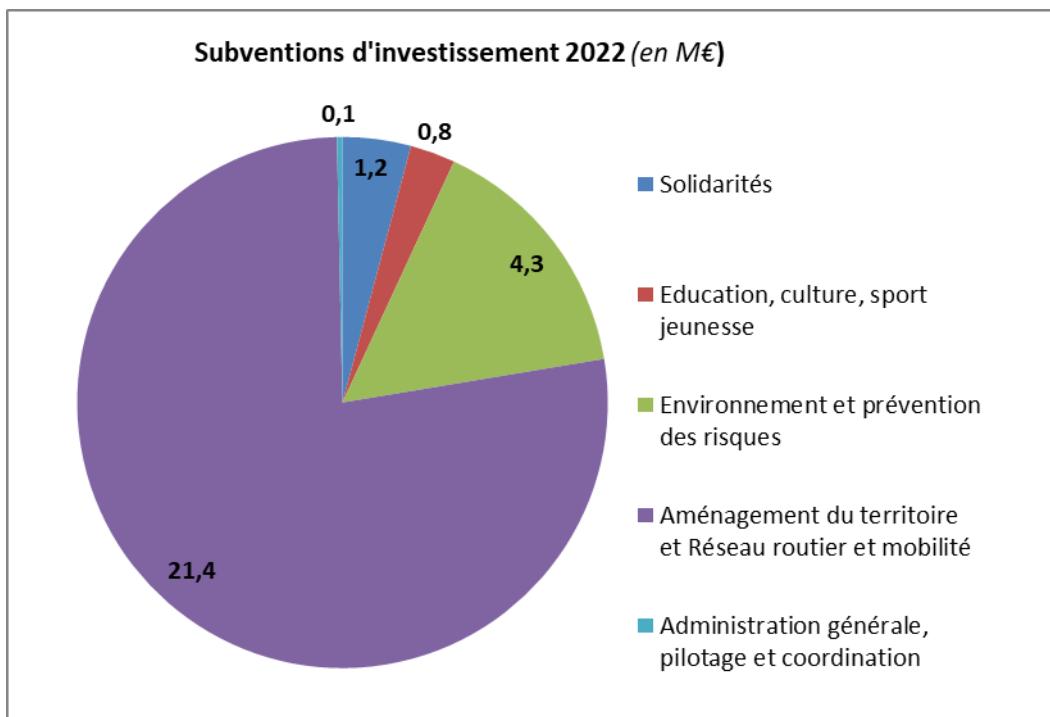
Sur la mission environnement et préventions des risques (4,3 M€), les subventions se répartissent entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,12 M€), la prévention des inondations (2 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1,2 M€), on relève plus particulièrement le financement à la construction de logements apporté aux bailleurs sociaux (0,7 M€) et aux établissements pour personnes âgées (0,2 M€) ou encore la contribution aux projets d'investissement comptabilisés sur le budget annexe de la SAE (0,2 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec le soutien à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€) et le financement des équipements culturels des communes (0,09 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,2 M€) s'adressent aux projets d'aménagements cyclables et aux sentiers de randonnées.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,07 M€ ce qui correspond au règlement du solde des subventions pour les projets sélectionnés dans le cadre du Budget participatif.



5) L'endettement

Fin 2022, la dette du Département s'élève à 236 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,3 M€ sur l'exercice. La part entre les taux fixes et des taux variables s'élèvent respectivement à 60% et 40%.

La dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. L'exposition du Département au risque de taux n'est donc pas amplifiée en cas de tensions sur les marchés financiers (notre encours de dette ne comprend pas de produits structurés).

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 1,53 %. La capacité de désendettement s'améliore encore en passant de 3,21 ans en 2021 à 3,18 ans en 2022.

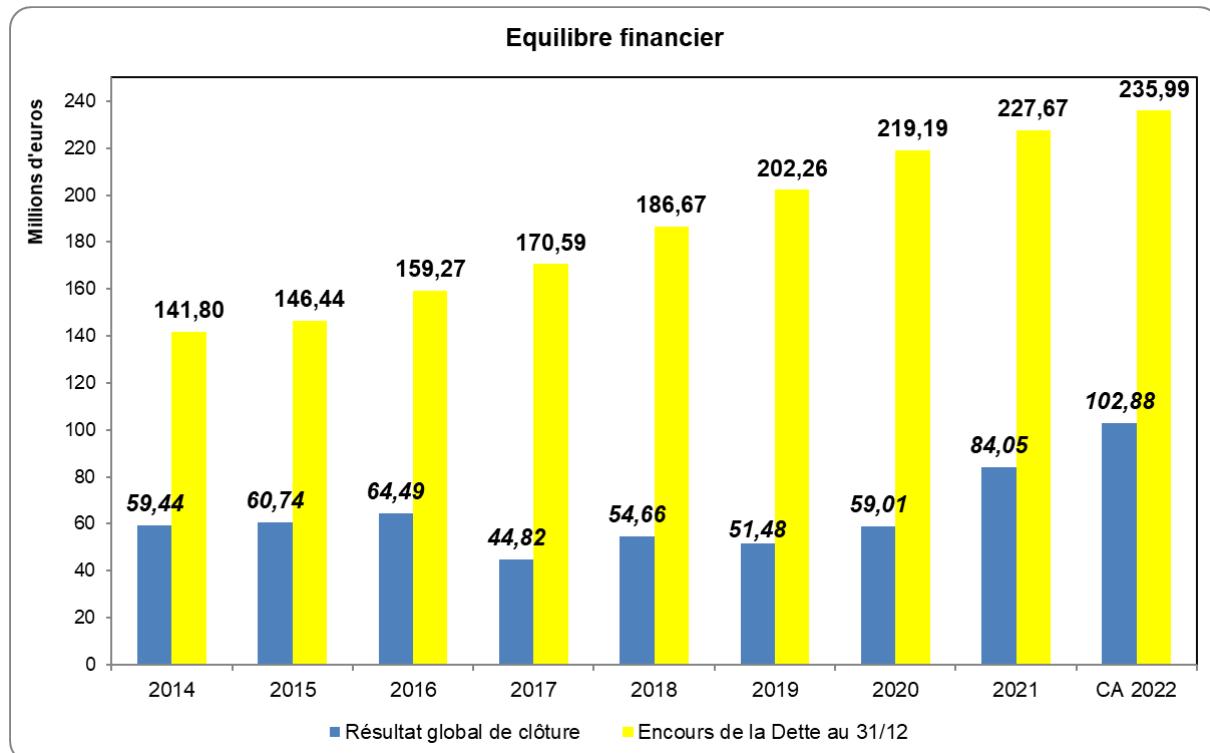
6) Le résultat financier global en 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le Département voit sa capacité d'autofinancement brute progresser de 3,4 M€ pour s'établir à 74,3 M€.

Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département a pu être confortée grâce à un nouveau record des recettes DMTO et à la fraction de TVA reversée qui progresse de façon très dynamique (+ 9,6%).

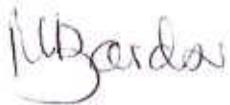
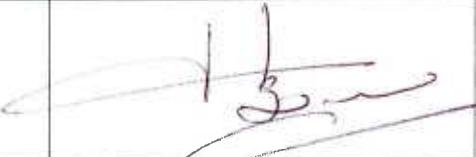
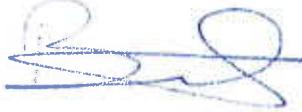
En 2022, les dépenses d'équipement ont accéléré (+ 10,5 M€), après deux années plus difficiles en termes de réalisation du fait de la crise sanitaire.

Le résultat global de clôture ressort à 102,9 M€ en progression de 18,8 M€. Ce résultat confère au Département une solidité financière permettant de couvrir les besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable (près de 2 mois), d'amortir la répétition des chocs inflationnistes et de faire face aux incertitudes futures.

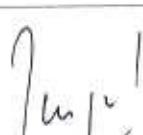
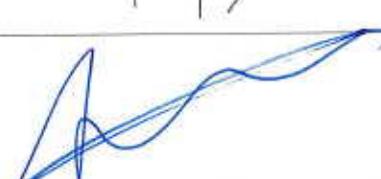
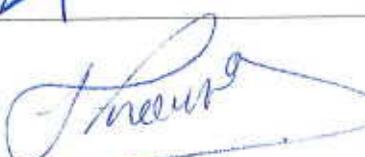


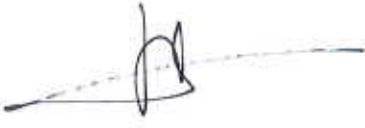
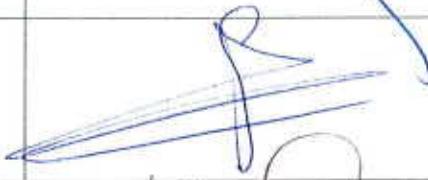
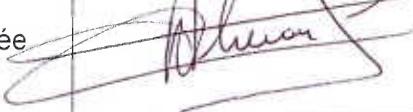
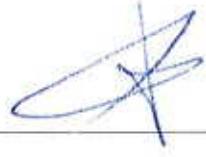
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 8

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 – autorisations de programme des budgets annexes

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2022 des budgets annexes.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2022.

1 - Budget Annexe – Autorisations de programme :

1.1 Bilan des autorisations de programme 2022

Les AP 2022 des budgets annexes s'élèvent à 1,27 M€ et la totalité a été individualisée.

Les AP adoptées au budget 2022 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses s'élèvent à 0,24 M€ et concernent l'acquisition de matériel et d'outillage technique permettant l'analyse de perturbateurs endocrinien dans le cadre du suivi de la qualité des eaux (méthodes séparatives). Cette AP a fait l'objet d'une révision à la baisse en DM2 du fait de l'actualisation du besoin.

Pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, les AP adoptées au budget 2022 s'élèvent à 0,04 M€ et concernent l'acquisition de véhicules.

Les AP adoptées au budget 2022 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier s'élèvent à 1 M€ et sont relatives, d'une part, à l'acquisition de matériels techniques et de matériels roulants (0,85 M€), d'autre part à des travaux de mise aux normes des réseaux pour les bâtiments d'exploitation (0,15 M€).

Le financement des acquisitions de matériels étaient prévus en 2022. Le montant des achats s'est élevé à 832 792,29 €. Le solde non utilisé de l'AP soit 17 207,71 € doit être clôturé (annexes 1 et 2).

Au vu de la récurrence des besoins en matériels du service, il sera proposé de voter au budget 2023 une AP de 5 M€ sur cinq ans. Le montant de cette enveloppe tient compte de l'actualisation des prix.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP 2022	AP révisée 2022	AP affectée 2022
Laboratoire vétérinaire départemental	450 000,00	235 753,41	235 753,41
H - Aménagement du territoire	450 000,00	235 753,41	235 753,41
<i>H5 - Agriculture et pêche</i>	450 000,00	235 753,41	235 753,41
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	30 000,00	36 000,00	36 000,00
K - Administration générale	30 000,00	36 000,00	36 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	30 000,00	36 000,00	36 000,00
Parc départemental / laboratoire routier	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
I Réseau routier et mobilité	850 000,00	850 000,00	850 000,00
<i>I1 Routes</i>	850 000	850 000,00	850 000,00
K Administration générale	150 000,00	150 000,00	150 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total général	1 480 000,00	1 271 753,41	1 271 753,41

1.2 Clôture des autorisations de programme antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des AP en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Il convient dans ce cadre de prononcer la clôture des AP antérieures à 2022 pour un montant de 1,10 M€ sur les budgets annexes, comme détaillé dans le tableau ci-après :

	AP < 2022	Total AP Liquidé	désindividualisation pour clôture AP
Laboratoire vétérinaire départemental	130 000,00	49 682,48	-74 317,52
H - Aménagement du territoire	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
H5 - Agriculture et pêche	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
K - Administration générale	100 000,00	22 082,40	-71 917,60
K4 Logistique et patrimoine	100 000,00	22 082,40	-71 917,60
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	167 132,23	126 255,94	-40 876,29
G - Env. et prév. des risques	68 400,00	43 090,65	-25 309,35
G1 - Eau	68 400,00	43 090,65	-25 309,35
K - Administration générale	98 732,23	83 165,29	-15 566,94
K4 Logistique et patrimoine	98 732,23	83 165,29	-15 566,94
Parc départemental / laboratoire routier	4 595 200,00	3 609 513,08	-985 686,92
I Réseau routier et mobilité	4 395 200,00	3 499 362,60	-895 837,40
I1 Routes	4 395 200	3 499 362,60	-895 837,40
K Administration générale	200 000,00	110 150,48	-89 849,52
K4 Logistique et patrimoine	200 000,00	110 150,48	-89 849,52
Total général	4 892 332,23	3 785 451,50	-1 100 880,73

Voici le détail des tombées d'AP :

- Laboratoire départemental d'analyses : l'aménagement de locaux techniques pour le personnel est clôturé sur un solde de 0,07 M€ ;
- SATESE : les enveloppes dédiées à l'achat de matériel et de véhicules clôturent sur un solde respectivement de 0,02 M€ et 0,02 M€ ;
- Parc départemental : la programmation d'achat de matériel et outillage technique clôture sur un solde de 0,99 M€.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte :

- du bilan des individualisations des AP 2022 au 31 décembre 2022,
- de la clôture de l'AP 2022 relative au budget du parc départemental (annexe 1) et sa désindividualisation (annexe 2), pour un montant de 0,02 M€,
- de la clôture des AP antérieures à 2022 relatives aux budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, du SATESE et du Parc départemental (annexe 3) et leur désindividualisation (annexe 4), pour un montant de 1,10 M€.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

ANNEXE 1 – Tombée d'AP 2022 relative au budget du Parc départemental / laboratoire routier.

AP 2022	AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
I - Réseau routier et mobilité	850 000,00	832 792,29	- 17 207,71
I1 - Routes	850 000,00	832 792,29	- 17 207,71
Total général	850 000,00	832 792,29	-17 207,71

ANNEXE 2 – Désindividualisation d'AP 2022 pour clôture sur le budget du Parc départemental / laboratoire routier.

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2022 :	850 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	850 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	17 207,71 €

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action I17 - Activité du par et du laboratoire routier						850 000,00	832 792,29	-17 207,71
I17	Matériels roulants		2022	I112E06	21	850 000,00	832 792,29	-17 207,71
Total						850 000,00	832 792,29	-17 207,71

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

17 207,71 €

ANNEXE 3 – Tombées d'AP antérieures à 2022 pour les budgets annexes.

Laboratoire départemental d'analyses :

AP 2019	AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	100 000,00	28 082,40	- 71 917,60
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	28 082,40	- 71 917,60
Total général	100 000,00	28 082,40	-71 917,60

AP 2020	AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
H - Aménagement du territoire	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
H5 - Agriculture et pêche	30 000,00	27 600,08	- 2 399,92
Total général	30 000,00	27 600,08	-2 399,92

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

AP <2018	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	41 732,23	37 557,23	-4 175,00
K4 - Logistique et patrimoine	41 732,23	37 557,23	- 4 175,00
Total général	41 732,23	37 557,23	-4 175,00

AP 2018	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	15 000,00	13 002,00	-1 998,00
K4 - Logistique et patrimoine	15 000,00	13 002,00	- 1 998,00
Total général	15 000,00	13 002,00	-1 998,00

AP 2019	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	27 000,00	20 106,06	-6 893,94
K4 - Logistique et patrimoine	27 000,00	20 106,06	- 6 893,94
G - Env. et prév. des risques	68 400,00	43 090,65	-25 309,35
G1 - Eau	68 400,00	43 090,65	- 25 309,35
Total général	95 400,00	63 196,71	-32 203,29

AP 2021	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00
K4 - Logistique et patrimoine	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00
Total général	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00

Parc départemental / laboratoire routier :

AP 2018	AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
K4 - Logistique et patrimoine	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
Total général	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52

AP 2019	AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
I - Réseau routier et mobilité	4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40
I1 - Routes	4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40
Total général	4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40

ANNEXE 4 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2022.

Laboratoire départemental d'analyses :

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 :	30 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	30 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	2 399,92 €

Segment		Opération		Millésim	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP					Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités							30 000,00	27 600,08	-2 399,92
H51	Acquisition matériel		2020	H505E05	21		30 000,00	27 600,08	-2 399,92
Total							30 000,00	27 600,08	-2 399,92

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 399,92 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2019 :	100 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	100 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	71 917,60 €

Segment		Opération		Millésim	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP					Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier							100 000,00	28 082,40	-71 917,60
K42	Programme bâtiments 2019		2019	K413E03	23		100 000,00	28 082,40	-71 917,60
Total							100 000,00	28 082,40	-71 917,60

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **71 917,60 €**

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

Programme G1- Eau

Montant du programme voté 2019 :	68 400,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	68 400,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	25 309,35 €

Segment		Opération		Millésim	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP					Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action G16 - Assistance technique eau et assainissement							68 400,00	43 090,65	- 25 309,35
G16	Acquisition matériel		2019	G105E06	21		68 400,00	43 090,65	- 25 309,35
Total							68 400,00	43 090,65	- 25 309,35

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **25 309,35 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté < 2018 :	41 732,23 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	41 732,23 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	4 175,00 €

Segment		Opération		Millésim	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Libellé	AP					Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Total action K41 - Moyens courants des services							41 732,23	37 557,23	- 4 175,00
K41	Matériel de transports	<2018	K417E01	21			41 732,23	37 557,23	- 4 175,00
Total							41 732,23	37 557,23	- 4 175,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **4 175,00 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 :	15 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	15 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	1 998,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					15 000,00	13 002,00	-1 998,00
K41	Acquisition véhicules	2018	K417E12	21	15 000,00	13 002,00	-1 998,00
Total					15 000,00	13 002,00	-1 998,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 998,00 €**

Montant du programme voté 2019 :	27 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	27 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	6 893,94 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					27 000,00	20 106,06	-6 893,94
K41	Acquisition véhicules	2019	K419E04	21	27 000,00	20 106,06	-6 893,94
Total					27 000,00	20 106,06	-6 893,94

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **6 893,94 €**

Montant du programme voté 2021 :	15 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	15 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	2 500,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					15 000,00	12 500,00	-2 500,00
K41	Acquisition véhicules	2021	K417E13	21	15 000,00	12 500,00	-2 500,00
Total					15 000,00	12 500,00	-2 500,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 500,00 €**

Parc départemental / laboratoire routier :

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2019 :	4 395 200,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	4 395 200,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	895 837,40 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action I17 - Activité du par et du laboratoire routier					4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40
I17	Matériels non roulants	2019	I112E03	21	1 391 600,00	505 790,97	- 885 809,03
	Matériels roulants			23	3 600,00	3 594,00	- 6,00
Total			I112E04	21	3 000 000,00	2 989 977,63	- 10 022,37

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **895 837,40 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 :	200 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	200 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	89 849,52 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
K42	Entretien et gestion des bât. Tvx toiture	2018	K419E04	23	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
Total					200 000,00	110 150,48	- 89 849,52

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **89 849,52 €**

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 8

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 – autorisations de programme – Budgets annexes

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE

- du bilan des individualisations des AP 2022 au 31 décembre 2022,
- de la clôture de l'AP 2022 relative au budget du parc départemental (annexe 1) et sa désindividualisation (annexe 2), pour un montant de 0,02 M€,
- de la clôture des AP antérieures à 2022 relatives aux budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, du SATESE et du Parc départemental (annexe 3) et leur désindividualisation (annexe 4), pour un montant de 1,10 M€.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2022.

1 - Budget Annexe – Autorisations de programme :

1.1 Bilan des autorisations de programme 2022

Les AP 2022 des budgets annexes s'élèvent à 1,27 M€ et la totalité a été individualisée.

Les AP adoptées au budget 2022 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses s'élèvent à 0,24 M€ et concernent l'acquisition de matériel et d'outillage technique permettant l'analyse de perturbateurs endocriniens dans le cadre du suivi de la qualité des eaux (méthodes séparatives). Cette AP a fait l'objet d'une révision à la baisse en DM2 du fait de l'actualisation du besoin.

Pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, les AP adoptées au budget 2022 s'élèvent à 0,04 M€ et concernent l'acquisition de véhicules.

Les AP adoptées au budget 2022 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier s'élèvent à 1 M€ et sont relatives, d'une part, à l'acquisition de matériels techniques et de matériels roulants (0,85 M€), d'autre part à des travaux de mise aux normes des réseaux pour les bâtiments d'exploitation (0,15 M€).

Le financement des acquisitions de matériels étaient prévus en 2022. Le montant des achats s'est élevé à 832 792,29 €. Le solde non utilisé de l'AP soit 17 207,71 € doit être clôturé (annexes 1 et 2).

Au vu de la récurrence des besoins en matériels du service, il sera proposé de voter au budget 2023 une AP de 5 M€ sur cinq ans. Le montant de cette enveloppe tient compte de l'actualisation des prix.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP 2022	AP révisée 2022	AP affectée 2022
Laboratoire vétérinaire départemental	450 000,00	235 753,41	235 753,41
H - Aménagement du territoire	450 000,00	235 753,41	235 753,41
<i>H5 - Agriculture et pêche</i>	450 000,00	235 753,41	235 753,41
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	30 000,00	36 000,00	36 000,00
K - Administration générale	30 000,00	36 000,00	36 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	30 000,00	36 000,00	36 000,00
Parc départemental / laboratoire routier	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
I Réseau routier et mobilité	850 000,00	850 000,00	850 000,00
<i>I1 Routes</i>	850 000	850 000,00	850 000,00
K Administration générale	150 000,00	150 000,00	150 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total général	1 480 000,00	1 271 753,41	1 271 753,41

1.2 Clôture des autorisations de programme antérieures à 2022

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des AP en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Il convient dans ce cadre de prononcer la clôture des AP antérieures à 2022 pour un montant de 1,10 M€ sur les budgets annexes, comme détaillé dans le tableau ci-après :

	AP < 2022	Total AP Liquidé	désindividualisation pour clôture AP
Laboratoire vétérinaire départemental	130 000,00	49 682,48	-74 317,52
H - Aménagement du territoire	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
<i>H5 - Agriculture et pêche</i>	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
K - Administration générale	100 000,00	22 082,40	-71 917,60
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	100 000,00	22 082,40	-71 917,60
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	167 132,23	126 255,94	-40 876,29
G - Env. et prév. des risques	68 400,00	43 090,65	-25 309,35
<i>G1 - Eau</i>	68 400,00	43 090,65	-25 309,35
K - Administration générale	98 732,23	83 165,29	-15 566,94
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	98 732,23	83 165,29	-15 566,94
Parc départemental / laboratoire routier	4 595 200,00	3 609 513,08	-985 686,92
I Réseau routier et mobilité	4 395 200,00	3 499 362,60	-895 837,40
<i>I1 Routes</i>	4 395 200	3 499 362,60	-895 837,40
K Administration générale	200 000,00	110 150,48	-89 849,52
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	200 000,00	110 150,48	-89 849,52
Total général	4 892 332,23	3 785 451,50	-1 100 880,73

Voici le détail des tombées d'AP :

- Laboratoire départemental d'analyses : l'aménagement de locaux techniques pour le personnel est clôturé sur un solde de 0,07 M€ ;
- SATESE : les enveloppes dédiées à l'achat de matériel et de véhicules clôturent sur un solde respectivement de 0,02 M€ et 0,02 M€ ;
- Parc départemental : la programmation d'achat de matériel et outillage technique clôture sur un solde de 0,99 M€.

ANNEXE 1 – Tombée d'AP 2022 relative au budget du Parc départemental / laboratoire routier.

AP 2022	AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
I - Réseau routier et mobilité	850 000,00	832 792,29	- 17 207,71
I1 - Routes	850 000,00	832 792,29	- 17 207,71
Total général	850 000,00	832 792,29	-17 207,71

ANNEXE 2 – Désindividualisation d'AP 2022 pour clôture sur le budget du Parc départemental / laboratoire routier.

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2022 :	850 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	850 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	17 207,71 €

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
						Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action								
Total action I17 - Activité du par et du laboratoire routier						850 000,00	832 792,29	-17 207,71
I17	Matériels roulants		2022	I112E06	21	850 000,00	832 792,29	-17 207,71
Total						850 000,00	832 792,29	-17 207,71

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

17 207,71 €

ANNEXE 3 – Tombées d'AP antérieures à 2022 pour les budgets annexes.

Laboratoire départemental d'analyses :

AP 2019	AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	100 000,00	28 082,40	- 71 917,60
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	28 082,40	- 71 917,60
Total général	100 000,00	28 082,40	-71 917,60
AP 2020	AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
H - Aménagement du territoire	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
H5 - Agriculture et pêche	30 000,00	27 600,08	- 2 399,92
Total général	30 000,00	27 600,08	-2 399,92

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

AP <2018	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	41 732,23	37 557,23	-4 175,00
K4 - Logistique et patrimoine	41 732,23	37 557,23	- 4 175,00
Total général	41 732,23	37 557,23	-4 175,00
AP 2018	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	15 000,00	13 002,00	-1 998,00
K4 - Logistique et patrimoine	15 000,00	13 002,00	- 1 998,00
Total général	15 000,00	13 002,00	-1 998,00
AP 2019	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	27 000,00	20 106,06	-6 893,94
K4 - Logistique et patrimoine	27 000,00	20 106,06	- 6 893,94
G - Env. et prév. des risques	68 400,00	43 090,65	-25 309,35
G1 - Eau	68 400,00	43 090,65	- 25 309,35
Total général	95 400,00	63 196,71	-32 203,29
AP 2021	AP actualisée	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00
K4 - Logistique et patrimoine	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00
Total général	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00

Parc départemental / laboratoire routier :

AP 2018	AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
K - Administration générale	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
K4 - Logistique et patrimoine	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
Total général	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
AP 2019	AP Actualisé	Liquidé au 31/12/2022	Clôture AP CA 2022
I - Réseau routier et mobilité	4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40
I1 - Routes	4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40
Total général	4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40

ANNEXE 4 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2022.

Laboratoire départemental d'analyses :

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 :	30 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	30 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	2 399,92 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités					30 000,00	27 600,08	-2 399,92
H51	Acquisition matériel	2020	H505E05	21	30 000,00	27 600,08	-2 399,92
Total					30 000,00	27 600,08	-2 399,92

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 399,92 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2019 :	100 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	100 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	71 917,60 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					100 000,00	28 082,40	-71 917,60
K42	Programme bâtiments 2019	2019	K413E03	23	100 000,00	28 082,40	-71 917,60
Total					100 000,00	28 082,40	-71 917,60

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **71 917,60 €**

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

Programme G1- Eau

Montant du programme voté 2019 :	68 400,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	68 400,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	25 309,35 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action G16 - Assistance technique eau et assainissement					68 400,00	43 090,65	- 25 309,35
G16	Acquisition matériel	2019	G105E06	21	68 400,00	43 090,65	- 25 309,35
Total					68 400,00	43 090,65	- 25 309,35

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **25 309,35 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté < 2018 :	41 732,23 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	41 732,23 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	4 175,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					41 732,23	37 557,23	- 4 175,00
K41	Matériel de transports	<2018	K417E01	21	41 732,23	37 557,23	- 4 175,00
Total					41 732,23	37 557,23	- 4 175,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **4 175,00 €**

Montant du programme voté 2018 :	15 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	15 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	1 998,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					15 000,00	13 002,00	- 1 998,00
K41	Acquisition véhicules	2018	K417E12	21	15 000,00	13 002,00	- 1 998,00
Total					15 000,00	13 002,00	- 1 998,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 998,00 €**

Montant du programme voté 2019 :	27 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	27 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	6 893,94 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					27 000,00	20 106,06	- 6 893,94
K41	Acquisition véhicules	2019	K419E04	21	27 000,00	20 106,06	- 6 893,94
Total					27 000,00	20 106,06	- 6 893,94

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **6 893,94 €**

Montant du programme voté 2021 :	15 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	15 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	2 500,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K41 - Moyens courants des services					15 000,00	12 500,00	- 2 500,00
K41	Acquisition véhicules	2021	K417E13	21	15 000,00	12 500,00	- 2 500,00
Total					15 000,00	12 500,00	- 2 500,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 500,00 €**

Parc départemental / laboratoire routier :

Montant du programme voté 2019 :	4 395 200,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	4 395 200,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	895 837,40 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action I17 - Activité du par et du laboratoire routier					4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40
I17	Matériels non roulants	2019	I112E03	21	1 391 600,00	505 790,97	- 885 809,03
				23	3 600,00	3 594,00	- 6,00
	Matériels roulants		I112E04	21	3 000 000,00	2 989 977,63	- 10 022,37
Total					4 395 200,00	3 499 362,60	- 895 837,40

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **895 837,40 €**

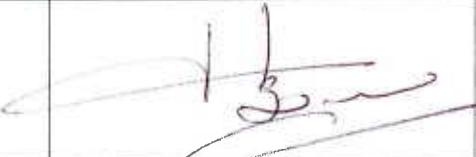
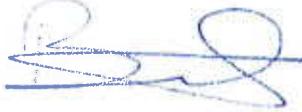
Montant du programme voté 2018 :	200 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	200 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	89 849,52 €

Segment	Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2022	Montant désindividualisé
Code Action	Libellé						
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
K42	Entretien et gestion des bât. Tvx toiture	2018	K419E04	23	200 000,00	110 150,48	- 89 849,52
Total					200 000,00	110 150,48	- 89 849,52

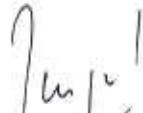
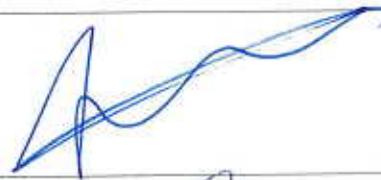
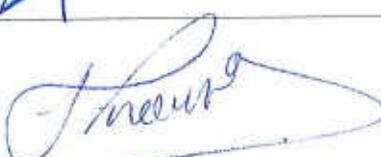
Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **89 849,52 €**

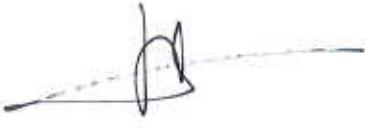
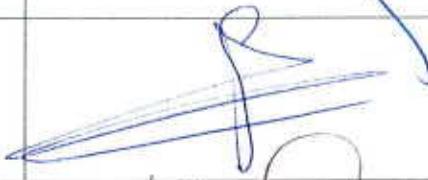
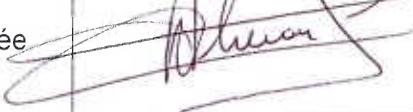
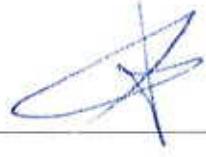
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 9

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Compte de gestion 2022 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Je vous rappelle que le résultat 2022 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2022, le compte administratif du laboratoire départemental d'analyses se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 480 656,61 € et le montant des recettes à 1 457 534,69 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 23 121,92 €. Ce déficit est couvert par un résultat antérieur du même montant.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 400 661,12	1 431 207,16	30 546,04	0,00	30 546,04
Investissement	79 995,49	26 327,53	-53 667,96	23 121,92	-30 546,04
Total	1 480 656,61	1 457 534,69	-23 121,92	23 121,92	0,00

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	1 382 478,46	1 429 604,80	47 126,34	3,41%
Prise en charge du déficit du budget annexe	966 514,94	986 478,23	19 963,29	2,07%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	415 963,52	443 126,57	27 163,05	6,53%
Administration générale	1,80	1 602,36	1 600,56	88 920,00%
Ressources humaines	1,80	1 602,36	1 600,56	88 920,00%
FONCTIONNEMENT REEL	1 382 480,26	1 431 207,16	48 726,90	3,52%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 382 480,26	1 431 207,16	48 726,90	3,52%

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 431 207,16 € sont en augmentation par rapport à l'année dernière de 0,05 M€. Celles-ci résultent :

- D'une hausse de la prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal (+ 0,02 M€, soit 2,07 %). Cette prise en charge depuis le budget principal s'établit à 0,99 M€ sur l'exercice. Elle représente près de 69 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les recettes issues de l'activité du laboratoire départemental d'analyses augmentent de 27 163,05 € (produit des taxes d'analyses).
- Les autres produits exceptionnels augmentent de 1 600,56 €.

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	270 717,77	237 066,66	- 33 651,11	- 12,43%
Administration générale	1 088 558,84	1 137 266,93	48 708,09	4,47%
Ressources humaines	1 009 415,84	1 062 263,69	52 847,85	5,24%
Systèmes d'information et télécommunications	14 995,22	11 215,20	- 3 780,02	- 25,21%
Logistique et patrimoine	64 147,78	63 788,04	- 359,74	- 0,56%
FONCTIONNEMENT REEL	1 359 276,61	1 374 333,59	15 056,98	1,11%
Opérations d'ordre	23 203,65	26 327,53	3 123,88	13,46%
Amortissements	23 203,65	26 327,53	3 123,88	13,46%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 382 480,26	1 400 661,12	18 180,86	1,32%

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 374 333,59 € et sont légèrement supérieures à celles de l'année dernière (+ 0,01 M€), soit une hausse de 1,11 %.

- Aménagement et attractivité du territoire : cette mission retrace les charges d'exploitation du service. La diminution (- 0,03 M€) concerne la sous-traitance des analyses sanitaires, l'achat de médicaments et de fournitures.
- Administration générale : cette mission retrace les charges de personnel et les charges de structure. La hausse concerne les dépenses de ressources humaines (+ 0,05 M€). Les dépenses afférentes aux systèmes d'information et à la maintenance générale ont un niveau de réalisation proche de celui de l'exercice précédent.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	0,00	0,00	0,00	0,00%
Opérations d'ordre	23 203,65	26 327,53	3 123,88	13,46%
Amortissements	23 203,65	26 327,53	3 123,88	13,46%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 203,65	26 327,53	3 123,88	13,46%

Les recettes de la section d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements.

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	34 271,70	51 913,09	17 641,39	51,48%
Administration générale	0,00	28 082,40	28 082,40	0,00%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	0,00	28 082,40	28 082,40	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	34 271,70	79 995,49	45 723,79	133,42%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 271,70	79 995,49	45 723,79	133,42%

D'un montant de 79 995,49 €, les dépenses de la section d'investissement sont en augmentation de 45 723,79 € par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements liés aux activités du laboratoire départemental d'analyses (0,05 M€) concernent principalement l'achat de matériel technique (auto-laveur, pompe). Les dépenses de la mission Administration générale s'établissent à 28 082,40 € et concernent l'entretien et la gestion des bâtiments.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2022 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2022 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 9

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le payeur départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE,

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 480 656,61€ et en recettes à 1 457 534,69 €.

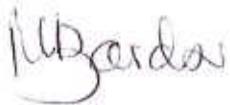
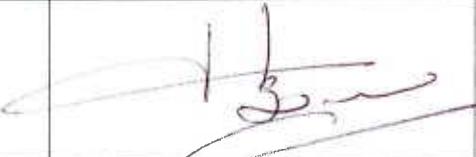
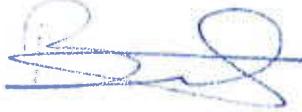
La Présidente du Conseil départemental,



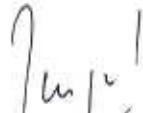
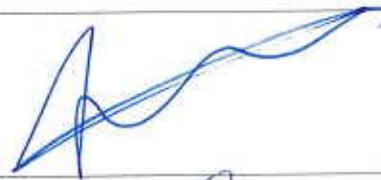
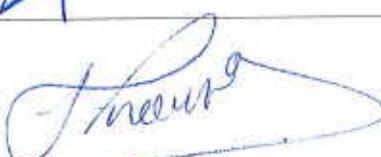
Hélène Sandragné

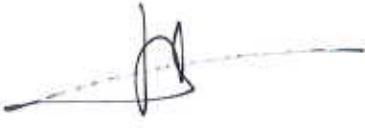
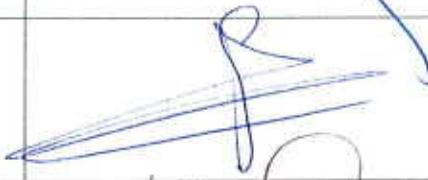
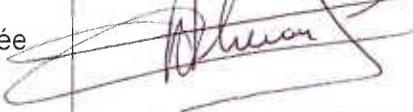
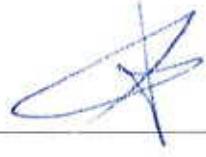
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 10

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Compte de gestion 2022 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2022, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2022 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 073 981,31 € et le montant des recettes à 1 066 630,47 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 7 350,84 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent d'investissement de 5 948,21 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 039 652,03	1 039 652,03	0,00	0,00	0,00
Investissement	34 329,28	26 978,44	-7 350,84	13 299,05	5 948,21
Total	1 073 981,31	1 066 630,47	-7 350,84	13 299,05	5 948,21

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	993 412,21	1 028 315,66	34 903,45	3,51%
Prise en charge du déficit du budget annexe	462 702,46	459 154,39	-3 548,07	-0,77%
Activité du service eau et assainissement	530 709,75	569 161,27	38 451,52	7,25%
Administration générale	43,84	901,10	857,26	0,00%
FONCTIONNEMENT REEL	993 456,05	1 029 216,76	35 760,71	3,60%
Opérations d'ordre	10 433,00	10 435,27	2,27	0,02%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 003 889,05	1 039 652,03	35 762,98	3,56%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 1 029 216,76 € sont supérieures à l'année dernière de 35 760,71 €, soit + 3,60 %.

Les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en augmentation de 0,04 M€. La hausse provient des participations de l'Agence de l'eau (+ 0,05 M€) après une baisse en 2021.

Les prestations facturées aux communes (recherche de fuites, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance, prestation défense incendie) sont stables à 138 871,35 €.

La recette de 901,10 € sur la mission administration générale concerne la compensation de l'indemnité inflation et la régularisation par l'administration fiscale du prélèvement à la source.

La subvention d'équilibre du budget principal baisse très légèrement. Cette subvention s'élève à 0,46 M€ et représente 44,61 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	210 931,96	211 819,76	887,80	0,42%
Administration générale	768 015,70	800 853,83	32 838,13	4,28%
Ressources humaines	751 558,52	784 457,28	32 898,76	4,38%
Budget et finances	179,47	40,35	-139,12	-77,52%
Systèmes d'information et télécommunications	5 768,79	5 469,00	-299,79	-5,20%
Logistique et patrimoine	10 508,92	10 887,20	378,28	3,60%
FONCTIONNEMENT REEL	978 947,66	1 012 673,59	33 725,93	3,45%
Opérations d'ordre	24 941,39	26 978,44	2 037,05	8,17%
Amortissements	24 941,39	24 534,76	-406,63	-1,63%
Diff./réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	2 443,68	2 443,68	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 003 889,05	1 039 652,03	35 762,98	3,56%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 012 673,59 € et sont en légère hausse de 33 725,93 € par rapport à 2021, soit + 3,45 %.

Mission Environnement et prévention des risques : cette mission retrace les charges d'exploitation du service (fournitures, petit matériel ...). Elles sont stables sur l'exercice.

Administration générale : les charges de personnel augmentent un peu (+ 32 838,13 €) du fait des revalorisations salariales (hausse du point d'indice et avancement de carrières).

Les charges de structure (systèmes d'information, maintenance bâimentaire) sont stables.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	0,00	0,00	0,00	0,00%
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre	24 941,39	26 978,44	2 037,05	8,17%
Amortissements	24 941,39	24 534,76	-406,63	-1,63%
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	2 443,68	2 443,68	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 941,39	26 978,44	2 037,05	8,17%

Aucune recette réelle d'investissement n'est constatée pour l'exercice 2022. Les opérations d'ordre augmentent de 2 037,05 € suite à la constatation d'une plus-value sur une cession de bien (appareil de corrélateur acoustique).

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	8 583,60	6 967,80	-1 615,80	-18,82%
Administration générale	15 833,33	16 926,21	1 092,88	6,90%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	15 833,33	16 926,21	1 092,88	6,90%
INVESTISSEMENT REEL	24 416,93	23 894,01	-522,92	-2,14%
Opérations d'ordre	10 433,00	10 435,27	2,27	0,02%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 849,93	34 329,28	-520,65	-1,49%

D'un montant de 23 894,01 €, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 522,92 € soit – 2,14 %.

La mission **Environnement et prévention des risques** diminue de 1 615,80 € pour s'établir à 6 967,80 €. La dépense concerne l'achat de divers matériels d'équipement (caissons pour véhicules et émetteur avec antenne-capteur aimant).

La mission **Logistique et patrimoine** augmente de 1 092,88 € pour s'établir à 16 926,21 €. La dépense concerne l'achat d'un véhicule.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2022 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2022 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2022 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 10

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le payeur départemental,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2022,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 073 981,31 € et en recettes à 1 066 630,47 €.

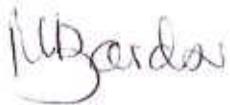
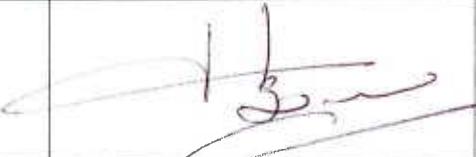
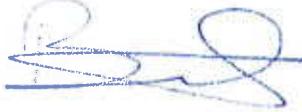
La Présidente du Conseil départemental,



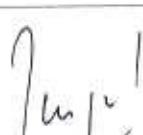
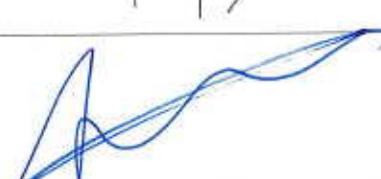
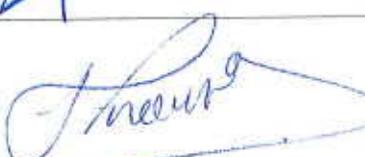
Hélène Sandragné

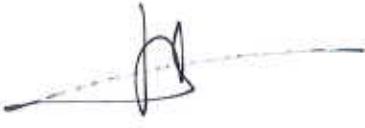
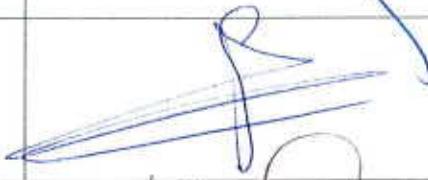
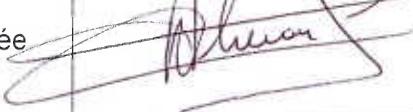
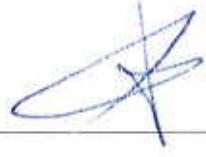
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 11

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Compte de gestion 2022 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable public concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2022 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2022, le compte administratif du parc départemental et laboratoire routier se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 854 587,08 € et le montant des recettes à 8 901 953,37 €, soit un solde positif sur l'exercice de 47 366,29 €. Ce solde positif est imputé en section d'investissement.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental et laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 3 546 883,60 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	7 675 175,17	7 675 175,17	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 179 411,91	1 226 778,20	47 366,29	3 499 517,31	3 546 883,60
Total	8 854 587,08	8 901 953,37	47 366,29	3 499 517,31	3 546 883,60

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	7 206 080,36	7 669 546,33	463 465,97	6,43%
Prise en charge du déficit du budget annexe	417 813,49	1 008 228,25	590 414,76	141,31%
Activité du Parc départemental	6 788 266,87	6 661 318,08	-126 948,79	-1,87%
Administration générale	2 783,26	5 628,84	2 845,58	102,24%
Ressources humaines	55,27	2 501,95	2 446,68	4426,78%
Budget et finances	2 727,99	3 126,89	398,90	14,62%
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00%
FONCTIONNEMENT REEL	7 208 863,62	7 675 175,17	466 311,55	6,47%
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 208 863,62	7 675 175,17	466 311,55	6,47%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 7 675 175,17 € sont en augmentation par rapport à l'année dernière de 466 311,55 €, soit + 6,47 %.

Cette hausse est liée à un relèvement de la subvention d'équilibre, dans la mesure où les facturations du Parc s'inscrivent en baisse. Les facturations du parc départemental et laboratoire routier s'élèvent à 6 661 318,08 € en diminution de 0,12 M€ par rapport à l'exercice précédent (soit -1,87%).

Ces recettes proviennent principalement de la location de matériels et de la réalisation de travaux pour le compte des centres routiers. L'ajustement à la baisse des prestations commandées par le Département est la conséquence du renchérissement des coûts facturés.

Les autres recettes propres au service concernent à la marge le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (3 126,89 €) et l'arrondi du montant du prélèvement à la source ainsi que le remboursement des organismes de sécurité sociale (2 501,95 €).

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal s'élève à 1 008 228,55 €, soit une hausse de 0,59 M€ en lien avec l'augmentation des dépenses d'exploitation et notamment la hausse du prix des carburants.

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	3 829 291,14	4 301 638,10	472 346,96	12,34%
Administration générale	2 299 241,27	2 331 452,15	32 210,88	1,40%
Ressources humaines	2 194 062,85	2 230 405,14	36 342,29	1,66%
Budget et finances	399,03	2 642,52	2 243,49	562,24%
Systèmes d'information et télécommunications	4 358,34	2 546,22	-1 812,12	-41,58%
Logistique et patrimoine	100 421,05	95 858,27	-4 562,78	-4,54%
FONCTIONNEMENT REEL	6 128 532,41	6 633 090,25	504 557,84	8,23%
Opérations d'ordre	1 080 331,21	1 042 084,92	-38 246,29	-3,54%
Amortissements	1 072 931,21	1 028 134,23	-44 798,98	-4,18%
Cessions	7 400,00	13 950,69	6 550,69	88,52%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 208 863,62	7 675 175,17	466 311,55	6,47%

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 6 633 090,25 € sont en hausse (+ 0,47 M€), comparées à l'exercice précédent soit 8,23 %.

Cette progression se retrouve dans les charges d'exploitation :

- Elle tient en 1^{er} lieu aux coûts des carburants qui passent de 0,93 € à 1,3 M€ soit une augmentation de 0,37 M€ (+ 40%), dans le contexte de crise énergétique.
- En 2^{ème} lieu, les frais de réparation du matériel roulant enregistrent un coût supplémentaire de 0,1 M€ dans le sillage de l'inflation.

Les charges de personnel, d'un montant de 2 230 405,14 €, sont quasi stables par rapport à l'année dernière.

Les dépenses relatives aux systèmes d'informations et télécommunications diminuent légèrement (1 812,12 €) par rapport à 2021 sur les locations et la maintenance des copieurs.

Les dépenses de logistique sur les bâtiments passent de 100 421,05 € à 95 858,27 €, soit une baisse mineure de 4 562,78 €.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
FCTVA	179 645,44	181 099,28	1 453,84	0,81%
INVESTISSEMENT REEL	179 645,44	181 099,28	1 453,84	0,81%
Opérations d'ordre	1 080 333,21	1 045 678,92	- 34 654,29	-3,21%
Amortissements	1 072 933,21	1 028 134,23	-44 798,98	-4,18%
Cessions	7 400,00	13 950,69	6 550,69	88,52%
Avances forfaitaires	0,00	3 594,00	3 594,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 259 978,65	1 226 778,20	- 33 200,45	-2,64%

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 181 099,28 € correspondent au fonds de compensation de la TVA. Ce dernier est en hausse de 1 453,84 € en lien avec l'augmentation des dépenses d'immobilisation en 2021 à partir desquelles les attributions du fonds sont calculées.

Les recettes d'ordre, en baisse de 0,03 M€, suivent le cycle des amortissements comptables.

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	1 096 584,81	1 074 038,77	- 22 546,04	-2,06%
Administration générale	8 371,34	101 779,14	93 407,80	1115,80%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	8 371,34	101 779,14	93 407,80	1115,80%
INVESTISSEMENT REEL	1 104 956,15	1 175 817,91	70 861,76	6,41%
Opérations d'ordre	0,00	3 594,00	3 594,00	0,00%
Avances forfaitaires	0,00	3 594,00	3 594,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 104 956,15	1 179 411,91	74 455,76	6,74%

Les investissements s'adressent principalement au renouvellement et au renforcement des moyens d'intervention du parc (1,07€) et concernent l'achat de véhicules, matériels et outillages techniques (tracteurs, camions, matériels de viabilité hivernale, épaveuse, tractopelles de VL, fourgons d'interventions). Le volume de ces investissements est stable aux alentours de 1,1 M€.

L'augmentation se retrouve dans les dépenses d'entretien des bâtiments (+ 0 ,1 M€).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2022 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion 2022 qu'il a établi pour 2022 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2022 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le Payeur Départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 8 854 587,38 € et en recettes à 8 901 953,37 €.

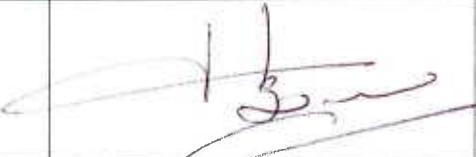
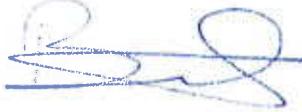
La Présidente du Conseil départemental,



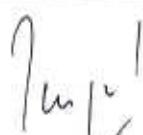
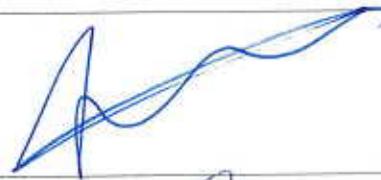
Hélène Sandagné

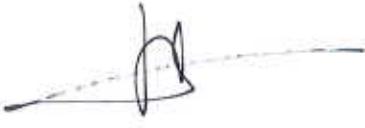
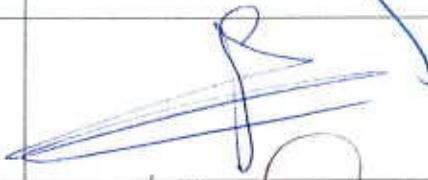
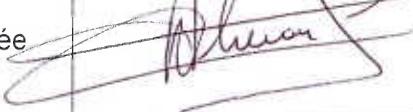
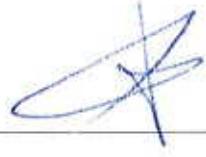
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 12

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources

Session du 13 Avril 2023 - Rapport d'activité 2022 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 Avril 2022 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2022 de la structure accueil enfance.

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2022

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A – Cadre d'intervention et missions

La SAE est un service non personnalisé du Département de l'Aude dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de protection de l'enfance définie par le Département dans le schéma des solidarités. Ce service est rattaché hiérarchiquement à la Direction Enfance Famille.

La SAE a pour mission de répondre aux obligations légales du Département dans le cadre de l'ASE qui prévoient que celui-ci mène « en urgence des actions de protection en faveur des mineurs [...] confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social » (article L.221.1 du CASF).

La SAE intervient autour d'une mission centrale qui est d'accueillir et protéger, d'évaluer, d'observer et d'orienter dans une temporalité limitée les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

La SAE dispose d'une offre d'accueil répondant à 2 types de prise en charge :

1. L'accueil d'urgence des mineurs, mené selon des modalités diversifiées : l'accueil immédiat pour une protection sans délai d'un mineur (OPP, 72h, mesure accueil 5 jours -Art. L223-2 du CASF, jeune fugueur d'un autre département avec une mesure de protection), l'accueil préparé (administratif AP ou judiciaire JE) nécessitant une observation de l'enfant nécessaire à un étayage visant une orientation adaptée vers un lieu d'accueil pérenne.
2. Un dispositif d'accueil adapté, destiné à l'accueil de jeunes ayant des besoins spécifiques, en rupture de parcours, nécessitant une prise en charge temporaire, adaptée, dans un objectif de stabilisation et d'évaluation et de projection

La SAE est un établissement social et médico-social non doté d'une personnalité morale propre, selon les dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 312-1 du CASF. Sans autonomie financière et placée sous l'autorité de la présidente du conseil départemental, la SAE dispose toutefois d'un budget annexe au budget principal du département conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce budget fonctionne selon les principes fixés par l'instruction budgétaire et comptable M22 qui s'applique aux services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF.

Un projet en cours de refondation

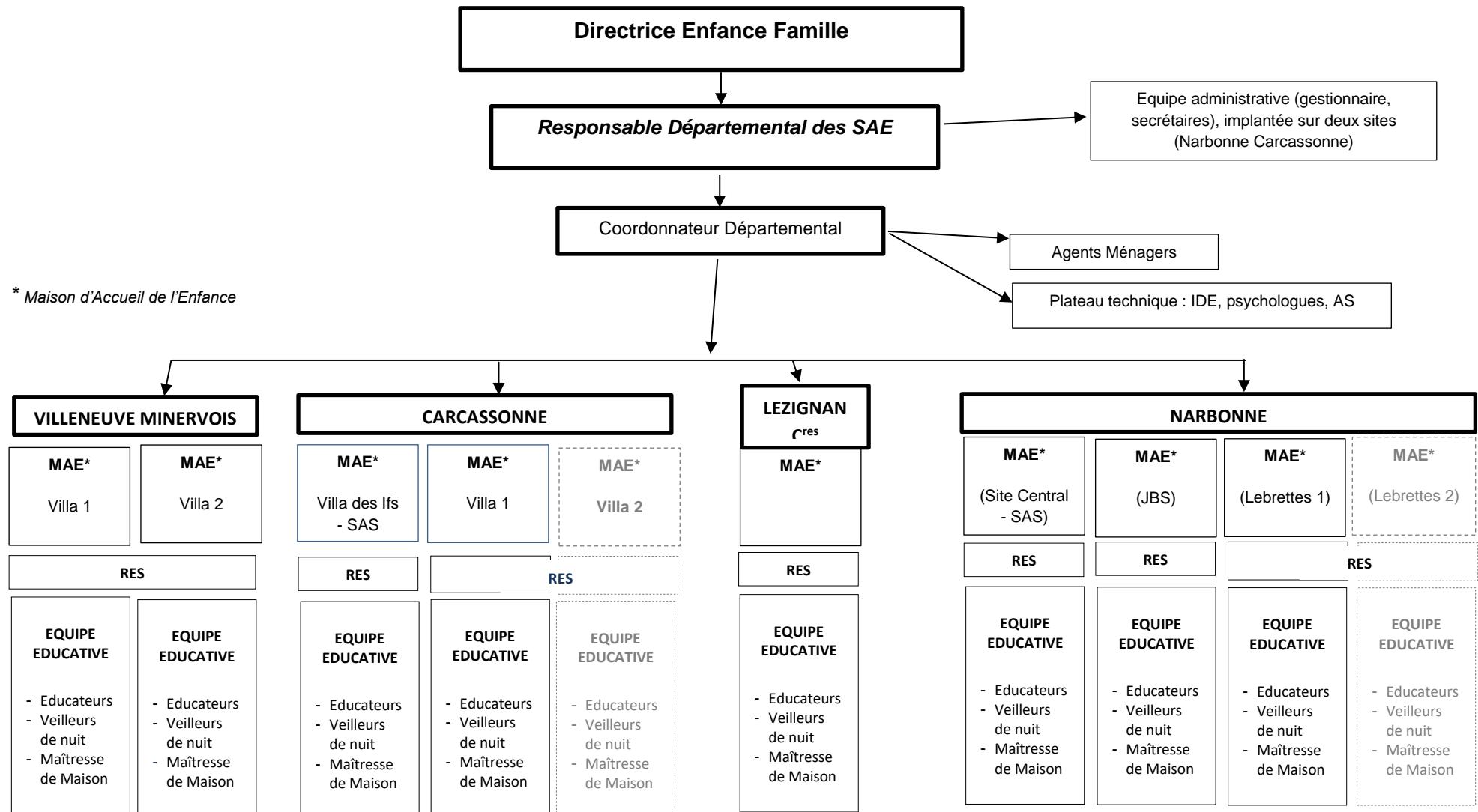
La Collectivité, portant l'ambition d'une politique de prévention et protection de l'enfance renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, s'est engagée cette année dans la refondation du projet de la SAE.

La SAE est actuellement installée sur 3 sites (Carcassonne, Narbonne, et Villeneuve-Minervois).

Le nouveau projet, présenté en CTP le 17/10/2022, pose le cadre d'un projet ambitieux de refondation de la SAE, reposant sur un nouveau modèle architectural et organisationnel traduisant l'exigence d'une grande qualité d'accueil. 3 piliers garants de cette qualité :

- Une structuration familiale, en petites unités de vie : 8 maisons, dont 7 accueillant des groupes de 6 enfants (+1 en cas d'accueil de fratries ou d'urgence et sur Narbonne 2 studios) et 1 accueillant 4 enfants. Cette nouvelle structuration s'appuie sur une programmation bâimentaire de construction ou rénovation des 8 villas, dont le planning s'échelonne jusqu'à fin 2024. Une 2nde tranche de 2 villas supplémentaires sera mise en œuvre à l'issue de la première, en fonction de l'évaluation des besoins. Ce nouveau modèle se mettra progressivement en place sur cette période.
- Une équipe pluridisciplinaire, avec un taux d'encadrement adapté, et un haut niveau d'expertise
- Des valeurs fortes : bientraitance, une pensée innovante, une réponse dynamique aux besoins de chaque enfant.

L'organigramme présenté dans le cadre du projet présenté en CTP du 17 Octobre 2022 est le suivant :



B – Les mineurs accueillis

Au cours de l'année 2022, la SAE de l'Aude a répondu comme l'année précédente à de nombreux accueils en urgence. Des accueils de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Jeunes en besoin spécifique (JBS).

Profil des mineurs accueillis :

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).

A noter que depuis 2021, l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés a été délégué au secteur associatif.

Le site des J.B.S.

La villa JBS de l'unité EST de la SAE de l'Aude a été mise en œuvre suite au CTP du mois d'Avril 2021. La villa des « Amarats » dispose de 4 places.

Les jeunes relevant de ce site, présente un parcours de rupture important sur le plan social et familial mais aussi et surtout au sein de l'ASE. Tous présentent des troubles de l'attachement et une confiance en l'adulte qui n'est que partielle voire nulle en raison de carences affectives et éducatives majeures. C'est pourquoi la grande majorité d'entre eux rencontre des problématiques multiples : troubles du comportement, conduites à risques par les fugues, la consommation de produits stupéfiants et/ou d'alcool, des TS, des hospitalisations liées à des troubles psychiatriques, etc. Victimes de violences psychiques et/ou physiques et/ou sexuelles, ils peuvent également être agresseur eux-mêmes. Ils sont accueillis sur le site JBS pour une période longue, pouvant aller, pour certains, au-delà de la majorité.

Les objectifs principaux de prise en charge, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, sont identifiables sur cinq axes majeurs : stopper le phénomène de rupture chronique et proposer un lieu ressource ; élaborer des stratégies de prise en charge individuelles en sortant du collectif pour alléger

les jeunes du « poids » institutionnel ; favoriser l'intégration sociale ; bâtir un projet scolaire et/ou professionnel ; permettre un accès aux soins régulier.

En définitive, il s'agit ici de proposer la construction d'un projet de vie individualisé et personnalisé, pour chacun des jeunes accueillis, où la dimension affective avec des adultes repérants est primordiale afin de restaurer des liens de confiance et permettre une projection positive. Ce type de prise en charge demande du temps, de la réactivité, de la disponibilité, de la créativité et de l'innovation tant en termes d'organisation que de prise en charge quotidienne auprès des enfants et des jeunes accueillis.

Pour synthétiser, la mise en œuvre du site JBS a vocation à créer des « milieux proches », afin de tenter de réconcilier les jeunes avec le monde en leur offrant des possibilités d'expériences, de relations humaines, de découvertes. Il ne s'agit ni d'améliorer un milieu social profondément inique ni de créer un lieu artificiel et un « ghetto rééducatif ». Le traitement des différentes difficultés rencontrées par les usagers, trouve sa juste mesure dans des tentatives de changement du « social ». Aussi un « lieu proche » ne doit s'inscrire que par une expérience militante propre à la création de nouveaux rapports sociaux.

C- Les capacités d'accueil de la SAE

La SAE de l'Aude dispose d'une capacité d'accueil de 40 places.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a poursuivi des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels.

Synthèse :

40 places dont 4 JBS

Carcassonne – Villeneuve Minervois

20 places

SAE Site Carcassonne

7 places

SAE site Villeneuve-Minervois

13 places, 2 unités de vie

Narbonne

20 places dont 4 JBS

SAE Villa Beaumarchais

3 places

SAE site Central Narbonne

13 places, 2 unités de vie

Hébergement de stabilisation (JBS) Villa Amarats

4 places

D – Les moyens humains

La SAE est dotée d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service départemental de la SAE de l'Aude, et de 6 responsables éducatifs et sociaux (RES).

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention : Ouvrier Polyvalent
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

E – Le budget annexe

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « *Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement* ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement ainsi que par les remboursements de frais par les autres départements.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement				
Dépenses	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €	5 729 895,30 €	6 704 389.34 €
Recettes	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €	6 245 572,90 €	6 616 991.63 €
Investissement				
Dépenses	44 376,89 €	895 580,54 €	86 314,14€	282 283.53 €
Recettes	99 397,62 €	92 732,90 €	874 653 27 €	317 615.17 €

II - Les indicateurs sur l'activité 2022

1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2022 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **15 863 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2022, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 8 303
- Carcassonne : 2 594
- Villeneuve Minervois : 4 966

Pour rappel sur l'année 2021, le nombre de journées était de 11 174, réparties comme suit :

- ✓ Narbonne : 6 493 journées
- ✓ Carcassonne : 1 625 journées
- ✓ Villeneuve-Minervois : 3 056 journées

Lieux	Capacité d'accueil bâimentaire	Taux d'occupation capacité bâimentaire
Carcassonne	7	101.53%
Villeneuve Minervois	13	104.66%
Narbonne	20	113.74%

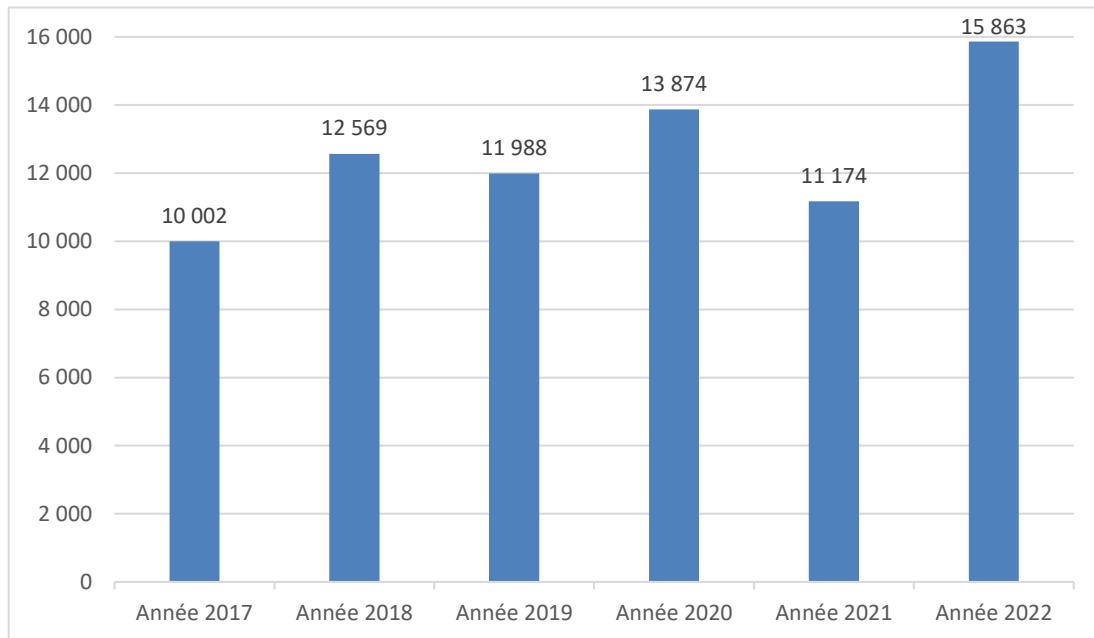
En 2022, les unités de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour toutes les unités de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2023 tiennent compte de ces adaptations.

Le total de **15 863 journées** représente une hausse de 4 689 journées par rapport à 2021 (**soit + 41.96 %**).

Cette augmentation s'explique par une réorganisation du site de Carcassonne.

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23.71 %
2021	1 625	0	6 493	0	3 056	0	11 174	-22,68%
2022	2 594	0	8 303	0	4 966	0	15 863	+41.96%

		Total du nombre de journées ASE
Année 2017		10 002
Année 2018		12 569
Année 2019		11 988
Année 2020		13 874
Année 2021		11 174
Année 2022		15 863



2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prix à la journée	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €	458,95 €	445,82 €

On notera pour 2022 une stabilité du prix de journée de la SAE de l'Aude par rapport à 2021.

3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2022, la SAE de l'Aude a accueilli 160 jeunes. Pour rappel, en 2021, la SAE avait accueilli 112 jeunes, soit une augmentation de +42.86% en 2022.

Cette augmentation s'explique par trois facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les deux Unités
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2022, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des deux Unités s'est élevé à 160 répartis comme suit : 48 à Carcassonne, 43 à Villeneuve-Minervois et 69 à Narbonne.

Cette augmentation globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

160 mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2022.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020	2021	2022
Carcassonne	94	55	33	48
Narbonne	71	66	46	69
Villeneuve Minervois	345	250	33	43
	510	371	112	160

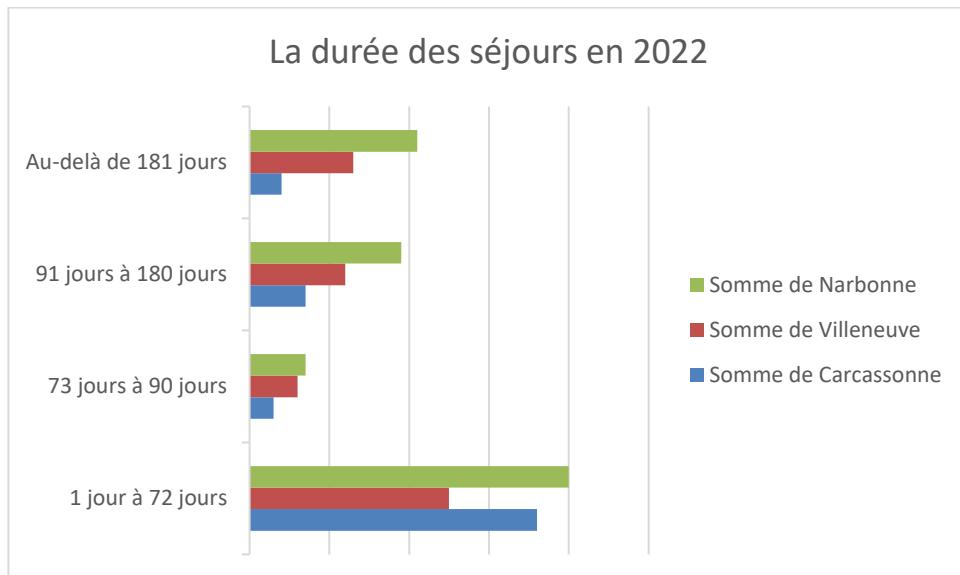
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2020 et 2021, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2022. **Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2022, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.**

Nombre de mineurs accueillis en 2020 et 2021 non comptabilisés	2022
Carcassonne	2
Narbonne	18
Villeneuve Minervois	13
	33

4. La durée des séjours :

2022	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 jours	36	26	43
73 jours à 90 jours	3	5	5
91 jours à 180 jours	8	12	18
Au-delà de 181 jours	3	13	21

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 75 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 39 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 75 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 37 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 49% des dérogations réparties comme suit :

21 à Narbonne, 13 à Villeneuve, 4 à Carcassonne : ce qui représente 6 % pour l'unité de Carcassonne, 23 % pour l'unité de Villeneuve, 24 % pour l'unité de Narbonne.

Depuis 2021, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant un handicap. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap : « *constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une*

altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

III – Les mineurs accueillis

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2022, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a accueilli **193 enfants, dont 33 jeunes qui étaient déjà présent en 2020 et 2021.**

	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2021	41	38	59
Nombre enfants 2022	50	56	87

Tranches d'âge des enfants accompagnés

2022	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
0 A 3 ANS	0	0%	3
4 A 6 ANS	0	0%	16
7 A 9 ANS	3	6%	19
10 A 13 ANS	15	30%	14
14 A 16 ANS	16	32%	2
17 A 18 ANS	16	32%	2
SANS INDICATION			-

SAE DE NARBONNE – Unité EST

- MDS référentes

Les MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2022 vers la SAE de Narbonne sont **Coursan et Lezignan**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées à la MDS de Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 288 jours.

Il est à noter que 21 jeunes ont une durée de séjour allant au-delà de 181 jours de placement.

MDS 2022	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -2)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -2)
Carcassonne centre	6	1578	263	912j – 121j – 245j – 15j – 157j – 128j
Carcassonne est	4	373	93	183j – 183j – 3j – 4j
Carcassonne Ouest	7	1185	169	3j – 4j – 141j – 4j – 135j – 60j – 838j
Coursan	11	1737	158	486j – 316j – 211j – 147j – 175j – 154j – 148j – 4j – 73j – 3j – 20j
Castelnaudary	2	210	105	62j – 148j
Lézignan	13	1665	128	90j – 56j – 76j – 604j – 232j – 284j – 73j – 16j – 2j – 13j – 27j – 114j – 78j
Limoux	2	209	105	156j – 53j
Narbonne littoral	6	1727	288	605j – 436j – 320j – 213j – 98j – 55j
Narbonne ouest	10	1769	177	23j – 101j – 15j – 661j – 339j – 212j – 181j – 37j – 148j – 52j
Sigean	10	998	100	338j – 238j – 16j – 103j – 103j – 2j – 2j – 107j – 66j – 23j
Autres départements	16	59	4	3j – 1j – 1j – 1j – 4j – 2j – 2j – 1j – 1j – 3j – 1j – 2j – 2j – 2j – 32j – 1j

- Dérogations

MDS 2022	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	6	5	5.75%	912j – 121j – 245j – 15j – 157j – 128j
Carcassonne est	4	2	2.30%	183j – 183j – 3j – 4j
Carcassonne Ouest	7	2	2.30%	3j – 4j – 141j – 4j – 135j – 60j – 838j
Coursan	11	7	8.05%	486j – 316j – 211j – 147j – 175j – 154j – 148j – 4j – 73j – 3j – 20j
Castelnaudary	2	1	1.15	62j – 148j
Lézignan	13	4	4.60%	90j – 56j – 76j – 604j – 232j – 284j – 73j – 16j – 2j – 13j – 27j – 114j – 78j
Limoux	2	1	1.15	156j – 53j
Narbonne littoral	6	5	5.75%	605j – 436j – 320j – 213j – 98j – 55j
Narbonne ouest	10	6	6.90%	23j – 101j – 15j – 661j – 339j – 212j – 181j – 37j – 148j – 52j
Sigean	10	5	5.75%	338j – 238j – 16j – 103j – 103j – 2j – 2j – 107j – 66j – 23j
Autres départements	16	0	0	3j – 1j – 1j – 1j – 4j – 2j – 2j – 1j – 1j – 3j – 1j – 2j – 2j – 2j – 32j – 1j

Pour l'unité EST, les MDS de Coursan et de Narbonne Ouest bénéficient du plus grand nombre de dérogations de plus de 6 mois. Il est à noter que 7 jeunes bénéficiant d'une dérogation sont accueillis dans le cadre des JBS.

- Typologie des publics

On note pour l'année 2022 une évolution continue des publics accueillis au sein de la SAE-unité EST, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année encore des enfants qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique.

Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et des troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, comme en 2021 l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics.

- Causes de l'accueil

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
Enfant en danger	32	36.78%
Conflit familial	14	16.09%
Information préoccupante	1	1.15%
Fugue	14	16.09%
Echec placement	19	21.84%
Autres (fermeture établissement, Famille d'accueil malade)	7	8.05%

- Statut du jeune

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
72h	15	17.24%
Accueil provisoire	6	6.90%
Accueil modulable	0	0%
Fugue	4	4.60%
Garde	35	40.23%
Mise à l'abri	8	9.20%
APU	0	0%
OPP	19	21.84%

- Situations antérieures

Situations antérieures 2022	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
Etablissements hors département	8	9.20%
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	5	5.75%
Famille d'Accueil	14	16.09%
Famille d'Accueil hors département	2	2.30%
Famille Naturelle	43	49.43%
Famille Naturelle hors département	7	8.05%
Fugueurs	4	4.60%
Autres : Belle-mère, Tiers digne de confiance	4	4.60%

La synthèse fait apparaître que si 53 % des accueils proviennent d'une situation « enfant en danger ou conflit familial », 16 % sont des fugueurs et 21 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations 2022	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Ets Audiois	25	28.74%	
Ets hors Département	6	6.90%	
Famille d'accueil	4	4.60%	
Famille d'accueil Hors dépt	2	2.30%	
Famille naturelle	13	14.94%	
Famille naturelle Hors dépt	9	10.34%	
Majeur	0	0%	
Fugue	5	5.75%	
Dans l'attente d'une orientation	21	24.14%	
Autres	2	2.30%	

La synthèse fait apparaître que + 24% des enfants accueillis sont dans l'attente d'une orientation adaptée.

SAE DE CARCASSONNE – Unité Ouest

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2022 vers la SAE de Carcassonne est la **MDS de Carcassonne Est et Ouest**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées à Carcassonne Centre, Carcassonne Ouest et Castelnaudary** sur des situations à 324 jours, 221 jours et 227 jours.

MDS 2022	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	6	490	82	61j - 7j - 7j - 324j - 86j - 5j
Carcassonne est	8	593	74	5j - 137j - 4j - 179j - 6j - 113j - 2j - 147j
Carcassonne ouest	8	566	71	12j - 42j - 166j - 10j - 113j - 1j - 1j - 221j
Coursan	3	110	37	52j - 14j - 44j
Castelnaudary	4	233	58	227j - 2j - 2j - 2j
Limoux	3	33	11	13j - 16j - 4j
Lézignan	5	228	46	5j - 34j - 107j - 78j - 4j
Narbonne littoral	0	0	0	0j
Narbonne ouest	1	60	60	60j
Sigean	5	317	63	76j - 164j - 31j - 23j - 23j
Autres départements	4	4	1	1j - 1j - 1j - 1j
Sans indication	3	6	2	2j - 3j - 1j

- Dérogations

MDS 2022	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	6	1	2%	61j - 7j - 7j - 324j - 86j - 5j
Carcassonne est	8	4	8%	5j – 137j – 4j – 179j – 6j – 113j – 2j – 147j
Carcassonne ouest	8	3	14%	12j – 42j – 166j – 10j – 113j – 1j – 1j – 221j
Coursan	3	0	0%	52j – 14j – 44j
Castelnaudary	4	1	2%	227j - 2j – 2j – 2j
Limoux	3	0	0%	13j – 16j – 4j
Lézignan	5	1	2%	5j – 34j – 107j – 78j – 4j
Narbonne littoral	0	0	0%	
Narbonne ouest	1	0	0%	60j
Sigean	5	1	2%	76j – 164j – 31j – 23j – 23j
Autres départements	4	0	0%	1j – 1j - 1j – 1j
Sans indication	3	0	0%	2j – 3j – 1j

Sur Carcassonne, nous constatons 11 demandes de dérogation qui représente 22% des effectifs.

- Causes de l'accueil

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2021 à 2022 en %
Enfant en danger	21	42%	+2.98%
Conflit familial	17	34%	-7.46%
Information préoccupante	0	0%	-2.44%
Echec placement	10	20%	+7.8%
Sans indication	2	4%	-0.88%

- Statut du jeune

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2021 à 2022 en %
72h	10	20%	-6.82%
Accueil provisoire	8	16%	+11.12%
Fugue	2	4%	+1.56%
Garde Placement judiciaire	20	40%	+5.85%
OPP	10	20%	-11.71%

- Situations antérieures

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Etablissements hors département	3	7.32 %	-3.32%
Etablissements Aude	2	4.88 %	+1.12%
Famille d'Accueil	5	12.19 %	-2.19%
Famille d'Accueil hors département	1	2.44 %	-2.44
Famille Naturelle	27	65.85 %	-3.85%
Famille Naturelle hors département	3	7.32 %	+0.68%
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0 %	+8%
Sans indication	0	0%	+2.10%

La synthèse fait apparaître que 76 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 0 % sont des fugueurs et 20 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Ets Audiois	9	18%	-8.83%
Ets hors Département	3	6%	-3.76%
Lieux de vie	3	6%	-3.76%
Famille d'accueil	3	6%	-1.33%
Famille naturelle	12	24%	-5.26%
Famille naturelle Hors dept	8	16%	+6.24%
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	3	6%	+3.56%
Dans l'attente d'une orientation	6	12%	+7.12%
Séjour de rupture	1	2%	+2%
Tiers digne de confiance	2	4%	+4%

Il apparaît que 12 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

SAE DE VILLENEUVE – Unité Ouest

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, depuis le mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Depuis Avril 2021, le site de Villeneuve Minervois accueille des jeunes issus de l'ASE dite traditionnelle

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2022 vers la SAE de Villeneuve sont **Carcassonne Centre, Carcassonne Est et Castelnau-dary**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées au CMS Narbonne Ouest avec une durée moyenne de séjour de 536 jours.

MDS 2022	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	18	942	52	73j – 16j – 16j – 16j – 16j – 124j – 20j – 20j – 66j – 47j – 47j – 47j – 190j – 14j – 14j – 18j – 99j – 99j
Carcassonne est	12	1392	116	12j – 192j – 79j – 79j – 124j – 124j – 107j 124j – 176j – 176j – 171j – 28j
Carcassonne ouest	5	914	183	4j – 4j – 310j – 290j – 306j
Coursan	0	0	0	0
Castelnau-dary	12	1373	114	14j – 345j – 2j – 2j – 196j – 547j – 58j – 58j – 190j – 15j – 2j – 2j
Limoux	3	399	133	155j – 155j – 89j
Lézignan	1	3	3	3j
Narbonne littoral	2	734	367	80j – 654j
Narbonne ouest	3	1607	536	658j – 658j – 291j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	0	0	1	0j

- Dérogations

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	18	4	7.14%	73j – 16j – 16j – 16j – 16j – 124j – 20j – 20j – 66j – 47j – 47j – 47j – 190j – 14j – 14j – 18j – 99j – 99j
Carcassonne est	12	8	14.29%	12j – 192j – 79j -79j - 124j - 124j – 107j 124j - 176j - 176j - 171j – 28j
Carcassonne ouest	5	3	5.36%	4j – 4j – 310j – 290j – 306j
Coursan	0	0	0%	
Castelnaudary	12	4	7.14%	14j – 345j – 2j – 2j – 196j – 547j – 58j – 190j – 15j – 2j – 2j
Limoux	3	2	3.57%	155j – 155j – 89j
Lézignan	1	0	0%	3j
Narbonne littoral	2	1	5.36%	80j – 654j
Narbonne ouest	3	3	100%	658j – 658j – 291j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	0	0	0%	

Il apparaît que 45 % des effectifs ont bénéficié d'une dérogation de plus de 180 jours.

- Causes de l'accueil

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	35	62.50%	+0.34%
Conflit familial	11	19.64%	+6.12%
Rapprochement parental	1	1.79%	+1.79
Echec placement	9	16.07%	-5.55%

- Statut du jeune

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	1	1.79%	-3.61%
Accueil provisoire + APU	3	5.36%	-45.99%
Fugue	0	0%	0%
Garde	0	0%	-10.81%
OPP	13	23.21%	-6.53%
Délégation de l'exercice de l'autorité parentale	1	1.79%	-0.91%
Jugement Assistance éducative	39	69.64%	+69.64%
Placement	1	1.79%	+1.79%

- Situations antérieures

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	2	3.57%	+0.87%
Etablissements Aude	1	1.79%	-0.91%
Famille d'Accueil	7	12.50%	+7.10%
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	44	78.57%	-7.93%
Famille Naturelle hors département	2	3.57%	+087%
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audiois	9	16.07%	+5.26%
Ets hors Département	0	0%	0%
Lieux de vie	0	0%	0%
Famille d'accueil	14	25%	+19.6%
Famille d'accueil hors département	3	5.36	+5.36%
Famille naturelle	16	28.57%	-20.08%
Famille naturelle Hors dépt	1	1.79%	+1.79
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	0%
Dans l'attente d'une orientation	13	23.21%	-11.93%

La synthèse fait apparaître que 16 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

L'unité a connu beaucoup d'évolution et de perturbation sur l'année 2022 :

- L'unité OUEST existe comme entité depuis le CTP du mois d'avril 2021,
- Le site de Carcassonne a connu depuis juin 2021, des déménagements successifs avec le positionnement des missions sur une villa pouvant accueillir 4 jeunes, ce qui a entraîné de facto une baisse d'activité et le retour en milieu d'année sur la structure de Carcassonne.

Etant données les déménagements successifs de l'unité OUEST, il est complexe de faire une analyse précise de l'activité concernant l'année 2022.

Conclusion

L'activité de la SAE de l'Aude a augmenté durant cette année 2022.

De ce constat, la SAE a su faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir un service public de qualité, face bien souvent à une saturation des capacités d'accueil ou à des situations de suroccupation.

La SAE rentre dans une nouvelle phase organisationnelle avec un projet bâimentaires ambitieux qui favorisera une dynamique pour assurer sa mission de service public dans l'intérêt des enfants accueillis.

Cette nouvelle organisation se poursuivra sur l'année 2023 et avec elle, des évolutions d'ordre financier ou statutaire.

Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2022

Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude

Chef de Service de la SAE de l'Aude A 1 poste cadre socio-éducatif

Services Généraux

Gestionnaire financier B 1 poste rédacteur

Secrétaire C 1 poste de secrétaire

Total **3 postes permanents**

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2022

Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsables Educatif et Social et social	A	2 postes de responsable éducatif
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation	A	11 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE –
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur
	C	1 poste d'adjoint administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	3 postes de veilleur de nuit
	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de maison
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Total		25 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2022

Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne			
Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif	
Responsable éducatif et social et social	A	3 postes de responsable éducatif	
Equipe psycho-éducative			
Accueil – Observation	A	33 postes éducateurs spécialisés	
Evaluation – Projets individualisés	B	et	moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés			
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE – ASS	
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue	
Services Généraux			
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien	
Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs	
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	13 postes de veilleurs de nuit	
	A	2 postes d'infirmière	
	C	3 postes de maîtresse de maison	
Total		61 postes permanents	

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2022

Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable Educatif et Social	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	15 postes éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés	B	
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue

Services Généraux

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	1 poste Adjoint Administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	5 postes de veilleurs de nuit
soignant	A	1 poste d'infirmière ou aide-
	C	1 poste de maîtresse de maison
Total		22 postes permanents

LA PROPOSITION

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène SANDRAGNE

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 12

Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2022 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2022, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2022 (rapport joint).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragné



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2022

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A – Cadre d'intervention et missions

La SAE est un service non personnalisé du Département de l'Aude dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de protection de l'enfance définie par le Département dans le schéma des solidarités. Ce service est rattaché hiérarchiquement à la Direction Enfance Famille.

La SAE a pour mission de répondre aux obligations légales du Département dans le cadre de l'ASE qui prévoient que celui-ci mène « en urgence des actions de protection en faveur des mineurs [...] confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social » (article L.221.1 du CASF).

La SAE intervient autour d'une mission centrale qui est d'accueillir et protéger, d'évaluer, d'observer et d'orienter dans une temporalité limitée les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

La SAE dispose d'une offre d'accueil répondant à 2 types de prise en charge :

1. L'accueil d'urgence des mineurs, mené selon des modalités diversifiées : l'accueil immédiat pour une protection sans délai d'un mineur (OPP, 72h, mesure accueil 5 jours -Art. L223-2 du CASF, jeune fugueur d'un autre département avec une mesure de protection), l'accueil préparé (administratif AP ou judiciaire JE) nécessitant une observation de l'enfant nécessaire à un étayage visant une orientation adaptée vers un lieu d'accueil pérenne.
2. Un dispositif d'accueil adapté, destiné à l'accueil de jeunes ayant des besoins spécifiques, en rupture de parcours, nécessitant une prise en charge temporaire, adaptée, dans un objectif de stabilisation et d'évaluation et de projection

La SAE est un établissement social et médico-social non doté d'une personnalité morale propre, selon les dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 312-1 du CASF. Sans autonomie financière et placée sous l'autorité de la présidente du conseil départemental, la SAE dispose toutefois d'un budget annexe au budget principal du département conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce budget fonctionne selon les principes fixés par l'instruction budgétaire et comptable M22 qui s'applique aux services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF.

Un projet en cours de refondation

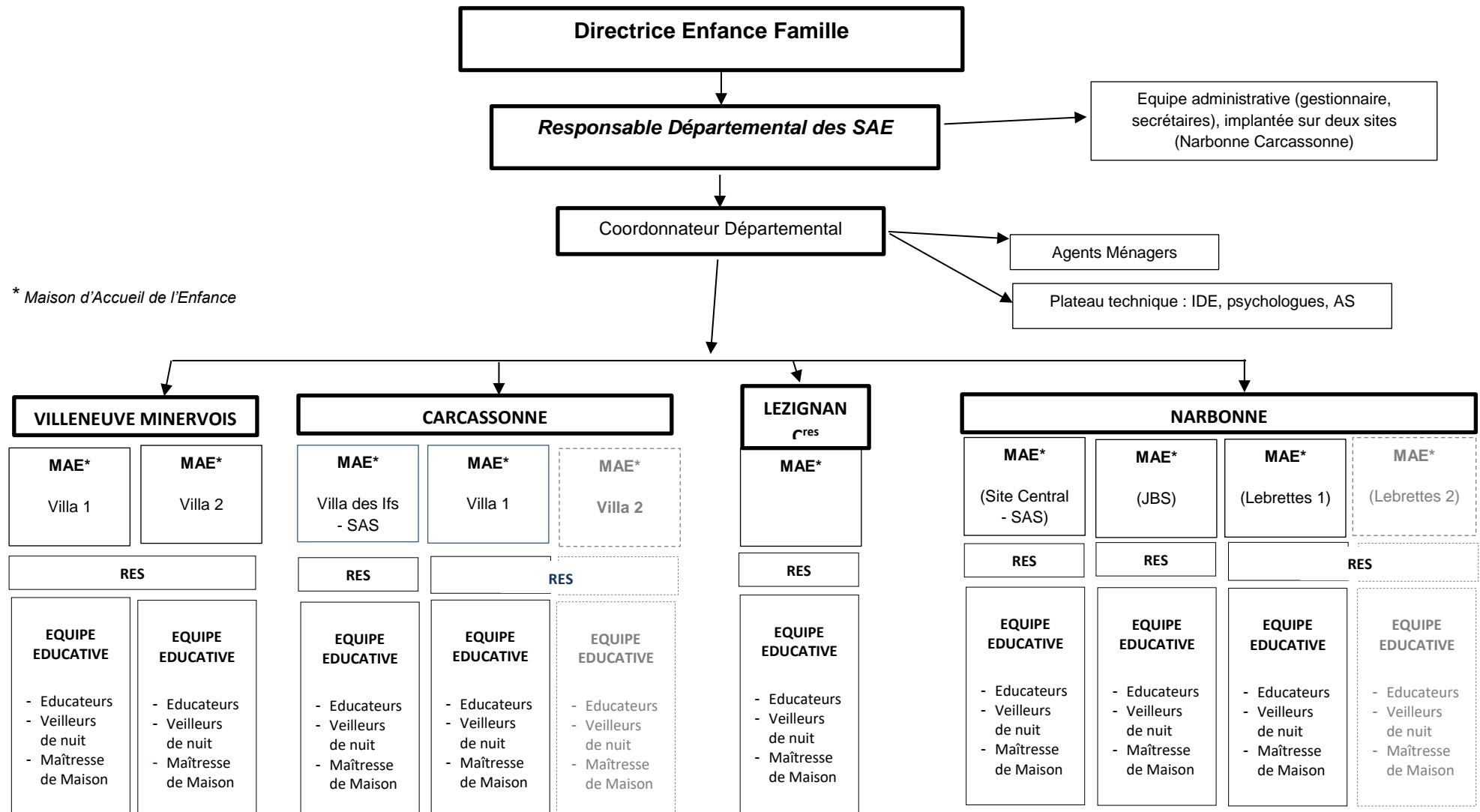
La Collectivité, portant l'ambition d'une politique de prévention et protection de l'enfance renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, s'est engagée cette année dans la refondation du projet de la SAE.

La SAE est actuellement installée sur 3 sites (Carcassonne, Narbonne, et Villeneuve-Minervois).

Le nouveau projet, présenté en CTP le 17/10/2022, pose le cadre d'un projet ambitieux de refondation de la SAE, reposant sur un nouveau modèle architectural et organisationnel traduisant l'exigence d'une grande qualité d'accueil. 3 piliers garants de cette qualité :

- Une structuration familiale, en petites unités de vie : 8 maisons, dont 7 accueillant des groupes de 6 enfants (+1 en cas d'accueil de fratries ou d'urgence et sur Narbonne 2 studios) et 1 accueillant 4 enfants. Cette nouvelle structuration s'appuie sur une programmation bâimentaire de construction ou rénovation des 8 villas, dont le planning s'échelonne jusqu'à fin 2024. Une 2nde tranche de 2 villas supplémentaires sera mise en œuvre à l'issue de la première, en fonction de l'évaluation des besoins. Ce nouveau modèle se mettra progressivement en place sur cette période.
- Une équipe pluridisciplinaire, avec un taux d'encadrement adapté, et un haut niveau d'expertise
- Des valeurs fortes : bientraitance, une pensée innovante, une réponse dynamique aux besoins de chaque enfant.

L'organigramme présenté dans le cadre du projet présenté en CTP du 17 Octobre 2022 est le suivant :



B – Les mineurs accueillis

Au cours de l'année 2022, la SAE de l'Aude a répondu comme l'année précédente à de nombreux accueils en urgence. Des accueils de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des MDS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Jeunes en besoin spécifique (JBS).

Profil des mineurs accueillis :

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).

A noter que depuis 2021, l'accueil d'urgence des mineurs non accompagnés a été délégué au secteur associatif.

Le site des J.B.S.

La villa JBS de l'unité EST de la SAE de l'Aude a été mise en œuvre suite au CTP du mois d'avril 2021. La villa des « Amarats » dispose de 4 places.

Les jeunes relevant de ce site, présente un parcours de rupture important sur le plan social et familial mais aussi et surtout au sein de l'ASE. Tous présentent des troubles de l'attachement et une confiance en l'adulte qui n'est que partielle voire nulle en raison de carences affectives et éducatives majeures. C'est pourquoi la grande majorité d'entre eux rencontre des problématiques multiples : troubles du comportement, conduites à risques par les fugues, la consommation de produits stupéfiants et/ou d'alcool, des TS, des hospitalisations liées à des troubles psychiatriques, etc. Victimes de violences psychiques et/ou physiques et/ou sexuelles, ils peuvent également être agresseur eux-mêmes. Ils sont accueillis sur le site JBS pour une période longue, pouvant aller, pour certains, au-delà de la majorité.

Les objectifs principaux de prise en charge, avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, sont identifiables sur cinq axes majeurs : stopper le phénomène de rupture chronique et proposer un lieu ressource ; élaborer des stratégies de prise en charge individuelles en sortant du collectif pour alléger

les jeunes du « poids » institutionnel ; favoriser l'intégration sociale ; bâtir un projet scolaire et/ou professionnel ; permettre un accès aux soins régulier.

En définitive, il s'agit ici de proposer la construction d'un projet de vie individualisé et personnalisé, pour chacun des jeunes accueillis, où la dimension affective avec des adultes repérants est primordiale afin de restaurer des liens de confiance et permettre une projection positive. Ce type de prise en charge demande du temps, de la réactivité, de la disponibilité, de la créativité et de l'innovation tant en termes d'organisation que de prise en charge quotidienne auprès des enfants et des jeunes accueillis.

Pour synthétiser, la mise en œuvre du site JBS a vocation à créer des « milieux proches », afin de tenter de réconcilier les jeunes avec le monde en leur offrant des possibilités d'expériences, de relations humaines, de découvertes. Il ne s'agit ni d'améliorer un milieu social profondément inique ni de créer un lieu artificiel et un « ghetto rééducatif ». Le traitement des différentes difficultés rencontrées par les usagers, trouve sa juste mesure dans des tentatives de changement du « social ». Aussi un « lieu proche » ne doit s'inscrire que par une expérience militante propre à la création de nouveaux rapports sociaux.

C- Les capacités d'accueil de la SAE

La SAE de l'Aude dispose d'une capacité d'accueil de 40 places.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir ou en raison de profils particuliers, la SAE de l'Aude a poursuivi des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels.

Synthèse :

40 places dont 4 JBS

Carcassonne – Villeneuve Minervois

20 places

SAE Site Carcassonne

7 places

SAE site Villeneuve-Minervois

13 places, 2 unités de vie

Narbonne

20 places dont 4 JBS

SAE Villa Beaumarchais

3 places

SAE site Central Narbonne

13 places, 2 unités de vie

Hébergement de stabilisation (JBS) Villa Amarats

4 places

D – Les moyens humains

La SAE est dotée d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service départemental de la SAE de l'Aude, et de 6 responsables éducatifs et sociaux (RES).

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention : Ouvrier Polyvalent
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

E – Le budget annexe

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « *Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement* ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement ainsi que par les remboursements de frais par les autres départements.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement				
Dépenses	6 440 544,46 €	5 822 692,45 €	5 729 895,30 €	6 704 389.34 €
Recettes	5 534 933,10 €	5 301 681,59 €	6 245 572,90 €	6 616 991.63 €
Investissement				
Dépenses	44 376,89 €	895 580,54 €	86 314,14€	282 283.53 €
Recettes	99 397,62 €	92 732,90 €	874 653 27 €	317 615.17 €

II - Les indicateurs sur l'activité 2022

1. Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2022 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **15 863 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2022, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne : 8 303
- Carcassonne : 2 594
- Villeneuve Minervois : 4 966

Pour rappel sur l'année 2021, le nombre de journées était de 11 174, réparties comme suit :

- ✓ Narbonne : 6 493 journées
- ✓ Carcassonne : 1 625 journées
- ✓ Villeneuve-Minervois : 3 056 journées

Lieux	Capacité d'accueil bâimentaire	Taux d'occupation capacité bâimentaire
Carcassonne	7	101.53%
Villeneuve Minervois	13	104.66%
Narbonne	20	113.74%

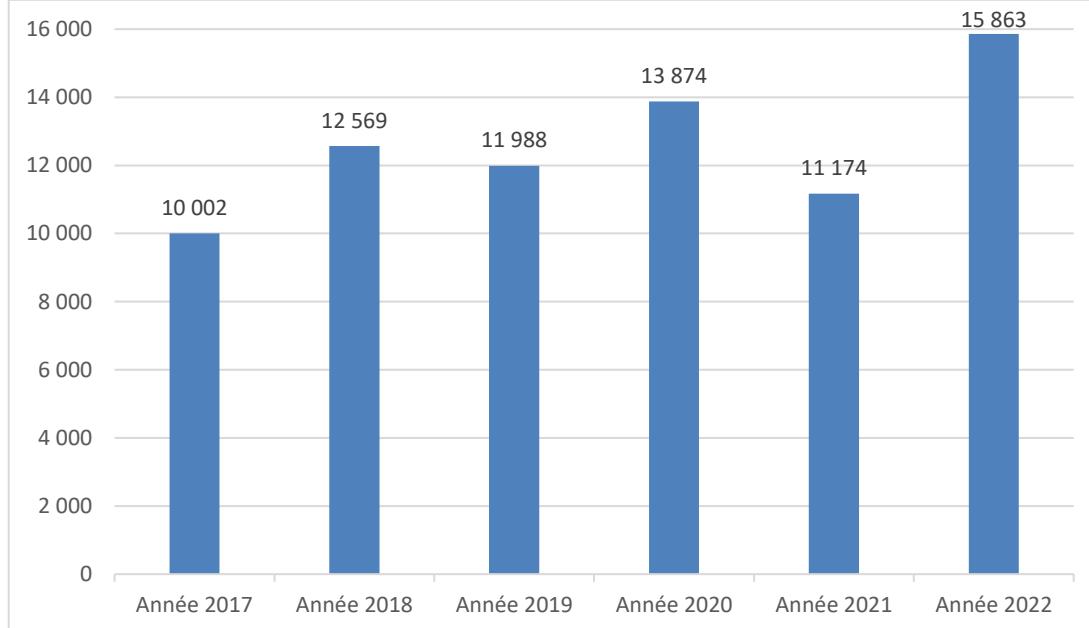
En 2022, les unités de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour toutes les unités de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2023 tiennent compte de ces adaptations.

Le total de **15 863 journées** représente une hausse de **4 689 journées** par rapport à 2021 (**soit + 41.96 %**).

Cette augmentation s'explique par une réorganisation du site de Carcassonne.

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois		TOTAL	Evolution en %
	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA	Hors MNA	MNA		
2017	4 505	16 683	5 497	14 164		4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326		12 618	27 790	- 38,55 %
2019	5 100	0	6 888	0		6 956	18 944	31,83 %
2020	5 009	0	6 869	0	1996	578	14 452	- 23.71 %
2021	1 625	0	6 493	0	3 056	0	11 174	-22,68%
2022	2 594	0	8 303	0	4 966	0	15 863	+41.96%

	Total du nombre de journées ASE
Année 2017	10 002
Année 2018	12 569
Année 2019	11 988
Année 2020	13 874
Année 2021	11 174
Année 2022	15 863



2. Prix de journée

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prix à la journée	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €	200,70 €	458,95 €	445,82 €

On notera pour 2022 une stabilité du prix de journée de la SAE de l'Aude par rapport à 2021.

3. Le nombre de mineurs accueillis

En 2022, la SAE de l'Aude a accueilli 160 jeunes. Pour rappel, en 2021, la SAE avait accueilli 112 jeunes, soit une augmentation de +42.86% en 2022.

Cette augmentation s'explique par trois facteurs :

- Une harmonisation des modes de calculs entre les deux Unités
- Une plus longue durée de séjour des usagers accueillis sur les unités de la SAE de l'Aude due notamment par une évolution de la typologie du public.
- Une réorganisation de l'Unité de Carcassonne

Pour 2022, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble des deux Unités s'est élevé à 160 répartis comme suit : 48 à Carcassonne, 43 à Villeneuve-Minervois et 69 à Narbonne.

Cette augmentation globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

160 mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2022.

Nombre de mineurs accueillis	2019	2020	2021	2022
Carcassonne	94	55	33	48
Narbonne	71	66	46	69
Villeneuve Minervois	345	250	33	43
	510	371	112	160

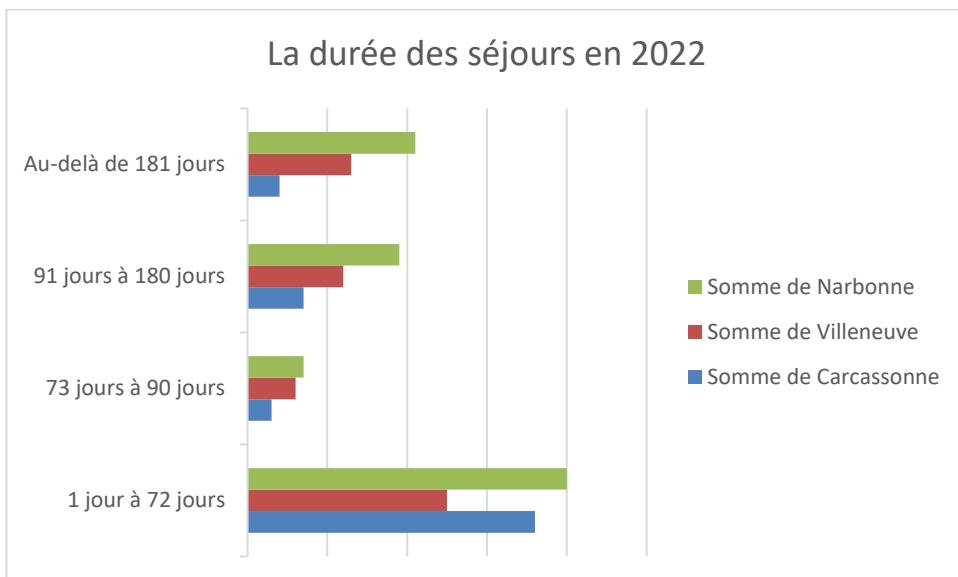
Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2020 et 2021, et leur accueil a été prolongé sur l'année 2022. **Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2022, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.**

Nombre de mineurs accueillis en 2020 et 2021 non comptabilisés	2022
Carcassonne	2
Narbonne	18
Villeneuve Minervois	13
	33

4. La durée des séjours :

2022	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
1 jour à 72 jours	36	26	43
73 jours à 90 jours	3	5	5
91 jours à 180 jours	8	12	18
Au-delà de 181 jours	3	13	21

Il faut signaler que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.



5. Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence pour mineurs et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 75 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 39 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE.

Sur les 75 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 37 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 49% des dérogations réparties comme suit :

21 à Narbonne, 13 à Villeneuve, 4 à Carcassonne : ce qui représente 6 % pour l'unité de Carcassonne, 23 % pour l'unité de Villeneuve, 24 % pour l'unité de Narbonne.

Depuis 2021, la SAE de l'Aude a dû adapter son offre de service pour favoriser l'accueil de jeunes présentant un handicap. En plus du cadre réglementaire ASE, les accueils ont été mis en œuvre afin de répondre aux obligations légales de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi le travail mené par la SAE de l'Aude s'est inscrit pleinement sur la définition du handicap : « *constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une*

altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Concrètement, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par une personnalisation et une individualisation de la relation à l'enfant au travers de prises en charge individualisées, mais également par un étayage sanitaire paramédical (aide à la toilette, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, etc.).

III – Les mineurs accueillis

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2022, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a accueilli **193 enfants, dont 33 jeunes qui étaient déjà présent en 2020 et 2021.**

	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
Nombre enfants 2021	41	38	59
Nombre enfants 2022	50	56	87

Tranches d'âge des enfants accompagnés

2022	Carcassonne	Villeneuve	Narbonne
0 A 3 ANS	0	0%	3
4 A 6 ANS	0	0%	16
7 A 9 ANS	3	6%	19
10 A 13 ANS	15	30%	14
14 A 16 ANS	16	32%	2
17 A 18 ANS	16	32%	2
SANS INDICATION			-

SAE DE NARBONNE – Unité EST

- MDS référentes

Les MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2022 vers la SAE de Narbonne sont **Coursan et Lezignan**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées à la MDS de Narbonne Littoral** avec une durée moyenne de séjour de 288 jours.

Il est à noter que 21 jeunes ont une durée de séjour allant au-delà de 181 jours de placement.

MDS 2022	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -2)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -2)
Carcassonne centre	6	1578	263	912j – 121j – 245j – 15j – 157j – 128j
Carcassonne est	4	373	93	183j – 183j – 3j – 4j
Carcassonne Ouest	7	1185	169	3j – 4j – 141j – 4j – 135j – 60j – 838j
Coursan	11	1737	158	486j – 316j – 211j – 147j – 175j – 154j – 148j – 4j – 73j – 3j – 20j
Castelnau-dary	2	210	105	62j – 148j
Lézignan	13	1665	128	90j – 56j – 76j – 604j – 232j – 284j – 73j – 16j – 2j – 13j – 27j – 114j – 78j
Limoux	2	209	105	156j – 53j
Narbonne littoral	6	1727	288	605j – 436j – 320j – 213j – 98j – 55j
Narbonne ouest	10	1769	177	23j – 101j – 15j – 661j – 339j – 212j – 181j – 37j – 148j – 52j
Sigean	10	998	100	338j – 238j – 16j – 103j – 103j – 2j – 2j – 107j – 66j – 23j
Autres départements	16	59	4	3j – 1j – 1j – 1j – 4j – 2j – 2j – 1j – 1j – 3j – 1j – 2j – 2j – 2j – 32j – 1j

- Dérogations

MDS 2022	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations +6 mois	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	6	5	5.75%	912j – 121j – 245j – 15j – 157j – 128j
Carcassonne est	4	2	2.30%	183j – 183j – 3j – 4j
Carcassonne Ouest	7	2	2.30%	3j – 4j – 141j – 4j – 135j – 60j – 838j
Coursan	11	7	8.05%	486j – 316j – 211j – 147j – 175j – 154j – 148j – 4j – 73j – 3j – 20j
Castelnaudary	2	1	1.15	62j – 148j
Lézignan	13	4	4.60%	90j – 56j – 76j – 604j – 232j – 284j – 73j – 16j – 2j – 13j – 27j – 114j – 78j
Limoux	2	1	1.15	156j – 53j
Narbonne littoral	6	5	5.75%	605j – 436j – 320j – 213j – 98j – 55j
Narbonne ouest	10	6	6.90%	23j – 101j – 15j – 661j – 339j – 212j – 181j – 37j – 148j – 52j
Sigean	10	5	5.75%	338j – 238j – 16j – 103j – 103j – 2j – 2j – 107j – 66j – 23j
Autres départements	16	0	0	3j – 1j – 1j – 1j – 4j – 2j – 2j – 1j – 1j – 3j – 1j – 2j – 2j – 2j – 32j – 1j

Pour l'unité EST, les MDS de Coursan et de Narbonne Ouest bénéficient du plus grand nombre de dérogations de plus de 6 mois. Il est à noter que 7 jeunes bénéficiant d'une dérogation sont accueillis dans le cadre des JBS.

- Typologie des publics

On note pour l'année 2022 une évolution continue des publics accueillis au sein de la SAE-unité EST, tant par les âges que par les profils. Concernant la typologie des publics, la SAE-unité de Narbonne a accueilli cette année encore des enfants qui présentent des troubles associés nécessitant des prises en charge spécifiques de type médico-social et/ou pédopsychiatrique.

Plus précisément, il est possible de constater que les enfants accueillis présentent des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères, l'autisme et des troubles du neuro-développement. Ces troubles se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif, entraînant un important retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et familial.

De plus, comme en 2021 l'analyse fait apparaître qu'il est possible d'établir une corrélation entre la durée du séjour et la typologie des publics.

- Causes de l'accueil

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
Enfant en danger	32	36.78%
Conflit familial	14	16.09%
Information préoccupante	1	1.15%
Fugue	14	16.09%
Echec placement	19	21.84%
Autres (fermeture établissement, Famille d'accueil malade)	7	8.05%

- Statut du jeune

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
72h	15	17.24%
Accueil provisoire	6	6.90%
Accueil modulable	0	0%
Fugue	4	4.60%
Garde	35	40.23%
Mise à l'abri	8	9.20%
APU	0	0%
OPP	19	21.84%

- Situations antérieures

Situations antérieures 2022	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
Etablissements hors département	8	9.20%
Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil	5	5.75%
Famille d'Accueil	14	16.09%
Famille d'Accueil hors département	2	2.30%
Famille Naturelle	43	49.43%
Famille Naturelle hors département	7	8.05%
Fugueurs	4	4.60%
Autres : Belle-mère, Tiers digne de confiance	4	4.60%

La synthèse fait apparaître que si 53 % des accueils proviennent d'une situation « enfant en danger ou conflit familial », 16 % sont des fugueurs et 21 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations 2022	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	
Ets Audiois	25	28.74%	
Ets hors Département	6	6.90%	
Famille d'accueil	4	4.60%	
Famille d'accueil Hors dépt	2	2.30%	
Famille naturelle	13	14.94%	
Famille naturelle Hors dépt	9	10.34%	
Majeur	0	0%	
Fugue	5	5.75%	
Dans l'attente d'une orientation	21	24.14%	
Autres	2	2.30%	

La synthèse fait apparaître que + 24% des enfants accueillis sont dans l'attente d'une orientation adaptée.

SAE DE CARCASSONNE – Unité Ouest

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2022 vers la SAE de Carcassonne est la **MDS de Carcassonne Est et Ouest**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées à Carcassonne Centre, Carcassonne Ouest et Castelnaudary** sur des situations à 324 jours, 221 jours et 227 jours.

MDS 2022	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	6	490	82	61j - 7j - 7j - 324j - 86j - 5j
Carcassonne est	8	593	74	5j - 137j - 4j - 179j - 6j - 113j - 2j - 147j
Carcassonne ouest	8	566	71	12j - 42j - 166j - 10j - 113j - 1j - 1j - 221j
Coursan	3	110	37	52j - 14j - 44j
Castelnaudary	4	233	58	227j - 2j - 2j - 2j
Limoux	3	33	11	13j - 16j - 4j
Lézignan	5	228	46	5j - 34j - 107j - 78j - 4j
Narbonne littoral	0	0	0	0j
Narbonne ouest	1	60	60	60j
Sigean	5	317	63	76j - 164j - 31j - 23j - 23j
Autres départements	4	4	1	1j - 1j - 1j - 1j
Sans indication	3	6	2	2j - 3j - 1j

- Dérogations

MDS 2022	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	6	1	2%	61j - 7j - 7j - 324j - 86j - 5j
Carcassonne est	8	4	8%	5j – 137j – 4j – 179j – 6j – 113j – 2j – 147j
Carcassonne ouest	8	3	14%	12j – 42j – 166j – 10j – 113j – 1j – 1j – 221j
Coursan	3	0	0%	52j – 14j – 44j
Castelnaudary	4	1	2%	227j - 2j – 2j – 2j
Limoux	3	0	0%	13j – 16j – 4j
Lézignan	5	1	2%	5j – 34j – 107j – 78j – 4j
Narbonne littoral	0	0	0%	
Narbonne ouest	1	0	0%	60j
Sigean	5	1	2%	76j – 164j – 31j – 23j – 23j
Autres départements	4	0	0%	1j – 1j - 1j – 1j
Sans indication	3	0	0%	2j – 3j – 1j

Sur Carcassonne, nous constatons 11 demandes de dérogation qui représente 22% des effectifs.

- Causes de l'accueil

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2021 à 2022 en %
Enfant en danger	21	42%	+2.98%
Conflit familial	17	34%	-7.46%
Information préoccupante	0	0%	-2.44%
Echec placement	10	20%	+7.8%
Sans indication	2	4%	-0.88%

- Statut du jeune

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2021 à 2022 en %
72h	10	20%	-6.82%
Accueil provisoire	8	16%	+11.12%
Fugue	2	4%	+1.56%
Garde Placement judiciaire	20	40%	+5.85%
OPP	10	20%	-11.71%

- Situations antérieures

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Etablissements hors département	3	7.32 %	-3.32%
Etablissements Aude	2	4.88 %	+1.12%
Famille d'Accueil	5	12.19 %	-2.19%
Famille d'Accueil hors département	1	2.44 %	-2.44
Famille Naturelle	27	65.85 %	-3.85%
Famille Naturelle hors département	3	7.32 %	+0.68%
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0 %	+8%
Sans indication	0	0%	+2.10%

La synthèse fait apparaître que 76 % des accueils proviennent d'une situation de danger au domicile familial, 0 % sont des fugueurs et 20 % sont des situations en rupture de parcours ayant déjà connu un parcours institutionnel.

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Ets Audiois	9	18%	-8.83%
Ets hors Département	3	6%	-3.76%
Lieux de vie	3	6%	-3.76%
Famille d'accueil	3	6%	-1.33%
Famille naturelle	12	24%	-5.26%
Famille naturelle Hors dept	8	16%	+6.24%
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	3	6%	+3.56%
Dans l'attente d'une orientation	6	12%	+7.12%
Séjour de rupture	1	2%	+2%
Tiers digne de confiance	2	4%	+4%

Il apparaît que 12 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

SAE DE VILLENEUVE – Unité Ouest

Si l'unité de Villeneuve Minervois était initialement identifiée comme l'accueil spécifique dédié aux Mineurs non accompagnés, depuis le mois de mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la SAE de Villeneuve Minervois a accueilli des enfants de l'ASE traditionnelle pour répondre aux besoins de placements. Depuis Avril 2021, le site de Villeneuve Minervois accueille des jeunes issus de l'ASE dite traditionnelle

- MDS référentes

La MDS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2022 vers la SAE de Villeneuve sont **Carcassonne Centre, Carcassonne Est et Castelnau-dary**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées au CMS Narbonne Ouest avec une durée moyenne de séjour de 536 jours.

MDS 2022	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	18	942	52	73j – 16j – 16j – 16j – 16j – 124j – 20j – 20j – 66j – 47j – 47j – 47j – 190j – 14j – 14j – 18j – 99j – 99j
Carcassonne est	12	1392	116	12j – 192j – 79j – 79j – 124j – 124j – 107j 124j – 176j – 176j – 171j – 28j
Carcassonne ouest	5	914	183	4j – 4j – 310j – 290j – 306j
Coursan	0	0	0	0
Castelnau-dary	12	1373	114	14j – 345j – 2j – 2j – 196j – 547j – 58j – 58j – 190j – 15j – 2j – 2j
Limoux	3	399	133	155j – 155j – 89j
Lézignan	1	3	3	3j
Narbonne littoral	2	734	367	80j – 654j
Narbonne ouest	3	1607	536	658j – 658j – 291j
Sigean	0	0	0	0
Autres départements	0	0	1	0j

- Dérogations

MDS	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations	Répartition nb de jours par jeune depuis l'accueil (N -1)
Carcassonne centre	18	4	7.14%	73j – 16j – 16j – 16j – 16j – 124j – 20j – 20j – 66j – 47j – 47j – 47j – 190j – 14j – 14j – 18j – 99j – 99j
Carcassonne est	12	8	14.29%	12j – 192j – 79j -79j - 124j - 124j – 107j 124j - 176j - 176j - 171j – 28j
Carcassonne ouest	5	3	5.36%	4j – 4j – 310j – 290j – 306j
Coursan	0	0	0%	
Castelnaudary	12	4	7.14%	14j – 345j – 2j – 2j – 196j – 547j – 58j – 190j – 15j – 2j – 2j
Limoux	3	2	3.57%	155j – 155j – 89j
Lézignan	1	0	0%	3j
Narbonne littoral	2	1	5.36%	80j – 654j
Narbonne ouest	3	3	100%	658j – 658j – 291j
Sigean	0	0	0%	0
Autres départements	0	0	0%	

Il apparaît que 45 % des effectifs ont bénéficié d'une dérogation de plus de 180 jours.

- Causes de l'accueil

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
Enfant en danger	35	62.50%	+0.34%
Conflit familial	11	19.64%	+6.12%
Rapprochement parental	1	1.79%	+1.79
Echec placement	9	16.07%	-5.55%

- Statut du jeune

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2020 à 2021 en %
72h	1	1.79%	-3.61%
Accueil provisoire + APU	3	5.36%	-45.99%
Fugue	0	0%	0%
Garde	0	0%	-10.81%
OPP	13	23.21%	-6.53%
Délégation de l'exercice de l'autorité parentale	1	1.79%	-0.91%
Jugement Assistance éducative	39	69.64%	+69.64%
Placement	1	1.79%	+1.79%

- Situations antérieures

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Etablissements hors département	2	3.57%	+0.87%
Etablissements Aude	1	1.79%	-0.91%
Famille d'Accueil	7	12.50%	+7.10%
Famille d'Accueil hors département	0	0%	
Famille Naturelle	44	78.57%	-7.93%
Famille Naturelle hors département	2	3.57%	+087%
Lieu de Vie et d'Accueil	0	0%	

- Orientation à l'issue de l'accueil

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %	Evolution de 2019 à 2020 en %
Ets Audiois	9	16.07%	+5.26%
Ets hors Département	0	0%	0%
Lieux de vie	0	0%	0%
Famille d'accueil	14	25%	+19.6%
Famille d'accueil hors département	3	5.36	+5.36%
Famille naturelle	16	28.57%	-20.08%
Famille naturelle Hors dépt	1	1.79%	+1.79
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	0	0%	0%
Dans l'attente d'une orientation	13	23.21%	-11.93%

La synthèse fait apparaître que 16 jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE.

L'unité a connu beaucoup d'évolution et de perturbation sur l'année 2022 :

- L'unité OUEST existe comme entité depuis le CTP du mois d'avril 2021,
- Le site de Carcassonne a connu depuis juin 2021, des déménagements successifs avec le positionnement des missions sur une villa pouvant accueillir 4 jeunes, ce qui a entraîné de facto une baisse d'activité et le retour en milieu d'année sur la structure de Carcassonne.

Etant données les déménagements successifs de l'unité OUEST, il est complexe de faire une analyse précise de l'activité concernant l'année 2022.

Conclusion

L'activité de la SAE de l'Aude a augmenté durant cette année 2022.

De ce constat, la SAE a su faire preuve d'adaptation et parfois même d'innovation afin de garantir un service public de qualité, face bien souvent à une saturation des capacités d'accueil ou à des situations de suroccupation.

La SAE rentre dans une nouvelle phase organisationnelle avec un projet bâtimmentaires ambitieux qui favorisera une dynamique pour assurer sa mission de service public dans l'intérêt des enfants accueillis.

Cette nouvelle organisation se poursuivra sur l'année 2023 et avec elle, des évolutions d'ordre financier ou statutaire.

Annexe Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2022**Structure Accueil Enfance – SAE de l'Aude**

Chef de Service de la SAE de l'Aude A 1 poste cadre socio-éducatif

Services Généraux

Gestionnaire financier B 1 poste rédacteur

Secrétaire C 1 poste de secrétaire

Total **3 postes permanents**

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2022

Structure Accueil Enfance – Unité de Carcassonne

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsables Educatif et Social et social	A	2 postes de responsable éducatif
<i>Equipe psycho-éducative</i>		
Accueil – Observation	A	11 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE –
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<i>Services Généraux</i>		
Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur
	C	1 poste d'adjoint administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	3 postes de veilleur de nuit
	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste de maîtresse de maison
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Total	25 postes permanents	

Annexe Organigramme Unité de Narbonne – Postes permanents au 31/12/2022**Structure Accueil Enfance – Unité de Narbonne**

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable éducatif et social et social	A	3 postes de responsable éducatif
Equipe psycho-éducative		
Accueil – Observation	A	33 postes éducateurs spécialisés
Evaluation – Projets individualisés	B	et moniteurs-éducateurs
Evaluation – Projets individualisés		
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE – ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
Services Généraux		
Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	13 postes de veilleurs de nuit
	A	2 postes d'infirmière
	C	3 postes de maîtresse de maison
Total		61 postes permanents

Annexe Organigramme Unité de Carcassonne – Postes permanents au 31/12/2022**Structure Accueil Enfance – Unité de Villeneuve Minervois**

Chef de Service de l'unité	A	1 poste cadre socio-éducatif
Responsable Educatif et Social	A	1 poste assistant SE 1 ^{er} Grade

Equipe psycho-éducative

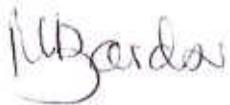
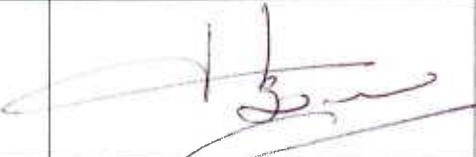
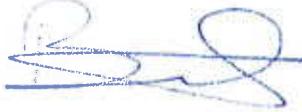
Accueil – Observation	A	15 postes éducateurs spécialisés
Evaluation – Projets individualisés	B	et moniteurs-éducateurs
Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue

Services Généraux

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien
Secrétariat SAE	C	1 poste Adjoint Administratif
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	5 postes de veilleurs de nuit
soignant	A	1 poste d'infirmière ou aide-
	C	1 poste de maîtresse de maison
Total		22 postes permanents

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 13

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

Compte de gestion 2022 présenté par le Payeur Départemental,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 portant sur le rapport d'activité 2022 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2022.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance (SAE) voté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif retrace l'impact budgétaire pour la collectivité des coûts de structure (capacité d'accueil, dépenses de personnel) et des coûts liés à la prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2022 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 6 986 672,87 € et le montant des recettes à 6 934 606,80 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 52 066,07 €.

En intégrant les excédents antérieurs et les restes à réaliser, le budget de la SAE fait ressortir un résultat excédentaire de 327 244,55 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat total
Fonctionnement	6 704 389,34	6 616 991,63	-87 397,71	414 642,26	0,00	327 244,55
Investissement	282 283,53	317 615,17	35 331,64	20 778,34	56 109,98	0,00
Total	6 986 672,87	6 934 606,80	-52 066,07	435 420,60	56 109,98	327 244,55

2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille				
Dotation	6 195 606,65	6 518 155,23	322 548,58	5,21%
Activité de la SAE	5 944 597,83	6 157 904,00	213 306,17	3,59%
Administration générale	41 322,25	59 274,40	17 952,15	43,44%
Ressources humaines	34 174,03	48 159,47	13 985,44	40,92%
Budget et finances	7 148,22	11 114,93	3 966,71	55,49%
FONCTIONNEMENT REEL	6 236 928,90	6 577 429,63	340 500,73	5,46%
Opérations d'ordre	8 644,00	39 562,00	30 918,00	357,68%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 245 572,90	6 616 991,63	371 418,73	5,95%

Les recettes réelles d'exploitation augmentent de 0,34 M€ (+ 5,46 %) par rapport à 2021, soit un montant total de 6,58 M€.

La dotation globale versée par le budget principal procure l'essentiel des ressources d'exploitation soit 94 %. Elle est en augmentation de 0,21 M€ par rapport à l'année précédente.

Les recettes propres à l'activité de la SAE sont en augmentation de 0,11 M€ et correspondent exclusivement pour 2022 aux remboursements des frais d'accueil par les autres départements d'un montant de 360 251,23 €. Pour rappel, la dotation d'Etat relative à l'évaluation des mineurs non accompagnée est imputée sur le budget principal depuis le 2^{ème} trimestre 2021. Cette dernière s'est élevée en 2021 à 248 830 € pour le 1^{er} trimestre 2021 comptabilisée sur le budget de la SAE.

Les recettes de la mission administration générale sont composées du financement des chèques-déjeuners qui progresse un peu à 38 957,34 € (+ 4 831,08 €) ainsi que de la régularisation par l'administration fiscale du prélèvement à la source et la compensation des indemnités « inflation » qui procurent une recette de 9 202,13 €. De plus le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'exploitation est en hausse de 6 151,60 € pour s'établir à 11 043,11 €. Il est calculé sur les dépenses de maintenance de l'année n-1.

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	572 278,56	942 940,18	370 661,62	64,77%
Administration générale	5 031 714,93	5 631 904,07	600 189,14	11,93%
Ressources humaines	4 614 997,44	5 333 667,07	718 669,63	15,57%
Budget et finances	80,35	1 226,94	1 146,59	1426,99%
Systèmes d'information et télécommunications	8 888,37	5 457,04	-3 431,33	-38,60%
Logistique et patrimoine	407 748,77	291 553,02	-116 195,75	-28,50%
FONCTIONNEMENT REEL	5 603 993,49	6 574 844,25	970 850,76	17,32%
Opérations d'ordre	125 901,81	129 545,09	3 643,28	2,89%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 729 895,30	6 704 389,34	974 494,04	17,01%

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 6,57 M€, soit une hausse de 0,97 M€.

Les charges d'activité (dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis) passent de 0,57 M€ à 0,94 M€ soit + 0,37 M€. Cette hausse comprend le transfert des interventions de prestataires pour le ménage précédemment comptabilisées en charge de structure, qui s'élèvent à 0,13 M€. La progression du nombre de jeunes accueillis en 2022 impacte les frais de transports (+ 0,09 M€), d'hébergement (+ 0,05 M€), d'alimentation et d'habillement (+ 0,05 M€), ainsi que les charges d'internat et d'activités (+ 0,03 M€).

Les charges de personnel s'établissent à 5,33 M€ avec une hausse de 0,72 M€ consécutive à l'augmentation du point d'indice, aux mesures de revalorisation du régime indemnitaire, celles du SEGUR ainsi que le coût des renforts saisonniers.

Les charges de structure (entretien courant des bâtiments, fluides ...) de 0,29 M€ sont en baisse de 0,12 M€ dont 0,11 M€ suite au changement de comptabilisation précité (mesure de périmètre).

Section d'investissement :

- Les recettes 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00%
FCTVA	6 709,81	9 867,03	3 157,22	47,05%
Enfance Famille	742 041,65	178 203,05	-563 838,60	-75,98%
Subvention d'équilibre	742 041,65	178 203,05	-563 838,60	-75,98%
INVESTISSEMENT REEL	748 751,46	188 070,08	-560 681,38	-74,88%
Opérations d'ordre	125 901,81	129 545,09	3 643,28	2,89%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	874 653,27	317 615,17	-557 038,10	-63,69%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 188 070,08 € et concernent principalement la subvention d'investissement en provenance du budget principal de 178 203,05 €. Il faut préciser que le montant de la subvention en 2021 (0,74 M€) était destiné à couvrir la dépense réalisée en 2020 pour l'acquisition du domaine de la Sale (encaissement différé).

- Les dépenses 2022 :

	CA 2021	CA 2022	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale	77 670,14	242 721,53	165 051,39	212,50%
Logistique et patrimoine	77 670,14	242 721,53	165 051,39	212,50%
INVESTISSEMENT REEL	77 670,14	242 721,53	165 051,39	212,50%
Opérations d'ordre	8 644,00	39 562,00	30 918,00	357,68%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	86 314,14	282 283,53	195 969,39	227,04%

D'un montant de 242 721,53 M€, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 0,17 M€.

Les dépenses en 2022 concernent l'achat de mobilier et de matériel (40 699,92 €), l'acquisition de 5 véhicules (49 977,70 €), la réalisation d'études de diagnostics des bâtiments, des travaux de peintures et la sécurisation des sites sur Narbonne (152 043,91 €).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2022 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur Départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2022 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2022 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2022.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 13

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2022 : budget annexe de la structure accueil enfance

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2022,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le payeur Départemental,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 présentant le rapport d'activité 2022 de la structure accueil enfance,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2022,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 6 986 672,87 € et en recettes à 6 934 606,80 €.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20230413-CA_2023_B25-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total		282 283,53			317 615,17	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total	7 036 512,10	6 704 389,34	332 122,76	6 621 869,84	6 616 991,63	4 878,21
BUDGETS ANNEXES						
Total						
Reprise de résultat	0,00	0,00	0,00	414 642,26	0,00	414 642,26
Total Général	7 036 512,10	6 986 672,87	332 122,76	7 036 512,10	6 934 606,80	419 520,47

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	43 000,00	0,00	43 000,00	39 562,00	0,00	39 562,00	-3 438,00	-8,00
13	TOTAL	43 000,00	0,00	43 000,00	39 562,00	0,00	39 562,00	-3 438,00	-8,00

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00	9 000,00	9 000,00	11 996,78	6 885,91	5 110,87	-3 889,13	-43,21
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	30 000,00	24 000,00	54 000,00	49 977,70	0,00	49 977,70	-4 022,30	-7,45
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00	1 000,00	899,96	0,00	899,96	-100,04	-10,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	34 519,14	17 000,00	51 519,14	35 392,81	703,72	34 689,09	-16 830,05	-32,67
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	-16 000,00	-100,00
21	TOTAL	65 519,14	66 000,00	131 519,14	98 267,25	7 589,63	90 677,62	-40 841,52	-31,05
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	600 000,00	-480 800,00	119 200,00	103 270,94	0,00	103 270,94	-15 929,06	-13,36
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	500 000,00	-422 200,00	77 800,00	48 772,97	0,00	48 772,97	-29 027,03	-37,31
23	TOTAL	1 100 000,00	-903 000,00	197 000,00	152 043,91	0,00	152 043,91	-44 956,09	-22,82

Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 208 519,14	-837 000,00	371 519,14	289 873,16	7 589,63	282 283,53	-89 235,61	-24,02

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	37 000,00	33 377,00	70 377,00	70 377,00	0,00	70 377,00	0,00
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	300,00	177,91	477,91	477,00	0,00	477,00	-0,91
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	29 390,00	-8,00	29 382,00	29 382,00	0,00	29 382,00	0,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	29 310,00	-0,91	29 309,09	29 309,09	0,00	29 309,09	0,00
28	TOTAL	96 000,00	33 546,00	129 546,00	129 545,09	0,00	129 545,09	-0,91
								-0,00

Augmentation des capitaux propres

10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	9 544,00	323,03	9 867,03	9 867,03	0,00	9 867,03	0,00
10	TOTAL	9 544,00	323,03	9 867,03	9 867,03	0,00	9 867,03	0,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	1 082 196,80	-870 869,03	211 327,77	178 203,05	0,00	178 203,05	-33 124,72
13	TOTAL	1 082 196,80	-870 869,03	211 327,77	178 203,05	0,00	178 203,05	-33 124,72
								-15,67

Résultats d'investissement reporté (excédent)	20 778,34	0,00	20 778,34	20 778,34	0,00	20 778,34	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 208 519,14	-837 000,00	371 519,14	338 393,51	0,00	338 393,51	-33 125,63	-8,92

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

Dépenses afférentes à l'exploitation courante

60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	16 085,65	10 000,00	3 000,00	13 000,00	11 449,50	-1 550,50	114,50
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	38 864,90	44 400,00	2 000,00	46 400,00	43 227,62	-3 172,38	97,36
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	53 586,66	76 000,00	1 710,00	77 710,00	71 028,07	-6 681,93	93,46
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	4 896,27	12 500,00	-3 144,83	9 355,17	6 435,82	-2 919,35	51,49
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	2 166,60	2 500,00	1 590,00	4 090,00	2 328,35	-1 761,65	93,13
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	32 450,84	29 580,00	6 080,00	35 660,00	28 319,20	-7 340,80	95,74
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	31 193,79	54 570,00	-990,00	53 580,00	44 266,80	-9 313,20	81,12
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	42 709,58	69 360,00	28 000,00	97 360,00	74 744,77	-22 615,23	107,76
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	16 030,77	20 400,00	3 144,83	23 544,83	17 725,93	-5 818,90	86,89
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	11 557,78	10 000,00	7 720,00	17 720,00	16 744,50	-975,50	167,45
61128	Prestations de services avec des entreprises - Prestations à caractère médico-social - Autres prestations à caractère médico-social	0,00	0,00	15 620,00	15 620,00	14 052,80	-1 567,20	
6241	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports de biens	3 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	51 741,26	78 336,00	92 000,00	170 336,00	143 710,02	-26 625,98	183,45
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	247,50	2 585,00	-1 685,00	900,00	836,25	-63,75	32,35
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	13 655,30	29 715,00	-315,00	29 400,00	25 895,88	-3 504,12	87,15
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	6 047,97	6 000,00	0,00	6 000,00	3 218,96	-2 781,04	53,65
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 535,48	11 220,00	-8 220,00	3 000,00	875,06	-2 124,94	7,80
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	239 347,21	245 718,00	28 010,00	273 728,00	247 403,30	-26 324,70	100,69
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	110 845,83	190 000,00	-27 000,00	163 000,00	135 257,98	-27 742,02	71,19

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification		
					Montant	En %			
			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

Dépenses afférentes à l'exploitation courante

6287	Divers - Remboursement de frais	410,46	1 530,00	-1 020,00	510,00	0,00	-510,00	0,00
6288	Divers - Autres	2 817,90	5 100,00	10 500,00	15 600,00	12 492,35	-3 107,65	244,95
TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation		681 031,75	899 514,00	157 000,00	1 056 514,00	900 013,16	-156 500,84	100,06

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

Dépenses afférentes au personnel

62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	3 567,72	21 420,00	0,00	21 420,00	6 782,19	-14 637,81	31,66
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	4 068,00	4 765,44	0,00	4 765,44	354,75	-4 410,69	7,44
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	25 301,94	26 000,00	3 300,00	29 300,00	29 269,64	-30,36	112,58
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	24 475,89	25 000,00	4 200,00	29 200,00	29 124,68	-75,32	116,50
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 862 620,10	1 900 800,00	264 750,00	2 165 550,00	2 146 704,28	-18 845,72	112,94
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Indemnité de résidence	65 123,80	66 000,00	24 100,00	90 100,00	90 017,25	-82,75	136,39
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	1 515,24	4 500,00	0,00	4 500,00	1 094,34	-3 405,66	24,32
641184	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00	0,00	100,00
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	627 415,11	637 500,00	154 150,00	791 650,00	790 900,67	-749,33	124,06
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	269 975,11	232 000,00	165 000,00	397 000,00	391 311,77	-5 688,23	168,67
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	82 191,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641384	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	100,00
641388	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Autres	0,00	70 000,00	44 500,00	114 500,00	114 316,80	-183,20	163,31
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	270 262,35	250 000,00	-68 000,00	182 000,00	181 431,15	-568,85	72,57

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

	Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

Dépenses afférentes au personnel

64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	76 411,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641584	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	900,00	0,00	900,00	900,00	0,00	100,00
641588	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités - Autres	0,00	70 000,00	-4 200,00	65 800,00	52 058,81	-13 741,19	74,37
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	25 147,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64174	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00
64178	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis - Autres	0,00	30 000,00	5 800,00	35 800,00	35 505,35	-294,65	118,35
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	31 200,00	31 500,00	0,00	31 500,00	29 905,28	-1 594,72	94,94
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	479 028,06	485 000,00	57 000,00	542 000,00	541 733,38	-266,62	111,70
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux caisses de retraite	58 957,28	61 000,00	-4 000,00	57 000,00	56 629,39	-370,61	92,84
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	26 819,00	27 000,00	1 500,00	28 500,00	28 464,00	-36,00	105,42
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	572 912,52	580 000,00	89 000,00	669 000,00	668 836,53	-163,47	115,32
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	62 011,32	62 000,00	10 000,00	72 000,00	71 953,64	-46,36	116,05
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 939,01	9 050,00	0,00	9 050,00	8 511,24	-538,76	94,05
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	1 562,29	1 600,00	0,00	1 600,00	1 496,45	-103,55	93,53
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	1 263,84	1 300,00	0,00	1 300,00	1 211,18	-88,82	93,17
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	-200,00	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification		
					Montant	En %			
			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

Dépenses afférentes au personnel

6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	12 747,65	13 000,00	1 700,00	14 700,00	14 633,87	-66,13	112,57	
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	7 647,95	8 000,00	800,00	8 800,00	8 779,35	-20,65	109,74	
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	726,40	2 000,00	0,00	2 000,00	305,00	-1 695,00	15,25	
64788	Autres charges sociales - Autres	3 021,58	4 400,00	0,00	4 400,00	3 139,27	-1 260,73	71,35	
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00	200,00	400,00	600,00	400,00	-200,00	200,00	

TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	4 604 911,80	4 634 435,44	750 000,00	5 384 435,44	5 314 070,26	-70 365,18	114,66	
---	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	------------	--------	--

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

Dépenses afférentes à la structure

6132	Locations - Locations immobilières	160 856,89	172 889,26	76 450,54	249 339,80	206 882,83	-42 456,97	119,66
61351	Locations mobilières - Informatique	2 840,40	3 200,00	0,00	3 200,00	2 238,08	-961,92	69,94
61353	Locations mobilières - Matériel de transport	0,00	4 080,00	-2 559,45	1 520,55	0,00	-1 520,55	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 535,92	7 500,00	1 181,86	8 681,86	8 681,86	0,00	115,76
61521	Bâtiments publics	67 319,47	40 000,00	-90,00	39 910,00	31 920,16	-7 989,84	79,80
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	8 127,82	20 000,00	-11 821,83	8 178,17	279,26	-7 898,91	1,40
61551	Entretien et réparations - Matériel médical	0,00	0,00	256,68	256,68	256,68	0,00	
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	19 784,91	22 440,00	689,32	23 129,32	22 061,60	-1 067,72	98,31
61562	Entretien et réparations - Matériel médical	0,00	0,00	54,00	54,00	54,00	0,00	
61568	Entretien et réparations - Autres	4 685,64	7 500,00	9 911,83	17 411,83	17 248,61	-163,22	229,98
6161	Primes d'assurances - Multirisques	6 857,34	7 140,00	1 453,45	8 593,45	8 593,45	0,00	120,36
6182	Divers - Documentation générale et technique	1 414,93	1 500,00	0,00	1 500,00	514,20	-985,80	34,28
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	20 031,77	28 968,00	4 704,80	33 672,80	24 672,58	-9 000,22	85,17
6188	Divers - Autres frais divers	18 222,88	41 846,00	-2 750,00	39 096,00	19 518,20	-19 577,80	46,64
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	1 036,06	2 500,00	0,00	2 500,00	1 853,62	-646,38	74,14
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	500,00	30,00	530,00	525,28	-4,72	105,06
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	255,56	8 166,00	16 176,20	24 342,20	14 233,48	-10 108,72	174,30
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	80,35	3 100,00	-360,50	2 739,50	866,44	-1 873,06	27,95
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	360,50	360,50	360,50	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	10 800,00	-10 200,00	600,00	0,00	-600,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	-400,00	0,00
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	125 901,81	96 000,00	33 546,00	129 546,00	129 545,09	-0,91	134,94

TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	443 951,75	478 529,26	117 033,40	595 562,66	490 305,92	-105 256,74	102,46
TOTAL GENERAL	5 729 895,30	6 012 478,70	1 024 033,40	7 036 512,10	6 704 389,34	-332 122,76	111,51

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification		
					Montant	En %			
			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)

GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification

Produits de la tarification

7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	248 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	5 944 597,83	5 457 119,42	700 784,58	6 157 904,00	6 157 904,00	0,00	112,84	
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	143,80	47 035,81	320 355,73	367 391,54	360 251,23	-7 140,31	765,91	
TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification		6 193 571,63	5 504 155,23	1 021 140,31	6 525 295,54	6 518 155,23	-7 140,31	118,42	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréalisé n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation

Autres produits relatifs à l'exploitation

6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00	100,00	
744	FCTVA	4 891,51	8 150,00	2 893,09	11 043,09	11 043,11	0,02	135,50	
7542	Remboursements de frais - Remboursement par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	181,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	34 312,39	32 000,00	0,00	32 000,00	38 957,34	6 957,34	121,74	
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	47,77	0,00	0,00	0,00	2,13	2,13		
TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation		39 433,17	49 350,00	2 893,09	52 243,09	59 202,58	6 959,49	119,96	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréalisé n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables

Produits financiers et produits non encaissables

777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	8 644,00	43 000,00	0,00	43 000,00	39 562,00	-3 438,00	92,00	
778	Autres produits exceptionnels	1 667,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

PRODUITS EXCEPTIONNELS

7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	721,50	0,00	0,00	0,00	71,82	71,82		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 535,21	1 331,21	0,00	1 331,21	0,00	-1 331,21	0,00	

TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	12 568,10	44 331,21	0,00	44 331,21	39 633,82	-4 697,39	89,40	
TOTAL GENERAL	6 245 572,90	5 597 836,44	1 024 033,40	6 621 869,84	6 616 991,63	-4 878,21	118,21	

**BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors exercice
ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20230413-CA_2023_B25-BF



Chapitre	Nature	Budget 2022	Montant restant engagé au 31/12/2022	Montant Mandaté	RAR 2022
T2 E		328 319,14	56 109,98	242 721,53	56 109,98
2031		0,00	0,00	0,00	0,00
2131		0,00	0,00	0,00	0,00
2154		9 000,00	594,00	5 110,87	594,00
2182		54 000,00	0,00	49 977,70	0,00
2183		1 000,00	0,00	899,96	0,00
2184		51 519,14	12 972,80	34 689,09	12 972,80
2188		16 000,00	14 412,18	0,00	14 412,18
2313		119 000,00	0,00	103 270,94	0,00
2318		77 800,00	28 131,00	48 772,97	28 131,00
T3 E		0,00	0,00	0,00	0,00
275		0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		328 319,14	56 109,98	242 721,53	56 109,98

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2022 qui est arrêté à la somme de cinquante six mille cent neuf euros et quatre vingt dix huit centimes en dépenses.

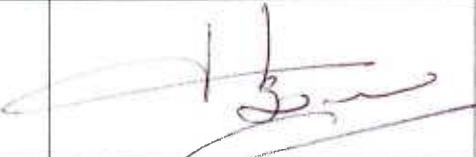
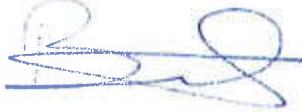
Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2022.

Le Payeur départemental,

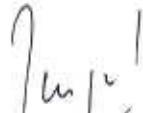
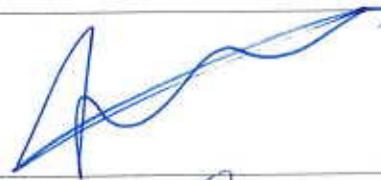
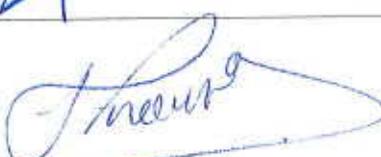
L'ordonnateur
La Présidente du Conseil départemental,
Hélène Sandragné

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 – Affectation du résultat 2022 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E04	106 - 001/001/01 - 01			0,00	41 278 395,38	-41 278 395,38
Total					0,00	0,00	0,00	41 278 395,38	-41 278 395,38

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				102 881 673,32	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E03	250 - 10/1068/01 - 01				41 278 395,38	
Total								144 160 068,70	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2022** tel qu'il ressort du **compte administratif 2022** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2022 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	53 237 969,14 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	90 922 099,56 €

Résultat à affecter : 144 160 068,70 €

Pour mémoire, le résultat à affecter 2021 s'établissait à 116 830 365,57 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (déficit).....	8 495 129,37 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	32 783 266,01 €

Besoin de financement : 41 278 395,38 €

RELIQUAT A AFFECTER..... 102 881 673,32 €

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **41 278 395,38 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **102 881 673,32 €** en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),
- inscription de **41 278 395,38 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 14

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2022 - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	144 160 068,70
Solde déficitaire d'investissement	41 278 395,38

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 41 278 395,38 € et le solde de 102 881 673,32 € en excédent de fonctionnement reporté.

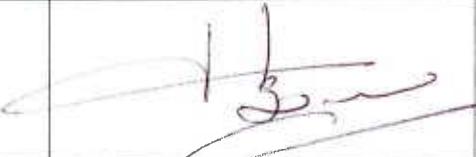
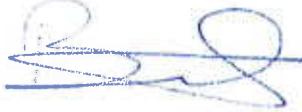
La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragné

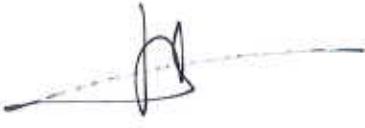
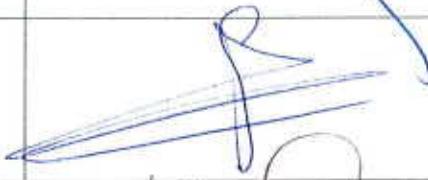
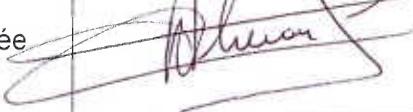
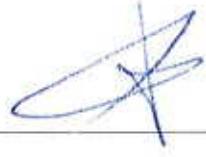
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 15

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
Session du 13 avril 2023 - Affectation du résultat 2022 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique					Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E01	108 - 001/001/921					30 546,04	
Total									30 546,04	

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique					Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	250 - 10/1068/01					30 546,04	
Total									30 546,04	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2022 tel qu'il ressort du compte administratif 2022 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2022 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	30 546,04 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>30 546,04 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2021 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (déficit)	53 667,96 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	23 121,92 €

Besoin de financement : **30 546,04 €**

RELIQUAT A AFFECTER..... **0€**

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **30 546,04 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **30 546,04 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde déficit)

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 15

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2022 - budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe laboratoire départemental d'analyses
Résultat de fonctionnement	30 546,04 €
Solde déficitaire d'investissement	30 546,04 €

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'affecter les résultats de fonctionnement de 30 546,04 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 30 546,04 € (solde négatif d'exécution de la section d'investissement reporté - D001).

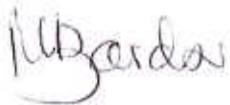
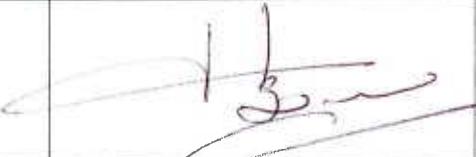
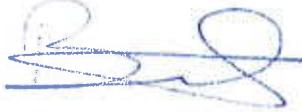
La Présidente du Conseil départemental,



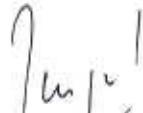
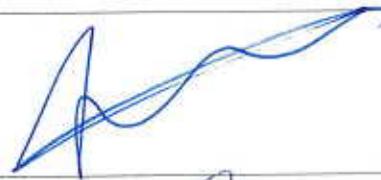
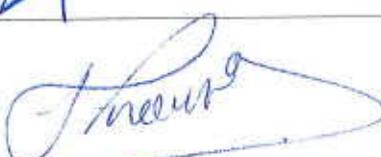
Hélène Sandagné

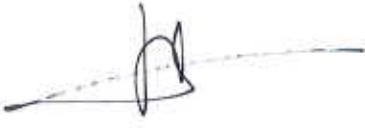
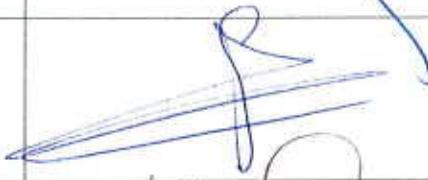
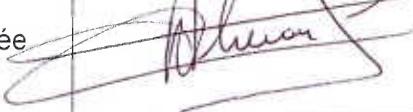
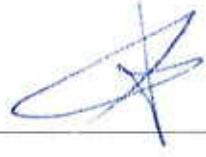
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 16

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social
Session du 13 avril 2023 - Affectation du résultat 2022 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique					Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209002	K209E01	108 - 001/001/921					5 948,21	
Total									5 948,21	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2022 tel qu'il ressort du compte administratif 2022 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2022 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2021 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif)	- 7 350,84 €
- Résultats antérieurs (excédent)	13 299,05 €
- Restes à réaliser 2022	0,00 €
Excédent d'investissement :	<u>5 948,21 €</u>

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 5 948,21 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 16

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2022 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	5 948,21 €

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Inscription de 5 948,21 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

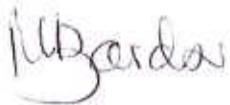
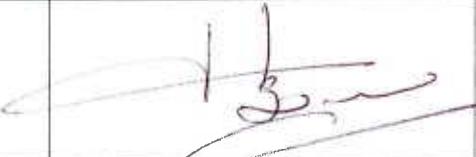
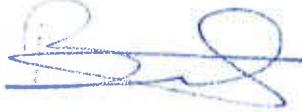
La Présidente du Conseil départemental,



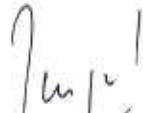
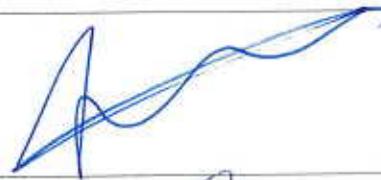
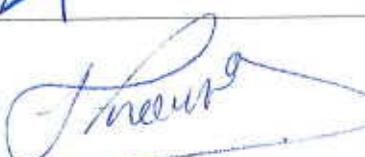
Hélène Sandragné

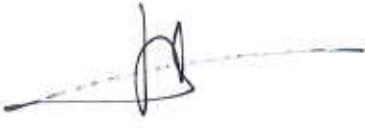
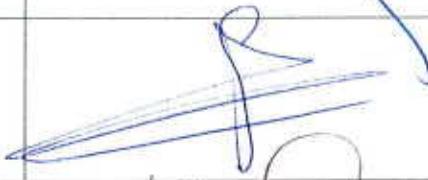
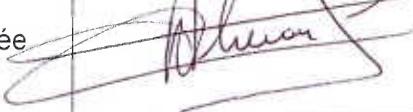
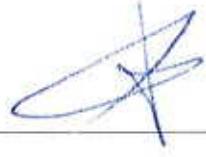
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 17

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023- Affectation du résultat 2022 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	1008228,25	K210E03	107 - 001/001/621-621				3 546 883,60	
Total								3 546 883,60	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2022 tel qu'ils ressortent du compte administratif 2022 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2022 concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2021 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	47 366,29 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	3 499 517,31€
- Restes à réaliser 2022.....	0,00 €

Excédent d'investissement : 3 546 883,60 €

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 546 883,60 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandagné

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 17

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2022 : Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe Parc départemental
Résultat excédentaire de fonctionnement	0 €
Solde excédentaire d'investissement	3 546 883,60 €

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 546 883,60 € en excédent affecté à la section d'investissement (R001) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

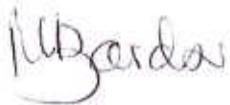
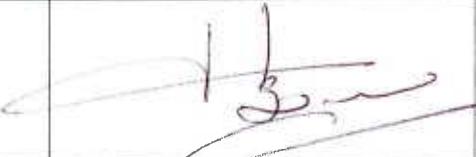
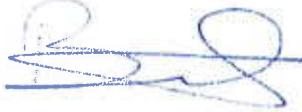
La Présidente du Conseil départemental,



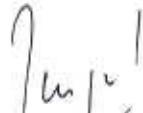
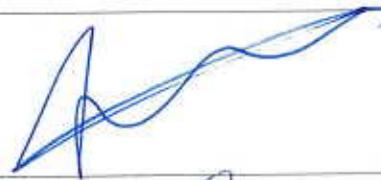
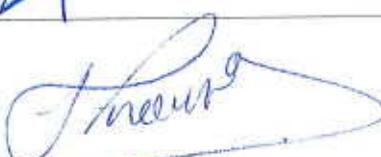
Hélène Sandagné

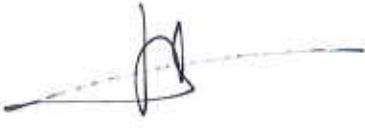
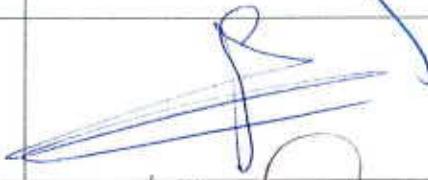
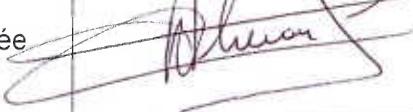
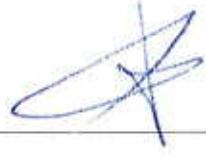
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

RAPPORT N° 18

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Affectation du résultat 2022 : budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 présentant le rapport d'activité 2022 de la structure accueil enfance,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2130002	K20136E04	1901 - 002/002/01-01				327 244,55	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2130003	K206E02	1900 - 001/001/01- 01				56 109,98	
Total								383 354,53	

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2022 tel qu'il ressort du compte administratif que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la réduction du financement des charges d'exploitation au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en section d'exploitation et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget de la structure accueil enfance, le compte administratif 2022 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- Résultat de l'exercice (négatif)	- 87 397,71 €
- Résultats antérieurs (excédent)	414 642,26 €
Résultat à affecter :	<u>327 244,55 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2022 s'établissait à 414 642,26 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (positif)	35 331,64 €
- Résultats antérieurs (excédent)	20 778,34 €
- Restes à réaliser 2022 (écart négatif)	- 56 109,98 €
Besoin de financement :	<u>0,00 €</u>

RELIQUAT A AFFECTER **327 244,55 €**

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **327 244,55 €** en excédent affecté à la section d'exploitation (R002),
- inscription de **56 109,98 €** en solde d'exécution de la section d'investissement (R001).

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 18

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2022 : budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 présentant le rapport d'activité 2022 de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 arrêtant les comptes du budget annexe du Département pour l'exercice 2022,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	budget annexe structure accueil enfance
Résultat excédentaire d'exploitation 2022	327 244,55 €
Résultat excédentaire d'investissement 2022	56 109,98 €

CONSIDERANT le montant des restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement pour un montant de 56 109,98 €,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe de la structure accueil enfance de la manière suivante :

- inscription de 327 244,55 € en excédent de la section d'exploitation (R002),
- inscription de 59 109,98 € en excédent de la section d'investissement (R001).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandagné

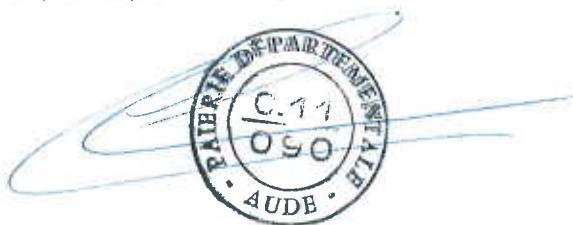
BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2022

Chapitre	Nature	Budget 2022	Montant restant engagé au 31/12/2022	Montant Mandaté	RAR 2022
T2 E		328 319,14	56 109,98	242 721,53	56 109,98
	2031	0,00	0,00	0,00	0,00
	2131	0,00	0,00	0,00	0,00
	2154	9 000,00	594,00	5 110,87	594,00
	2182	54 000,00	0,00	49 977,70	0,00
	2183	1 000,00	0,00	899,96	0,00
	2184	51 519,14	12 972,80	34 689,09	12 972,80
	2188	16 000,00	14 412,18	0,00	14 412,18
	2313	119 000,00	0,00	103 270,94	0,00
	2318	77 800,00	28 131,00	48 772,97	28 131,00
T3 E		0,00	0,00	0,00	0,00
	275	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		328 319,14	56 109,98	242 721,53	56 109,98

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2022 qui est arrêté à la somme de cinquante six mille cent neuf euros et quatre vingt dix huit centimes en dépenses.

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2022.

Le Payeur départemental,



L'ordonnateur
La Présidente du Conseil départemental,

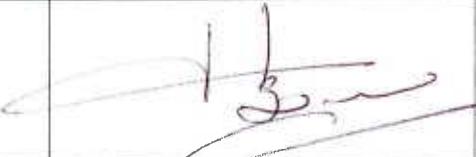
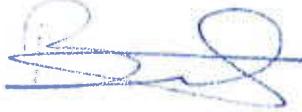
Hélène Sandragnè

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Publié le
 ID : 011-221100019-20230413-CA_2023_B25-BF

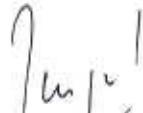
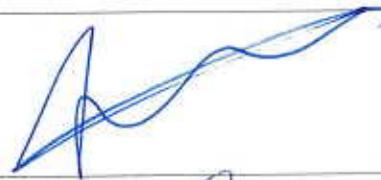
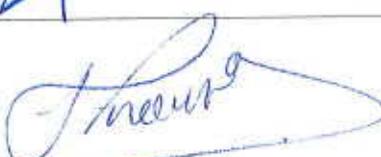


Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	<i>Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET</i>
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	<i>Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA</i>
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	